

PAU Capitale
durable
VILLE & AGGLOMÉRATION



**RAPPORT
DÉVELOPPEMENT
DURABLE 2024**

sommaire

4 Édito

5 Mode d'emploi

6 PARTIE 1 : Le bilan des politiques publiques, des orientations et des programmes mis en œuvre sur son territoire

8 1. Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère

9. 1.1 - Les documents cadres et feuille de routes

9. • L'élaboration du Plan Climat-Air-Energie Territorial (PCAET)
10. • Les modifications du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI)
10. • Trame Verte et Bleue
10. • Le référentiel foncier
11. • L'élaboration du 4^{ème} programme local de l'habitat

12. 1.2 - La performance énergétique : Une volonté d'action unanime des communes de l'agglomération

12. • Des Fonds de Concours multipliés et mobilisés en faveur du développement durable.

14. 1.3 - Les actions d'atténuation de l'émission des gaz à effet de serre

14. La mobilité durable

15. • **FOCUS : Le vélo, au cœur de la stratégie Mobilités**
16. • Le développement des mobilités durables
17. • Réalisations et projets des infrastructures routières
19. • L'opération de requalification du boulevard Aragon
20. • **FOCUS : Aménagement d'une voie verte entre Bizanos et le lac d'Aressy**
21. • L'extension du parc naturel urbain au lac d'Aressy
22. • Entre Pau et Uzès, la voie verte V81 sillonne l'Agglomération
22. • Une nouvelle signalétique
22. • La sécurité, un enjeu transversal des infrastructures routières
23. • **FOCUS : L'équipement de visibilité idéal pour rouler à vélo**
23. • Les zones apaisées à Pau
23. • La place du scolaire dans la mobilité
24. • Les rues aux écoles
24. • Savoir rouler à vélo
25. • Un mois sans voiture : inciter et démontrer
25. • Projet d'aménagement de l'entrée ouest de l'agglomération sur la route de Bayonne, à Billère

26 Habitat

26. • La réhabilitation du patrimoine bâti des centres-villes
27. • **FOCUS : Trois opérations d'immeubles vacants livrées en 2024**
27. • Le conseil auprès des propriétaires pour la rénovation énergétique
27. • Mobilisation des professionnels

28. 1.4 - Les actions d'adaptation

28. • Végétalisation et désimperméabilisation de l'espace public
30. • "La cour idéale" ou la transformation des cours d'école : Une dynamique à l'œuvre sur l'ensemble de l'Agglomération
31. • **FOCUS : Réhabilitation à haute performance environnementale du groupe scolaire Marancy**
33. • Permis de Jardiner
34. • Des investissements modestes qui changent la vie, programme de rénovation et de création de placettes
35. • **FOCUS : L'exemple de Plein Ciel**
36. • Des plantations d'arbres ville et agglomération
37. • **FOCUS : Le quartier Saragosse**

38. 1.5 - Le développement des énergies renouvelables (ENR)

38. • Les Zones d'accélération des Énergies renouvelables (ZAENR)
39. • Mise en œuvre de la feuille de route photovoltaïque
40. • Le développement de la géothermie
41. • **FOCUS : l'opération « labat »**
42. • Projet Rives du Gave - Géothermie sur Nappe
43. • Exploiter et optimiser les réseaux de chaleur urbains existants
44. • Développer de nouveaux projets de réseaux de chaleur
45. • **FOCUS : Le réseau de chaleur du Hameau est récompensé du label "Ecoréseau +"**

46 2. Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources

47. 2.1 - Protection de la ressource en eau

47. • Diminution des fuites sur les réseaux
48. • Définition d'un outil de gestion intégré de la ressource en eau sur le bassin du Gave de Pau
48. • Mise en conformité des systèmes d'assainissement station de traitement des eaux usées de Pau-Lescar
49. • **FOCUS : Protection contre les inondations sur le bassin versant de l'Ousse des bois**

50. 2.2 - La biodiversité, la protection des milieux et des ressources

51. • **FOCUS : Le conseil en paysage**
52. • Les allées de Morlaas
53. • Inventaires des zones humides de l'agglomération paloise
54. • Plan canopée de l'agglomération paloise : Concertier-Réaliser-Préserver-Planifier
55. • Une concertation publique ouverte sur le projet de ZAC Rives du Gave
56. • Inauguration du boulevard d'Aragon : un nouveau visage de Pau
57. • Restauration de la place Royale et de la rue Henri IV
58. • **FOCUS : L'Aménagement de l'espace Kennedy**

60 3. La consommation, l'économie responsable et la transition solidaire

61. 3.1 - Promouvoir une stratégie agricole

- 61. • Mise en œuvre des actions et projets de la feuille de route agricole
- 62. • Dans les coulisses des producteurs du Carreau des Halles de Pau
- 63. • **FOCUS : L'implantation d'une ferme aquaponique dans le cœur d'agglomération**
- 64. • Ceinture Verte du Pays de Béarn
- 64. • **FOCUS : La Ceinture verte de l'agglomération lauréate des Eurocities Awards, catégorie "Systèmes alimentaires durables"**
- 65. • Parkway : un site maraîcher innovant et démonstrateur de l'agro-écologie

66. 3.2 - La gestion et le tri des déchets

- 66. • TRIBIO – pour un tri à la source des déchets alimentaires
- 67. • Le développement du compostage partagé et du compostage individuel
- 68. • La lutte contre les déchets d'emballages abandonnés et hors foyer

69. 3.3 - L'économie circulaire et soutien à la transition énergétique des entreprises

- 69. • Le règlement d'intervention économique soutient la transition des entreprises
- 70. • Le label "Territoire Engagé" pour l'économie circulaire
- 70. • L'inventaire des Zones d'activités économiques (ZAE)

72 4. Éducation, santé et solidarités

73. 4.1 - L'Éducation à l'environnement et au développement durable

- 73. • Éducation à l'environnement et au développement durable
- 74. • **FOCUS : Cultivons Pau + Vert**
- 75. • Le Festival des Transitions
- 76. • Le centre social du hameau dans une démarche de transition solidaire

77. 4.2 - La santé

- 77. • Les rendez-vous de la santé
- 78. • **FOCUS : Implantation d'espace sans tabac aux abords des écoles palloises**
- 78. • Création d'une feuille de route en santé environnementale
- 79. • Les parcours « En forme à Pau »

80. 4.3 - La cohésion sociale et la solidarité

- 80. • Un engagement fort auprès des seniors
- 81. • **FOCUS : Accueil, orientation et accompagnement du public isolé au CCAS de Pau**

- 81. • Parcours santé et bien-être pour les usagers du CCA
- 82. • Un Territoire accessible
- 83. • **FOCUS : Favoriser l'accessibilité à la gare**
- 84. • Le soutien au tissu associatif du territoire : Forum des associations, journée du bénévolat, ateliers de la vie associative
- 85. • **FOCUS : L'espace rencontre du Foirail**
- 86. • Le soutien aux parents

87. 4.4 -L'emploi et l'insertion par l'activité économique

- 87. • Territoire zéro chômeur de longue durée
- 88. • La plateforme mobilité
- 89. • Mise en œuvre des clauses sociales d'insertion

90 PARTIE 2 : Les actions conduites au titre de la gestion du patrimoine, du fonctionnement et des activités internes de la collectivité

93 1. Une administration actrice de sa politique énergétique et climatique

- 92. • Élaboration d'une stratégie d'intervention sur le patrimoine bâti CAPBP/Ville de Pau / CCAS
- 93. • Une politique volontaire de renouvellement et de verdissement de la flotte des véhicules des services
- 94. • Réduction des impacts environnementaux de la collecte des déchets
- 95. • Le Schéma du Numérique responsable
- 95. • **FOCUS : Pau, seule ville française lauréate du prix founder's honors**
- 96. • Une cuve de récupération des eaux du stade nautique
- 97. • Un plan de déplacement des agents en constante amélioration

98 2. Une commande publique responsable

- 98. • Le schéma de promotion des achats socialement et écologiquement responsables (spaser)
- 98. • Dynamisation de la politique de vente du matériel réformé
- 99. • Achats de mobiliers d'occasion

100 3. Les actions des collectivités pour les agents

- 100. • Des activités sportives pour prendre soin des agents
- 101. • Des actions en interne pour sensibiliser sur les inégalités professionnelles femmes-hommes
- 102. • Des dispositifs d'urgence pour les agents en grande difficulté
- 102. • Une politique d'insertion dynamique



La Communauté d'Agglomération Pau Béarn Pyrénées et la ville de Pau, en étroite coordination, conduisent une politique ambitieuse et concertée de développement durable. Plus que les mots, cette politique choisit de multiplier les réalisations concrètes et utiles aux transitions écologiques. Ce rapport 2024 nous donne une nouvelle occasion de souligner la volonté unanime des élus de notre agglomération et de tous les acteurs de notre territoire de conjuguer leurs efforts pour un avenir plus durable. Ce rapport met une nouvelle fois en lumière les choix très ambitieux, les investissements rares pour une collectivité de notre taille, tant pour le développement que pour la décarbonation de notre espace de vie commun.

Tous les projets sont depuis plusieurs années pensés dans cet objectif. Prenons l'exemple récent de la Place de la Monnaie, l'entrée historique de la ville de Pau. S'il s'agissait de faire redécouvrir la richesse de notre patrimoine, l'aménagement contemporain de l'espace fait aussi la part belle aux mobilités actives et à la nature en ville. Comme la reconfiguration de l'entrée Est de Pau ou l'aménagement de l'avenue Péboué. Plantations, transports collectifs, pistes cyclables, mobilier, éclairages...

Le développement des énergies renouvelables est un axe majeur de nos actions. C'est le premier anniversaire de notre réseau de chaleur. Il continue son déploiement dans plusieurs quartiers de la ville et de nouvelles résidences sont ou seront raccordées, comme notre hôpital cet automne. Son succès appelle d'autres projets de réseaux dans l'agglomération. Je les encourage et salue ici la dynamique de nos 31 communes pour la définition des zones d'accélération des énergies renouvelables. Cette démarche singulière et le renforcement de fonds de concours bonifiés sur des critères environnementaux, agissent comme un catalyseur et font fleurir de multiples réalisations vertueuses dans toutes nos communes.

Pour l'autoproduction d'énergie ou pour l'isolation de nos bâtiments publics. Notons encore les premiers projets de géothermie. C'est le cas pour l'exemple de l'immeuble des anciens établissements Labat à Pau. Des études sont lancées sur l'ensemble du territoire communautaire, notamment pour le futur quartier des Rives du Gave mais aussi pour l'équipement de plusieurs sites emblématiques. Citons encore Cap Ecologia à Lescar où les technologies les plus avancées sont mises en œuvre. Méthanisation et méthanation pour la production de gaz vert en attendant l'installation d'un important parc photovoltaïque dans les prochains mois.

Cette coordination entre nos communes est un atout précieux, pour l'évolution du Programme Local d'Urbanisme Intercommunal, pour la préparation du futur Programme Local de l'Habitat, pour l'élaboration du deuxième plan climat ou encore pour notre travail commun sur un référentiel foncier. Cette volonté qui nous unit sera cruciale pour relever le défi du Zéro Artificialisation Nette et le besoin en logements de nos habitants.

Un mot des mobilités, volet central de notre politique de développement durable. Rappelons la réalité Fébus, notre bus hydrogène en site propre, zéro émission, qui n'a jamais transporté autant d'usagers du nord au sud de Pau. Cette volonté de développer les transports collectifs se poursuit avec des achats complémentaires de bus hydrogènes et électriques. Notre politique des mobilités c'est aussi un plan très ambitieux de développement du vélo. Les kilomètres de pistes et bandes cyclables se multiplient d'année en année pour favoriser et sécuriser l'usage du vélo et les prêts de vélos électriques ne cessent de croître, actuellement à plus de 1000.

À la lecture de ce rapport, vous constaterez combien nos actions sont nombreuses et diversifiées. Pour protéger nos ressources et la biodiversité. Pour aménager des sites agricoles à haute valeur environnementale. Pour faciliter des filières courtes d'alimentation. Pour déployer la collecte séparée des biodéchets. Pour lancer le programme de décarbonation des véhicules de collecte des déchets... Chacune de nos actions contribue, à son échelle, à façonner notre futur cadre de vie. Le récent Festival des Transitions a permis de partager avec nos partenaires engagés les enjeux et les solutions à imaginer localement pour répondre à ces défis.

Ce rapport vient saluer la volonté et l'action unanime des élus de notre communauté d'agglomération. Ce rapport est le reflet de votre action.

Bonne lecture

Je vous dis mon amitié,

François Bayrou
Président de la Communauté d'Agglomération Pau
Béarn Pyrénées

Maire de Pau

mode d'emploi

Ce que dit la loi...

L'article 255 de la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement et modifié par la loi n°2021-1031 du 4 août 2021, soumet les collectivités territoriales et les EPCI à fiscalité propre de plus de 50 000 habitants et la collectivité de Corse à la présentation, préalablement au débat sur le projet de budget, d'un rapport sur la situation interne et territoriale en matière de développement durable. Ce rapport s'inscrit dans un contexte général de transparence et d'informations à destination des citoyens dans le sens d'une plus grande intégration du développement durable à tous les niveaux.

Extrait du décret n°2011-687 du 17 juin 2011

Comment lire ce rapport ?

Un code couleur pour identifier la ou les collectivités concernées :

Cette année, un document unique compile l'ensemble des actions et dynamiques menées par la Ville de Pau et l'Agglomération Pau Béarn Pyrénées en matière de développement durable. Un code couleur permet d'identifier celles relevant de la **Ville (en bleu)**, celles de l'**Agglomération (en orange)**, ou celles qui concernent les **deux collectivités (en vert)**.



Des pictogrammes pour identifier les finalités du développement durable concernées :

Cinq finalités ont été reconnues et mises en avant dans un certain nombre de déclarations et de textes internationaux, fondateurs du développement durable, comme la stratégie nationale de développement durable adoptée par la France. Ces cinq finalités, transversales aux enjeux sociaux, économiques et environnementaux, sont les suivantes :



Préserver la biodiversité et protéger les milieux et les ressources



Fonder les dynamiques de développement suivant des modes de production et de consommation responsables



Assurer la cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations



Permettre l'épanouissement de tous les êtres humains



Lutter contre le changement climatique et protéger l'atmosphère

Dans la marge de chaque partie du rapport, les pictogrammes représentés ci-contre et correspondant aux finalités concernées seront indiqués.

partie 1

**Le bilan des
politiques
publiques, des
orientations et des
programmes mis
en œuvre sur son
territoire**



1111

FEL Hospital
M. de la Paz

van hool

9001

SUE-BUS

124059224

1

**Lutte contre
le changement
climatique
et protection
de l'atmosphère**

1.1 - LES DOCUMENTS CADRES ET FEUILLES DE ROUTES

Les documents cadres réglementaires de nos collectivités intègrent les enjeux liés au climat. La Ville de Pau et l'Agglomération Pau-Béarn-Pyrénées s'attachent à concilier l'aménagement du territoire et la consommation d'espaces, la protection de la biodiversité et des espaces verts, les évolutions démographiques et l'habitat. Le deuxième Plan Climat Air Énergie Territoire, quant à lui, devra opter pour une trajectoire de réduction des émissions de gaz à effet de serre et un plan d'actions compatibles avec l'ambition de neutralité carbone en 2040.

L'élaboration du Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET)

- L'agglomération a lancé la démarche de renouvellement de son Plan Climat Air Énergie Territorial fin 2023. Ce document réglementaire valable six ans poursuit trois objectifs principaux :
- Réduire les émissions de gaz à effet de serre du territoire (issues des transports, de l'habitat ou encore de l'agriculture) ;
- Adapter le territoire aux impacts du changement climatique, par exemple en luttant contre les îlots de chaleur urbains ;
- Impulser une dynamique collective sur ces enjeux, au sein de l'agglomération comme avec les partenaires du territoire.
- Le Plan Climat Air Énergie Territorial est l'outil opérationnel qui devra répondre à la cible très ambitieuse que la collectivité s'est fixée : atteindre la neutralité carbone à l'horizon 2040 !

OBJECTIFS

Pour cette démarche de renouvellement, la collectivité s'est fixée quatre grands objectifs de travail :

- Sensibiliser et motiver largement les membres de la collectivité pour s'assurer que les enjeux énergétiques et climatiques sont pleinement intégrés dans toutes les sphères de la politique publique et qu'ils deviennent une priorité pour tous.
- Insuffler une dynamique collective et susciter l'engagement de ses partenaires et des acteurs socio-économiques ;
- Ajuster les objectifs chiffrés de réduction des émissions de GES, de consommations énergétiques et de développement des énergies renouvelables pour les aligner avec l'ambition de neutralité carbone à 2040 et acter un réel changement d'échelle ;
- Et enfin, renforcer la prise en compte de sujets devenus incontournables, tels que la sobriété énergétique, l'adaptation du territoire ou encore la préservation de la biodiversité.

RÉALISATIONS 2024

En interne à la collectivité : la mise en œuvre d'ateliers collectifs (plus de 40 rencontres) pour aborder le futur plan d'actions du Plan Climat Air Énergie Territorial ; l'élaboration de toutes

les pièces de ce Plan ; la réalisation du Bilan des Émissions de Gaz à Effet de Serre institutionnel.

Avec les Communes : durant six mois, les participants ont assisté à des ateliers collectifs thématiques et fresques du climat qui se sont déroulés sous l'égide du Conseil d'Orientation Neutralité Carbone.

Les thèmes des ateliers étaient :

- Développer les énergies renouvelables et de récupération
- Réduire les émissions de GES par la sobriété et l'efficacité (X2)
- Préserver et augmenter la capacité de séquestration
- Adapter le territoire et les infrastructures
- Réduire la pollution de l'air
- Une vingtaine de communes ont marqué leur intérêt à signer une charte d'engagement dans le Plan Climat et démarrent l'élaboration des plans d'action à partir de septembre.

PERSPECTIVES 2025

- Formalisation de l'ensemble des pièces du Plan Climat Air Énergie Territorial pour un arrêt en conseil communautaire en mars 2025 et une adoption fin 2025 après consultation des instances et du public ;
- Formalisation et signature des chartes d'engagement des communes ;
- Lancement du travail avec les associations et les entreprises du territoire.
- Organisation des ateliers des communes.
- 100 % des directions de la collectivité impliquées dans l'élaboration du nouveau Plan Climat Air Énergie Territorial, à différents niveaux.





Les modifications du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI)

Le plan local d'urbanisme intercommunal (adopté en 2019) répond aux enjeux de modération de l'étalement urbain en ayant réduit de 50 % la consommation d'espaces agricoles, naturels et forestiers en extension des tissus urbains déjà constitués. Le développement urbain est donc privilégié dans les centralités par rapport à la périphérie. Depuis 2019, ce défi majeur de modération de la consommation d'espaces perdure dans le cadre des modifications successivement approuvées, en lien avec les obligations légales de la loi climat et résilience.

Plusieurs principes guident l'agglomération en matière de planification :

- Réinvestir l'existant, densifier, plutôt que consommer ;
- Ne pas « gaspiller » la ressource en fonciers nus ;
- Faciliter l'optimisation des fonciers bâtis stratégiques et mieux y orienter la programmation pour répondre aux besoins.

Le plan local d'urbanisme intercommunal, approuvé en décembre 2019, a déjà été modifié à plusieurs reprises en 2021, 2022, 2023. En effet, le plan local d'urbanisme intercommunal est un document vivant. Il doit répondre aux besoins des politiques publiques portées par l'agglomération et ses communes, tout en s'inscrivant dans un processus d'amélioration continue pour prendre en compte les enjeux actuels.

Les procédures de modification n°3 et 5 en cours permettent la réalisation d'opérations contribuant au développement durable, participent à limiter l'artificialisation des terres et à favoriser la biodiversité. Cela passe par des modifications graphiques du zonage et des évolutions dans les règlements écrits et les orientations d'aménagement et de programmation.

Ainsi, ces travaux contribuent à différents niveaux aux objectifs de développement durable.

RÉALISATIONS 2024

- Modification n°3 : finalisation de la notice de présentation, phase de concertation préalable, consultation des personnes publiques associées et de la mission régionale de l'autorité environnementale.
- Enquête publique puis approbation de la procédure en décembre 2024
- Modification n°5 : premières réunions de travail avec les services compétents, le réseau PLUi (services urbanisme et espaces verts des communes du cœur de pays).

PERSPECTIVES 2025

- Modification n°5
- Sujets abordés dans le cadre de cette modification n°5

Trame Verte et Bleue

Depuis l'approbation du plan local d'urbanisme intercommunal 2019, les éléments de connaissance sur la Trame verte et bleue (TVB) du territoire ont évolué. Cette trame verte et bleue doit être analysée et mise en perspective avec les évolutions urbaines du territoire, notamment concernant la distinction entre les réservoirs de biodiversité et les corridors écologiques identifiés. Dans le cadre de la politique de biodiversité de l'agglomération, des études supplémentaires ont été menées pour identifier les zones géographiques nécessitant une intervention afin de garantir une fonctionnalité écologique et un rôle dans le réseau vert et bleu. Ces différentes réflexions conduiront à une prise en compte et une traduction dans le plan local d'urbanisme intercommunal.

L'élaboration d'un référentiel foncier

L'élaboration d'un référentiel foncier permet d'adopter une vision à long terme des évolutions du territoire, en tenant compte des enjeux des différentes politiques publiques : biodiversité, agriculture, habitat, énergies renouvelables, économie, mobilités, espaces et équipements publics.

Le référentiel va permettre d'identifier les fonciers pour répondre aux enjeux liés aux différentes politiques publiques..

RÉALISATIONS 2024

- Consolidation d'un référentiel foncier "habitat"
- Organisation d'ateliers de travail spécifiques pour déterminer les enjeux des politiques publiques autour du foncier, en adéquation avec les enjeux du PCAET en cours d'élaboration
- Mise en commun et centralisation de toutes les bases de données existantes au sein des directions
- Réalisation d'une cartographie représentant les fonciers stratégiques par politique publique

PERSPECTIVES 2025

- Consolider le référentiel foncier et valider les secteurs prioritaires
- Esquisser une stratégie autour du référentiel foncier



PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT • PAU BÉARN PYRÉNÉES

Élaboration du 4^{ème} Programme Local de l'Habitat

Le Programme Local de l'Habitat est un document stratégique d'orientation, de programmation et de mise en œuvre de la politique de l'habitat sur le territoire de l'Agglomération. Il est élaboré par la collectivité en association avec les différents partenaires du secteur de l'habitat et du logement. Ce document réglementaire décline pour une durée de six ans les réponses locales à apporter aux besoins en matière d'habitat et d'hébergement, de développement ou d'adaptation de l'offre, pour tous les publics.

Élaboré en parallèle du Plan Climat Air Énergie Territorial, ce nouveau Programme Local de l'Habitat se nourrira des considérations élaborées dans ce document cadre. Il intégrera la volonté d'atteindre la neutralité carbone dès 2040, des exigences de sobriété foncière, notamment dans la perspective du Zéro Artificialisation Nette et définira des orientations anticipatrices des évolutions démographiques à l'œuvre ; le vieillissement de la population fera par exemple l'objet d'une Assistance à Maitrise d'Ouvrage spécifique intitulée « Bien vieillir dans son HLM », permettant d'anticiper les travaux à conduire dans le parc public pour accompagner ce phénomène.

Lancement de l'élaboration du 4^{ème} PLH de l'agglomération déclinée en 4 phases :

- Février-Août 2024 : diagnostic et enjeux,
- Septembre-Octobre 2024 : orientations stratégiques,
- Novembre 2024 : territorialisation dans les 31 communes,
- Décembre 2024 - mars 2025 : programme d'actions et maquette financière associée.

RÉALISATIONS 2024

- Élaboration du diagnostic stratégique, définition des grandes orientations de la politique de l'habitat pour les 6 prochaines années

- Les ateliers de la Maison de l'Habitat et du Patrimoine :
- En 2024, la Maison de l'Habitat et du Patrimoine a proposé 3 expositions : « Pau, rêves d'architectes », « Prix régional de la Construction Bois », « Concertation des Rives du Gave »
- 11 ateliers allant de la présentation des aides à la rénovation énergétique, en passant par le potentiel des énergies renouvelables du territoire, la rénovation d'une copropriété, les végétaux locaux climato-compatibles, investir en cœur de ville... Ces ateliers ont permis de sensibiliser environ 500 personnes.

Pour définir cette programmation, il a été mis en place un comité d'animations regroupant les partenaires de la Maison de l'Habitat et du Patrimoine que sont : le CAUE, l'ADIL, SOLIHA, Habitat Eco-action, les Compagnons bâtisseurs, le pavillon de l'architecture ainsi que des collègues d'autres directions (la culture, le patrimoine et le développement durable). Trois temps de travail commun ont permis de définir les expositions à venir ainsi que les ateliers.

PERSPECTIVES 2025

Approbation du 4^{ème} Programme Local de l'Habitat en cohérence avec le Plan Climat-Air-Energie Territorial.





1.2 - LA PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE : UNE VOLONTÉ D'ACTION UNANIME DES COMMUNES DE L'AGGLOMÉRATION

Des Fonds de Concours multipliés et mobilisés en faveur du développement durable.

Depuis le mois de juin 2022, le plafond de l'autorisation de programme affectée aux fonds de concours pour toutes les communes de l'agglomération a bénéficié d'une très forte augmentation en passant de 9 à 14 M€ pour la mandature 2020/2026. Ces concours importants de l'agglomération à l'investissement des

communes sont par ailleurs « bonifié » pour des projets à valeur ajoutée environnementale.

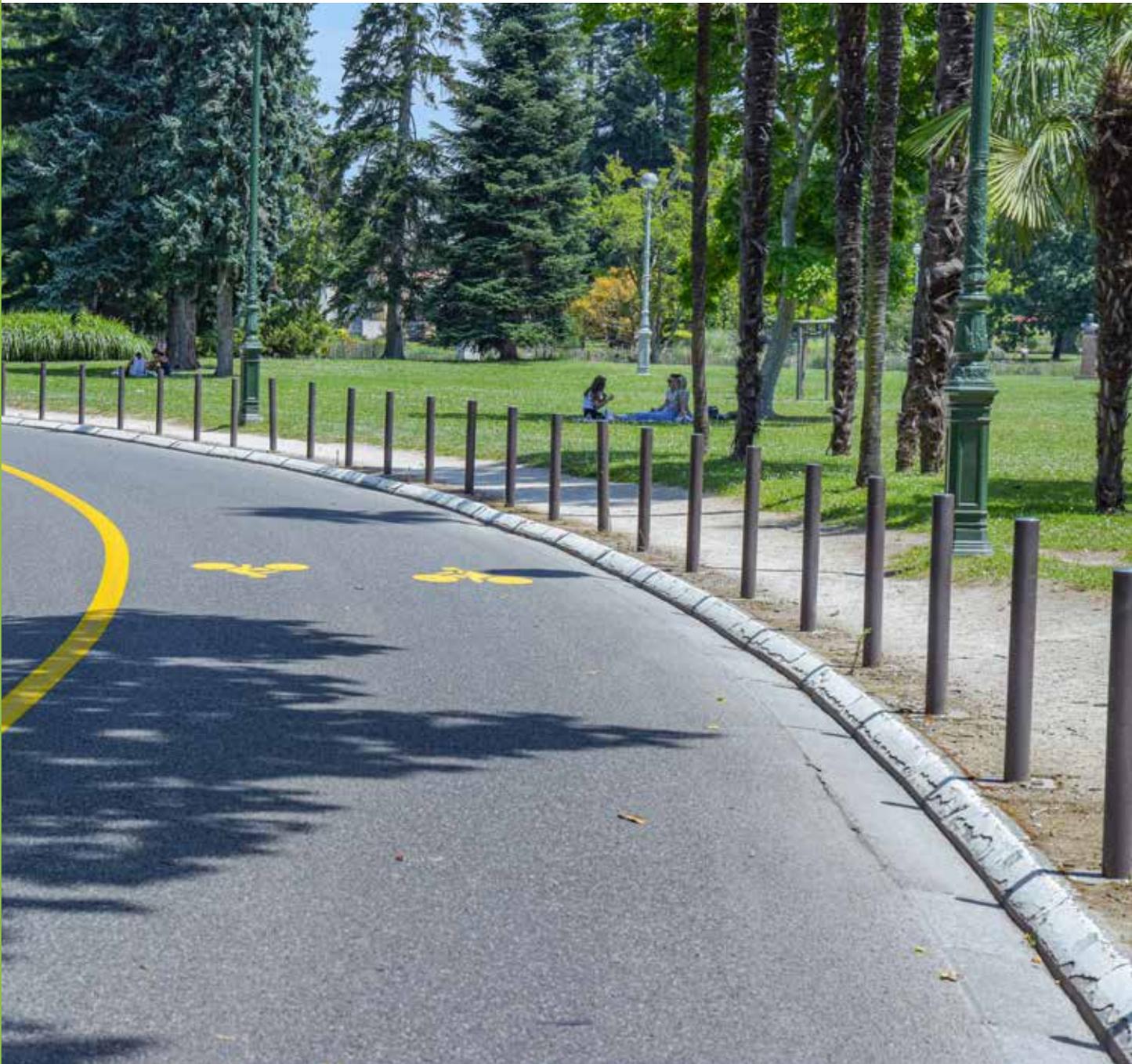
Ainsi, pour les projets communaux dont le coût prévisionnel est inférieur à 0,5 M€ HT, une majoration de 10 % du taux d'intervention de la communauté d'agglomération est possible pour des travaux liés à la performance énergétique.

De nombreux projets ont pu ou vont en bénéficier :

COMMUNES	COUT PREVISIONNEL PROJET HT	FDC CAPBP
Aressy		
• Rénovation éclairage public	47 327,36 €	7 898,00 €
• Installation panneaux photovoltaïques sur le toit de l'école (2023)	40 017,70 €	12 000,00 €
Artiguelouve		
• Rénovation de la maison pour tous (dont travaux d'amélioration du confort thermique et des performances énergétiques - 2023)	776 875,57 €	194 218,90 €
Artigueloutan		
• Rénovation thermique bâtiments scolaires (2023)	455 085,22 €	128 328,75 €
Beyrie		
• Rénovation Maison des associations (2023)	208 000,00 €	66 207,00 €
Billère		
• Rénovation des éclairages des stades municipaux	60 000,00 €	18 000,00 €
• Restructuration et végétalisation cour école primaire Lalanne (2023)	143 909,00 €	43 172,00 €
• Végétalisation cour école maternelle Lalanne	142 555,00 €	23 744,00 €
• Végétalisation cour école mairie	125 089,00 €	31 584,00 €



COMMUNES	COUT PREVISIONNEL PROJET HT	FDC CAPBP
Bizanos		
• Rénovation thermique et mise en accessibilité de la mairie	810 000,00 €	202 500,00 €
Idron		
• Création de liaisons douces	200 000,00 €	60 000,00 €
Denguin		
• Rénovation éclairage salle multi-loisirs	80 702,00 €	32 280,00 €
Gan		
• Extension mairie (dont travaux de performance énergétique et utilisation de matériaux bio-sourcés-2023)	1 219 000,00 €	304 750,00 €
Gelos		
• Reconfiguration G.S du Hameau (et utilisation de matériaux bio-sourcés-2022)	2 430 341,00 €	607 585,00 €
Jurançon		
• Création pôle associatif et sportif (panneaux photovoltaïques, matériaux bio-sourcés, forte isolation)	2 573 674,00 €	643 418,00 €
Laroin		
• Rénovation énergétique de l'école	237 183,00 €	49 808,00 €
Lee		
• Réhabilitation Groupe scolaire	620 034,00 €	93 005,10 €
Lescar		
• Remplacement luminaires de 2 complexes sportifs	203 502,00 €	61 051,00 €
Lons		
• Piscine Aqualons-ombrières photovoltaïques	191 207,00 €	76 482,00 €
• Aménagement voies vertes Chemin Salié et Perlic	147 458,00 €	44 237,00 €
• Aménagement voie verte Luchereau	315 833,00 €	83 166,00 €
Mazeres		
• Place publique/halle couverte (dont panneaux photovoltaïques en toiture, choix de matériaux locaux - 2022)	907 100,00 €	226 775,00 €
Ousse		
• Isolation extérieure G.S	17 000,00 €	5 100,00 €
Poey de Lescar		
• Plaine des sports (dont la rénovation thermique d'un vestiaire)	2 517 308,88 €	629 327,22 €
Siros		
• Désimpermeabilisation trottoirs	25 320,00 €	6 000,00 €
Uzos		
• Extension école communale	510 024,00 €	127 506,00 €
Pau		
• Rénovation énergétique et réaménagement du GS Marancy (2023)	6 582 623,00 €	285 192,00 €



1.3 - LES ACTIONS D'ATTÉNUATION DES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE

La mobilité durable

Le travail sur la réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) et l'amélioration de la qualité de l'air s'opèrent en favorisant les modes de transport alternatifs à la voiture individuelle, tels que les transports en commun (offre Idélis avec des bus hydrogènes et électriques), le vélo, le covoiturage ou l'intermodalité (parkings relais).

Un effort soutenu concerne l'amélioration de l'accessibilité et la desserte des territoires en lien avec les politiques sectorielles (habitat, urbanisme ...) tout en tenant compte des besoins des populations rurales, périurbaines et urbaines, ainsi que des publics fragiles, tels que les personnes âgées, handicapées ou à faibles revenus.

L'optimisation de l'usage et de requalification de l'espace public doit permettre de favoriser la cohabitation des modes, en encourageant les mobilités actives comme la marche, le vélo (2 offres : en libre-service et location et développement très conséquent des voies dédiées : pistes et bandes) et en développant les espaces de convivialité, de verdure (places, squares) et de loisirs (trame verte), les zones apaisées, de partage, etc.

Des Fonds de Concours multipliés et mobilisés en faveur du développement durable.



FOCUS

Le vélo, au cœur de la stratégie Mobilités

Sur le territoire, le vélo à assistance électrique est une véritable alternative à l'automobile, de par la liberté de déplacement qu'il offre sur les courtes et moyennes distances, quelle que soit la topographie.

C'est une politique globale, nécessitant d'articuler plusieurs leviers et de coordonner plusieurs pilotes, qui est déployée ici :

MÉTHODES

- Optimiser les circulations et apaiser les vitesses
- Développer un réseau continu et sécurisé
- Jalonner / informer

RÉALISATIONS 2024

depuis 2014, des aménagements qui allient sécurité et végétalisation :

Allées Catherine de Bourbon (partie sud)

- Axe Fébus - BHNS
- Aménagement de pistes cyclables de 2 x 3 500 mètres

Allées Catherine de Bourbon (partie nord)

- Voies doubles à l'entrée nord de la ville
- Création de pistes cyclables de 2 x 980 mètres

Boulevard de l'Europe Lescar

- Franchissement de la voie ferrée 2x2 voies
- Création de deux pistes cyclables de 650 mètres chacune
- Voie verte 130 mètres

Avenue de Saragosse

- Boulevard urbain
- Création d'une double voie verte de 200 mètres.

Boulevard Commandant Mouchotte - avenue G. Leclerc

- Entrée de ville Est
- Sécurisation des bandes cyclables 2 x 2 100 mètres

Boulevard de l'Aviation

- Desserte Stade du Hameau,
- Création d'une voie verte 450 m

Boulevard des Pyrénées

- Promenade face aux Pyrénées, hyper centre-ville
- Suppression d'une voie de circulation et création d'une voie verte de 860 m

Boulevard Hauterive

- Voie d'accès au centre hospitalier
- Création d'une piste cyclable à double sens de 580 mètres

Boulevard de la Paix

- Boulevard urbain
- Création de deux pistes cyclables de 850 mètres chacune.

Avenue F. Garcia Lorca

- Voie interquartiers
- Création d'une piste à double sens de 870 mètres

› Stationnement

Abri pour vélos au Pôle échanges multimodal

OBJECTIF

encourager l'intermodalité

- 120 places
- Site identifié au Baromètre des villes cyclables
- Espaces publics
- 1 420 places sur Pau 52 habitants/place
- Espaces privés
- 970 places sur Pau



Le développement des mobilités durables

Les travaux de reconfiguration et d'embellissement de l'infrastructure routière s'inscrivent dans un contexte global de métamorphose de la Ville et de réaménagement des espaces publics à l'échelle de l'agglomération paloise.

Ces projets participent pleinement aux objectifs de revalorisation du patrimoine global de la ville et de son agglomération : ils permettent de mieux fondre les aménagements urbains dans leur environnement pyrénéen vert et naturel. Ils favorisent aussi un retour à la végétalisation et la désimperméabilisation des sols, et positionnent autrement les axes de mobilité existants.

Tous ces aménagements participent à la lutte contre les îlots de chaleur urbains et permettent le développement de la biodiversité en ville avec

plus de nombreuses essences différentes plantées. Tout l'éclairage public est remplacé par des LED à faible consommation d'énergie, y compris dans le cadre du plan d'action de l'éclairage public de la ville de Pau.

OBJECTIFS

- Assurer la continuité des itinéraires pour les déplacements du quotidien
- Structurer une offre en lien avec les politiques sectorielles (urbanisme, habitat)



Réalisations et projets des infrastructures routières

Une ligne de transport performante est-ouest

Dans l'objectif d'améliorer le service aux usagers, 720 mètres de voies réservées aux transports en commun ont été créés. Cet aménagement s'inscrit dans la lignée de ce qui a été réalisé pour Fébus : équipement des arrêts (abris doubles, bancs, poubelles). La priorité aux transports en commun est également déployée dans le franchissement des carrefours (carrefour avec la rue de Carbonnières).

CHIFFRES CLÉS

- 2 lignes régulières de jour, dont une ligne T2 haute fréquence (/10min)
- 4 stations de bus avec des distributeurs de tickets en développement

L'entrée est de la Ville de Pau et de l'îlot Batsalle

OBJECTIF DU PROGRAMME

- Requalification entrée est d'agglomération
- Intégration du projet de chronobus
- Création de 2 x 580 m de pistes cyclables

Le partage de l'espace public a été repensé en favorisant les modes de déplacement doux. 1,7 km d'itinéraires cyclables confortables ont

été créés des allées de Morlaàs jusqu'au centre-ville. L'ensemble des espaces publics, y compris des quais bus, ont été mis en accessibilité. Les traversées piétonnes et cycles sont sécurisées par des aménagements en plateaux.

Sur le long de l'avenue, des « salons », autrement dit du mobilier urbain sont disséminés sur l'ensemble du projet permettant de créer des espaces favorables à la rencontre et à la réappropriation des espaces publics par les habitants.

La métamorphose urbaine et paysagère de l'entrée Est-Batsalle permet à la fois de rendre le transport en commun plus performant et d'offrir de nouveaux aménagements cyclables qualitatifs et continus.

Ils posent le cadre de la première tranche d'une future ligne de transport performante sur un axe est-ouest proche du concept d'une ligne Chronobus.

CHIFFRES CLÉS

- 23 bancs
- 27 chaises
- 30 corbeilles
- 40 arceaux de vélos



Entrée Sud - quartier de la Monnaie

Après 2 ans et demi de travaux, la Place de la Monnaie a été inaugurée le vendredi 4 octobre 2024.

Ce projet ambitieux, comparable à celui de la rénovation de l'entrée est de Pau et d'autres encore, permet à Pau et à son agglomération de poursuivre la réappropriation de ses espaces publics en créant des lieux de vie aérés et animés. Il permet également de proposer des aménagements avec des flux plus attentifs à notre environnement, à la sécurité et à la santé de chacun.

Les aménagements permettent de créer un nouvel équilibre et un meilleur partage de l'espace public en faveur des modes actifs (piétons, cycles), améliorant ainsi le cadre de vie et les perspectives esthétiques de cette entrée de la ville.

OBJECTIF DU PROGRAMME

- Requalification entrée sud d'agglomération
- Valorisation du contexte patrimonial historique
- Réduction des emprises de chaussées
- Mise en place de 2 pistes cyclables de 1200 mètres chacune.

CHIFFRES CLÉS

- 12 permanences de concertation
- 53 arbres plantés
- Plus de 2100 mètres carrés d'espaces désimperméabilisés
- 29 mois de travaux

De nouveaux garde-corps ajourés ornent le pont du XIV Juillet ouvert sur le gave. Il est accessible à tous les usagers par la création de pistes cyclables et de trottoirs élargis.

Avenue péboué / avenue larribau

OBJECTIF DU PROGRAMME

Aménagement de 1,5 km de voie verte pour sécuriser les cheminements des piétons et des vélos, réduction de la largeur de la voirie et installation de plateaux pour réduire les vitesses pratiquées et faciliter les traversées des piétons,

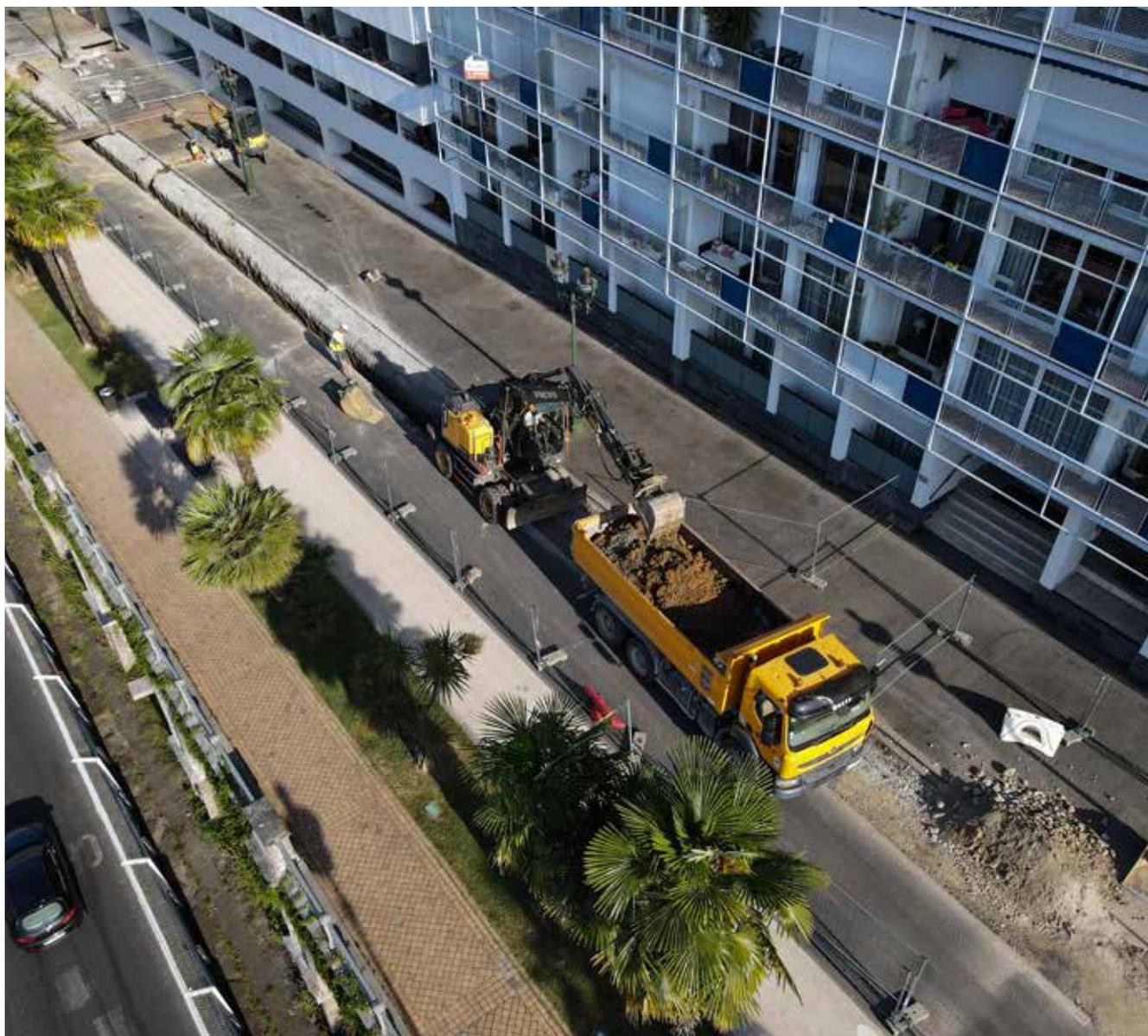
En 2024, l'avenue Péboué a bénéficié d'une reconfiguration totale : aménagements pour sécuriser les traversées et les cheminements piétons et nouvelle palette végétale caractérisent cette avenue située entre le rond-point des allées de Morlaàs et le boulevard de la Paix.

La reconfiguration de l'avenue Péboué s'inscrit dans le cadre de la rénovation des axes importants, ici entre le boulevard de la Paix et le rond-point des allées de Morlaàs et dans la continuité des aménagements réalisés sur l'îlot Batsalle.

L'avenue Péboué après les travaux c'est :

- Voies de circulation conservées et renovées
- Apaisement des vitesses
- Aménagement d'une voie verte pour sécuriser les cheminements piétons et vélos
- Maintien des lignes de bus
- Rénovation et modernisation de l'éclairage public
- Plantation des végétaux en prairies fleuries





L'opération de requalification du boulevard Aragon : Préserver les arbres, faciliter les mobilités douces

OBJECTIF DU PROGRAMME

Le boulevard Aragon a fait l'objet d'une opération de requalification qui s'est terminée en juillet 2024. À la veille du démarrage des travaux, le boulevard Aragon est organisé autour de deux voies de circulation à sens unique, chacune qui encadrent un terre-plein constitué de deux allées piétonnes en périphérie, bordées de liquidambers, et d'un espace vert central.

Le projet a pour objectif de valoriser le patrimoine architectural remarquable, de favoriser la qualité de vie résidentielle et promouvoir le développement commercial en centre-ville et enfin de redonner du confort d'usages à tous. Effectivement, en matière d'accessibilité, on notait les problématiques suivantes :

- une chaussée dégradée
- des trottoirs discontinus côté ouest et totalement absents côté ouest

- des allées difficilement praticables par des personnes à mobilité réduite ou en fauteuil roulant en raison des pavés soulevés par le système racinaire des liquidambers.
- un nouveau profil du boulevard est dessiné, prenant en compte les enjeux liés à l'accessibilité :
- les 2 voiries sont traitées en zone de rencontre,
- les voies de circulation sont réduites à 3 m ces espaces piétonniers sont élargis et traités à plat des façades des bâtiments jusqu'au mail central,
- le mail est réorganisé
- la végétation est reportée au pied des liquidambers
- une large allée centrale est créée
- des bancs sont installés de part et d'autre avec, pour certains, des dossiers et des accoudoirs, pour faciliter leur utilisation par tous.

Le projet avait été présenté à la commission communale pour l'accessibilité du 15 mars 2023.



FOCUS

Aménagement d'une voie verte entre Bizanos et le lac d'Aressy

Cette voie verte est la première phase de la connexion entre le lac d'Aressy, la passerelle de Franqueville et, plus largement, la rive gauche du Gave et la gare.

L'aménagement, situé sur la commune de Bizanos, s'intègre dans le projet global d'extension du Parc Naturel Urbain.

600 mètres de voie verte sont créés afin de relier la passerelle de Franqueville à la rue des Pyrénées, rue "apaisée" située sur les communes de Bizanos et Aressy.

La voie sera en revêtement stabilisé beige.

2610 arbres (aulnes, frênes, peupliers noirs, ormes, saules blancs, aubépines) et arbustes (fusains d'Europe, cornouillers, saules) d'essences locales

sont plantés en ripisylve le long du Gave et le long de la voie verte.

Ces petits sujets seront plantés sur des zones colonisées par des plantes invasives. Ils ont pour objectif de recréer des zones de boisement.

Afin de restaurer une zone humide, une mare a été créée.

Les travaux ont démarré en octobre 2023. Suspendus depuis novembre en raison des intempéries, ils ont repris mi-avril pour se terminer courant mai.

Les dernières plantations sont en cours le long de la rampe, la mise en place de la clôture sur la parcelle privée située sur la partie haute et le revêtement en stabilisé à réaliser.



L'extension du parc naturel urbain au lac d'Aressy

L'extension du parc naturel urbain au lac d'Aressy utilise des aménagements existants, notamment la zone 30 et la voie verte. Il prévoit la création de deux cheminements en voie verte : voie verte de 600 mètres à Bizanos, en cours, et une voie verte de 850 mètres de la carrière GSM au lac d'Aressy, à venir.

Ces aménagements permettront une circulation des modes doux sur les 5 km séparant le Pôle d'Échanges Multimodal de Pau du lac d'Aressy.

Depuis la première phase de projet du Parc Naturel Urbain (2011-2018), son périmètre s'est étendu, passant de 350 à 800 ha. avec l'élargissement de la Communauté d'Agglomération Pau-Béarn-Pyrénées.

À l'est du territoire, en rive droite du Gave de Pau, le lac de carrière d'Aressy, dont une partie est

aujourd'hui encore exploitée par l'entreprise GSM, présente un fort intérêt écologique et paysager. Géographiquement déconnecté du Parc Naturel Urbain, le lac, jusqu'alors méconnu et peu fréquenté, est devenu un lieu très prisé depuis qu'il a été déclaré d'intérêt communautaire en octobre 2021.

L'Agglomération a aménagé un parking et un ponton et a autorisé de nombreuses activités nautiques : kayak, paddle, triathlon, plongée.

Par ailleurs, la carrière GSM ayant terminé l'exploitation du site, elle s'est engagée dans une phase de remise en état qui a été concertée avec l'Agglomération pour restaurer des milieux humides d'intérêt écologique.



Entre Pau et Uzès, la voie verte V81 sillonne l'Agglomération

La voie, qui a été rénovée sur 4 kilomètres, a aussi été élargie, repoussant la végétation qui l'envahissait parfois. Les jonctions avec la passerelle piétonne Gelos-Bizanos (au niveau du haras) ont également été bitumées, remplaçant des sections encailloutées en pente.



Une nouvelle signalétique

En parallèle de cette réfection, l'Agglomération a aussi installé au printemps dernier une nouvelle signalétique visant à mettre en valeur l'environnement des rives du gave et les itinéraires dédiés aux modes de circulations douces. La collectivité a ainsi posé 12 totems - un dans chaque commune traversée par la voie verte longue de 20 km - marquant l'entrée dans le parc naturel des rives du gave. Elle a aussi installé des mâts et marqué à la peinture des murs ou des éléments du paysage (rochers...).

La sécurité, un enjeu transversal des infrastructures routières

Une attention particulière à la sécurité des projets d'aménagements.

RÉALISATIONS 2024

- Révision du marquage pour le positionnement des cyclistes en giratoire
- Sécurisation traversée piétonne Teréga
- Plateau Avenue de Barèges
- Réviser la signalisation du carrefour Alsace-Lorraine et de Carnot.
- Extension de la Zone 30 centre-ville
- Actions de communication et sensibilisation

FOCUS

L'équipement de visibilité idéal pour rouler à vélo

Du 1^{er} au 30 novembre, l'association Prévention Routière organise des semaines de sensibilisation à l'éclairage et à la visibilité pour les cyclistes partout en France. L'objectif est de mettre en évidence l'importance de « Bien voir et être vu » lors des déplacements à vélo.

Les piétons seront également sensibilisés à l'importance de se rendre visible à cette occasion.

À l'approche du passage à l'heure d'hiver, alors que les nuits rallongent et que la lumière faiblit, une étude menée par l'association Prévention Routière indique que 58%* des Français se sentent en danger lorsqu'ils circulent la nuit.

Selon un Omnibus réalisé entre le 21 et le 23 septembre 2022 par OpinionWay auprès de 1039 Français, les situations les plus dangereuses



concernent la faible visibilité des piétons (67%), celle des vélos et trottinettes (65%), et l'éblouissement dû aux phares mal réglés sur les véhicules (62 %).

Les zones apaisées à Pau

L'arrivée des nouvelles zones apaisées à Pau est l'occasion de rappeler la volonté de la Ville de mieux partager l'espace entre les usagers et de réduire la vitesse pour plus de sécurité. Un guide, lisible ci-dessous, explique le fonctionnement de la zone 30, de la zone de rencontre dite zone 20, de l'aire piétonne et de la voie verte.

Dans le cadre du Plan de Déplacements Urbains (PDU) 2020-2030 et de la poursuite des travaux autour d'un meilleur équilibre des modes de déplacements urbains, la Ville de Pau souhaite créer des outils pédagogiques et de terrain pour améliorer la compréhension et l'adhésion des usagers à ces nouveaux aménagements et modes de déplacements.

LES TROIS OBJECTIFS de ces nouveaux aménagements

- Améliorer la sécurité routière en réduisant la vitesse ;
- Opérer un partage de l'espace public plus équilibré entre les automobilistes et les autres usagers ;
- Développer les déplacements actifs (piétons, cyclistes) ou collectifs par la création d'aménagements qualitatifs et sécurisés.
- Carte des zones de circulation apaisée
- La zone 30
- La zone de rencontre, appelée zone 20
- L'aire piétonne
- La voie verte
- La zone 30 dans le quartier Nitot

PERSPECTIVES 2025

- Intégration de cheminements cyclables sécurisés Route de Bayonne dans le cadre du projet Chronobus.
- Réaménagement du Rond-Point du Souvenir Français pour sécurisation des cyclistes.
- Étude pour la sécurisation des modes doux sur les giratoires Fébus.
- Étude de plan de circulation en vue d'un périmètre centre-ville apaisé.

La place du scolaire dans la mobilité

Parmi les défis qui se posent à notre société, l'éducation, la sécurité et la santé de nos enfants et adolescents centralisent la plus grande attention. Aussi, Pau Béarn Pyrénées Mobilités organise différentes actions qui permettent de répondre aux enjeux suivants :

- Assurer la sécurisation des entrées/sorties d'écoles
- Promouvoir des mobilités durables sur le trajet domicile-école
- Développer la (re)végétalisation des espaces urbains
- Favoriser les rencontres, les échanges au sein des espaces publics
- Optimiser la qualité de l'air à proximité des sites sensibles
- Toutes ces opérations sont construites en étroite collaboration avec l'association « Pau à Vélo » et avec les parents d'élèves.

Les rues aux écoles

Une démarche globale à construire :

- Vers des Plans de Déplacements Scolaires (ou plans de mobilités scolaires)
- Vers des "rues écoles"

Cette action encourage les établissements scolaires (maternelles et primaires) à se déplacer autrement le temps d'une semaine. L'opportunité de s'appuyer sur une semaine pas comme les autres « Le Challenge Mobilité inter-écoles » du 13 au 17 mai 2024.

Fermeture des rues à la circulation de 7h30 à 9h30 pour sécuriser et apaiser les abords de l'école

tout en encourageant les familles à se déplacer autrement.

Une expérimentation du lundi au vendredi, tous les matins, et le mercredi midi, dans trois écoles paloises : Jean Sarrailh, Bosquet, Pierre et Marie Curie. Un dispositif parallèle au Challenge Mobilité (une semaine où les enfants tentent de venir au maximum à l'école à pied, en vélo, en covoiturage ...)

Plusieurs animations ont été proposées dans la rue ces jours-là : piste d'apprentissage vélo, café mobilité, stand d'information IDELIS, médiathèque mobile, atelier réparation vélo.



Savoir rouler à vélo

Pau Béarn Pyrénées Mobilités assure la promotion des mobilités durables dès le plus jeune âge, pour donner le goût à chacun de marcher et de pédaler quotidiennement. Pour accélérer le mouvement, la collectivité s'engage dans le programme national « Génération Vélo - Savoir Rouler à Vélo ».

Une formation avant l'entrée au collège. Le dispositif national « Savoir-Rouler à Vélo » s'adresse aux enfants de 6 à 11 ans et a pour objectif de les rendre autonomes avant l'entrée en classe de sixième.

Le milieu scolaire est le plus à même, avec la mise à disposition de moyens adéquats, de participer à la massification de cet apprentissage, indispensable à l'épanouissement des citoyens de demain.

Ainsi, Pau Béarn Pyrénées Mobilités propose un parcours pédagogique spécifique pour accompagner de nombreux enseignants dans la diffusion du Savoir-Rouler.

Trois blocs composent cette formation, qui compte minimum 10h d'apprentissage pour être délivrée :

Savoir pédaler

- Savoir circuler
- Savoir rouler à vélo
- L'attestation est délivrée par l'enseignant (en temps scolaire) ou tout organisme agréé, en temps périscolaire.



Un mois sans voiture

du 2 au
31 octobre

GIANT PAU velo Les La Vandières IDELIS Nouvelle-Aquitaine PAU MOBILITÉS pau.fr



Un mois sans voiture : inciter et démontrer

Après le succès de la première édition, Pau Béarn Pyrénées Mobilités, la Ville de Pau et la Communauté d'Agglomération Pau Béarn Pyrénées ont lancé la deuxième occurrence du défi « Un mois sans voiture ».

Cette opération consiste à accompagner les habitants du territoire à se passer de leur voiture durant un mois, et ceci du 1er au 31 octobre.

« Un mois sans voiture » propose un défi aux personnes qui habitent ou qui travaillent sur le territoire animé par Pau Béarn Pyrénées Mobilités, la Ville et l'Agglo.

Les usagers sont invités à laisser leurs clés et leurs voitures aux animateurs de Pau Béarn Pyrénées Mobilités. Cette année elles sont garées dans le parking souterrain Bosquet du 1er au 31 octobre. Le parking est sécurisé, fermé et sous vidéosurveillance 24h/24.

En échange, les usagers repartent chacun avec :

- Un abonnement IDELIS 1 mois
- Une carte 10 déplacements Région Nouvelle-Aquitaine
- Un abonnement vélo en libre-service
- 1 vélo à assistance électrique 26 pouces
- Ainsi que d'autres cadeaux offerts par les différents partenaires (casque vélo, bon d'achat...)
- Une soirée de lancement a été organisée le lundi 30 septembre pour présenter le dispositif, récupérer les véhicules et donner les équipements. À la fin du mois d'octobre, une soirée de clôture permet de rassembler les propositions pour optimiser et pérenniser le processus.

Projet d'aménagement de l'entrée ouest de l'agglomération sur la route de Bayonne, à Billère

Projet d'aménagement de l'entrée ouest de l'agglomération sur la route de Bayonne, à Billère

L'autoroute de Bayonne, qui sert de voie d'accès ouest à l'agglomération de Pau et qui est empruntée quotidiennement par plus de 16 000 véhicules dans sa section de Billère, présente encore aujourd'hui un profil routier hérité de son passé en tant que route nationale.

L'OBJECTIF du projet consiste à améliorer la performance des transports en commun et à les rendre plus attractifs, tout en valorisant l'image de l'entrée ouest d'agglomération. L'aménagement de cette ligne de chronobus représente en effet plus qu'un projet de transport, c'est également un puissant outil de recomposition urbaine qui offre l'opportunité d'accompagner la mutation du tissu urbain par la transformation d'un axe routier en avenue apaisée ; favoriser le développement des mobilités douces ; constituer des espaces publics de qualité et intégrer le végétal en ville.

Les principaux enjeux du projet sont les suivants :

- Rendre attractifs les transports en commun
- Transformer un axe routier en avenue apaisée
- Favoriser et sécuriser les modes de déplacements doux
- Intégrer les enjeux de nature en ville et de désimperméabilisation

CALENDRIER PRÉVISIONNEL

- 4 juin au 12 juillet 2024 : concertation préalable
- Septembre 2024 : bilan de la concertation
- Septembre 2024 à mi-2025 : phase de conception
- Fin 2025 : Début des travaux
- Début 2028 : Fin estimée des travaux





L'habitat

La réhabilitation du patrimoine bâti des centres-villes

L'autoroute de Bayonne, qui sert de voie d'accès Le réinvestissement de l'habitat ancien dans les centres-villes de Pau, Jurançon, Gelos, Bizanos, Gan et Billère de l'agglomération est une priorité.

Ainsi, depuis 2020, deux dispositifs incitatifs et coercitifs cohabitent afin :

- d'œuvrer en faveur de la restructuration, de la réhabilitation et/ou du recyclage des immeubles ou groupes d'immeubles inconfortables ou obsolètes. Cela permettrait de remettre sur le marché de la vente ou de la location des logements de qualité adaptés à la demande des populations actuelles et futures.
- de résorber l'habitat indigne et insalubre et lutter contre la vacance
- de préserver et valoriser le patrimoine bâti

Durant l'année 2024, l'objectif est de poursuivre les engagements inscrits dans la concession d'aménagement et les conventions d'opération programmée d'amélioration de l'habitat. Le but est de remettre sur le marché des immeubles entiers de qualité au sein des centres-villes du cœur d'agglomération.

OBJECTIFS de la concession d'aménagement sur 2020-2030 :

- Réhabiliter et produire environ 900 logements et 13 commerces sur 10 ans.

OBJECTIFS DES OPAH-RU des centres-villes :

- Réhabiliter 400 logements sur 5 ans
- Accompagner la réhabilitation de 30 copropriétés

Une ingénierie spécifique à la requalification des centres-villes est déployée.

Elle agit d'abord dans le cadre d'un dispositif de veille stratégique afin de repérer les propriétaires d'immeubles à rénover.

Par la suite, un soutien est proposé : il consiste en des recommandations en matière de financement, des suggestions concernant les travaux à effectuer et, si nécessaire, une intervention foncière pour favoriser l'émergence de projets de qualité.

RÉALISATIONS

- 16 copropriétés dégradées suivies au titre de l'OPAH-RU
- 15 porteurs de projet accompagnés par la SIAB dans le cadre d'une réfection d'immeubles entiers
- Suivi des 35 immeubles sous DUP travaux
- Poursuite d'une stratégie d'intervention foncière en expropriation, préemption ou acquisition amiable

Dans le cadre du volet incitatif de l'OPAH-RU, une nette évolution des dossiers de propriétaires bailleurs est constatée avec une montée en puissance des sujets concernant des immeubles entiers.

Dans le cadre des missions dévolues à la Société immobilière du Béarn au titre de la concession, on note à la fois une stratégie d'intervention foncière plus forte et un accompagnement d'investisseurs privés qui interviennent de manière plus importante ces dernières années en lien avec des dispositifs fiscaux avantageux.

FOCUS

Trois opérations d'immeubles vacants livrées en 2024

28 avenue De Gaulle, opérateur privé

- Immeuble composé de 6 logements vacants et dégradés, foncier maîtrisé redistribution pour créer 8 logements (1 studio, 3 T2 et 4 T3)
- Travaux en cours d'achèvement Livraison fin octobre 2024

Pau 27, boulevard Jean Sarrailh, opérateur privé. Urban Premium

- 14 logements

Pau 6-8 rue Marca, cir

- 22 logements



Le conseil auprès des propriétaires pour la rénovation énergétique

La Maison de l'Habitat et du Patrimoine est l'espace Conseil France rénov' de l'agglomération Pau Béarn Pyrénées. Dans ce cadre, elle a pour ambition d'informer et de conseiller les propriétaires et les copropriétés dans le projet de rénovation énergétique de leur logement.

PERSPECTIVES pour l'année 2024 (en se basant sur les résultats jusqu'à juillet 2024) :

- 600 conseils simples
- 748 conseils approfondis propriétaires occupants ou bailleurs
- 110 visites prétravaux
- 50 conseils approfondis pour les copropriétés

Mobilisation des professionnels

Dans l'objectif de l'atteinte de neutralité carbone autour de la rénovation énergétique, il est indispensable de mobiliser les professionnels. La Maison de l'Habitat et du Patrimoine démarre ce travail en 2024. Rencontres avec la chambre des métiers et d'artisanat, la Fédération Française du Bâtiment et la Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment. Des partenariats sont envisagés à minima sur les conseils et animations proposées par la Maison de l'Habitat et du Patrimoine. Réalisation d'annuaires qualifiés des « Mon accompagnateur rénov » et des assistants à

maîtrise d'ouvrage. Pour cela, une enquête a été réalisée auprès des professionnels. La Maison de l'Habitat et du Patrimoine a également organisé des temps collectifs avec ces publics pros. Enfin, concernant la rénovation énergétique dans le centre-ville historique, une première rencontre avec des représentants du secteur public et privé s'est tenue à la fin de l'année 2024. C'est également à cette date que nous pourrons présenter aux professionnels un premier temps sur les enjeux liés à la rénovation énergétique des bâtiments anciens.

Des enjeux forts pour la rénovation des copropriétés : un enjeu partagé par les usagers à l'atelier du mois de février sur le sujet de la rénovation en copropriété qui a attiré plus de cinquante personnes (copropriétaires, syndic, agences immobilières...) ...

CHIFFRES CLÉS

Près de 20 000 usagers reçus à la Maison de l'Habitat et du Patrimoine (à la fois pour les sujets de rénovation de l'habitat et d'enregistrement de la demande de logement social). Onze ateliers grand public ayant permis la sensibilisation de 500 personnes. La participation a trois temps forts : salon de l'Habitat, le salon Asphodèle et le festival de transition.





1.4 - LES ACTIONS D'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Au regard des nécessités de s'adapter au changement climatique, la collectivité œuvre sur tous ses projets pour concilier modes doux, îlots de fraîcheurs, patrimoine et déplacements et créer ainsi de la surface désimperméabilisée. Chaque projet est étudié et mis en œuvre avec ce prisme : des grands projets comme la Place de la Monnaie, à la rénovation de rues et création de pistes cyclables...

Végétalisation et désimperméabilisation de l'espace public

Il s'agit de :

- Participer à une meilleure gestion des eaux pluviales : réguler, absorber, filtrer les eaux de pluie
- Participer à créer des îlots de verdure (différence de 3 à 4°C sous un arbre en milieu urbain avec une température de 30°C)
- Améliorer à moyen terme les systèmes de traitement des eaux pluviales et usées
- Participer à réduire les risques d'inondations

OBJECTIFS

Intégrer dans chaque projet d'espace public une dimension végétalisation et désimperméabilisation

RÉALISATIONS

Les parcs et jardins de Pau : de nombreux espaces verts (750 hectares) et de jardins privés

Les créations et restaurations de ces dernières années, et celles en cours, ont en commun leur souci d'authenticité, leur souhait de porter témoignage de leur époque, à travers l'art des jardins et leur parfaite intégration à la trame urbaine de Pau (relations ville-haute, ville-basse, continuité des cheminements existants...). La majeure partie de ces espaces verts sont aujourd'hui partie intégrante du patrimoine palois. À eux seuls, ils représentent

40 % des espaces protégés de l'Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP).





RÉALISATIONS

Place de la Monnaie : plantation de 53 arbres, création de 3500 m² de surface végétalisée supplémentaire

L'aménagement du quartier de la Monnaie s'inscrit dans un contexte global de réaménagement des espaces publics de la Ville. Il vise à restaurer la valeur patrimoniale et touristique des grands éléments du site : Château de Pau, Tour de la Monnaie, canaux, gave et petit patrimoine délaissé.

Le projet permet de créer un nouvel équilibre et un meilleur partage de l'espace public en faveur des modes actifs, piétons et cyclistes. Il améliore le cadre de vie et les perspectives esthétiques de cette entrée sud de Pau.

De même, il accompagne le quartier amené à vivre de profondes mutations grâce à l'émergence de projets immobiliers.

Reconfiguration de l'entrée est et îlot Batsalle : création de 3358 m² de surface végétalisée supplémentaire et plantation de 90 arbres

L'avenue Péboué reconfigurée : création de 900 m² de surface végétalisée

Avenue du château d'Este : création de 170 m² de surface végétalisée et plantation de 11 arbres

Cours Léon Jouhaux : création de 440 m² de surface végétalisée et plantation de 11 arbres

Avenue Larribau : création de 300 m² de surface végétalisée

Avenue Pouguet : Création de 400 m² de surface végétalisée

OBJECTIFS

- Créer une continuité piétonne dans la rue
- Préserver les arbres existants et création d'un fossé végétalisé
- Pacifier la rue

PERSPECTIVES 2025

Produire un plan désimpermeabilisation et végétalisation de l'espace public 2026-2032





"La cour idéale" ou la transformation des cours d'école : Une dynamique à l'œuvre sur l'ensemble de l'Agglomération

"Désimperméabilisation" des sols, végétalisation et installation d'espaces différenciés sont au programme.

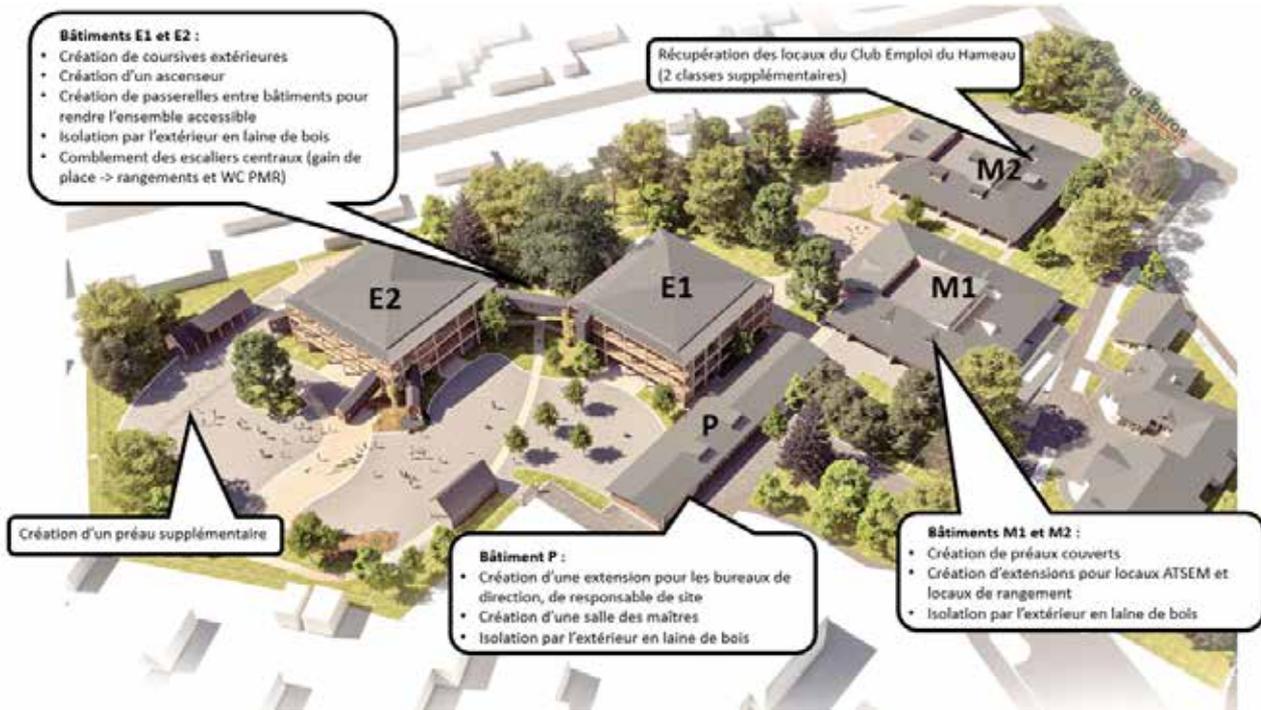
Lancé en 2019, le projet intitulé "La cour idéale" se poursuit :

Les propositions des enseignants, élèves, animateurs, ont été étudiées par les services de la collectivité (bâtiments, espaces verts, voirie, numérique, développement durable) et font l'objet d'un "programme des possibles", adapté à chaque configuration de site scolaire.

C'est l'occasion de poursuivre l'amélioration de ces espaces de mixité et de partage, de découvertes et d'échanges, dans un cadre sécurisé et adapté, en lien étroit avec les enjeux de développement durable.

Douze écoles (Bosquet, Bouillerce élémentaire, Buisson, Curie, Fleurs, Henri IV, Lavigne, Lauriers, Nandina-Park, Phoebus élémentaire, Say et Trianon) ont déjà vu leur cour transformée, en lien étroit avec les équipes scolaires et périscolaires.

Pour l'année scolaire 2024-2025, il est prévu de poursuivre la transformation des cours de l'école Lapuyade élémentaire et d'aménager tous les espaces de l'école primaire Marancy.



FOCUS

Réhabilitation à haute performance environnementale du groupe scolaire Marancy

Cette voie verte est la première phase de la cLe groupe scolaire Marancy à Pau a été construit entre 1967 et 1976. 47 ans plus tard, le bâti a subi quelques modifications liées à de nouvelles contraintes d'ordre technique et, même si la qualité du projet d'origine transparait toujours, les bâtiments sont vétustes et ne répondent plus aux exigences et aux normes actuelles. La Ville de Pau décide donc de réhabiliter le groupe scolaire pour le rendre plus fonctionnel, plus confortable, plus économe en énergie et accessible aux personnes à mobilité réduite. Une attention particulière est portée sur les émissions de gaz à effet de serre liées à cette opération et sur le confort d'été du bâtiment.

Un projet exemplaire et novateur sur le plan énergétique vis-à-vis des émissions des gaz à effet de serre et axé sur un confort d'été passif

La France s'affirme aujourd'hui avec une véritable avance dans le domaine des écomatériaux de construction. L'idée de ce projet était de se placer au plus haut niveau d'ambition atteignable pour un projet de réhabilitation. Le bâtiment va largement au-delà de la réglementation sur tous les aspects environnementaux. Des performances très élevées sont visées vis-à-vis des consommations d'énergie et des émissions de gaz à effet de serre.

Pour atteindre ces ambitions, différents scénarios de conception ont été étudiés et modélisés pour

permettre à la Ville de Pau de faire les choix les plus pertinents.

Chaque produit de construction et chaque équipement envisagés ont été étudiés par rapport à leur impact environnemental.

Cette démarche particulière a permis d'aboutir à un projet visant des économies d'énergies à hauteur de 72% et une limitation de 32 % des émissions de gaz à effet de serre par rapport à un projet équivalent mené de manière conventionnelle.

Les éléments de conception listés ci-dessous permettent d'atteindre ces objectifs.

- Isolation Thermique par l'Extérieur en laine de bois
- Murs de brique de terre crue
- Ventilation naturelle nocturne
- Réemploi et récupération
- Préservation des arbres, végétalisation et désimperméabilisation
- Qualité d'air intérieur

CALENDRIER

Sur les 5 bâtiments entièrement rénovés : 3 sont déjà opérationnels et un 4ème bâtiment sera livré début janvier 2025.

Le dernier bâtiment sera livré en avril 2025.



À Billière

L'école Lalanne à Billière a réalisé une profonde modification de sa cour, offrant aux élèves un nouvel espace d'exploration, fait d'arbres, d'herbes et de plantes. Pour cette création, une démarche participative innovante a été menée : durant l'année scolaire, élèves et enseignants ont été sollicités pour imaginer et proposer différentes solutions d'aménagements. Les différents projets ont fait l'objet d'un vote auquel ont participé les élèves, les enseignants, les ATSEM, les animateurs périscolaires et le personnel des cantines. Cette année scolaire 2023/2024, ce sont les enfants, les

enseignants et les parents de l'école maternelle Lalanne qui réfléchissent à l'aménagement de leur cour.

Le même type de démarche a été mené à l'école élémentaire Mairie où les premiers coups de pioche ont été donnés cet été.



Permis de Jardiner

Le Permis de Jardiner est un dispositif de soutien aux initiatives citoyennes de végétalisation des rues. Il permet gratuitement à chaque habitant de devenir le jardinier de son quartier.

La Maison du jardinier étudie chaque projet et s'assure de respecter des contraintes sur l'espace public, les réseaux, l'intégration dans le paysage... Elle vous accompagne également pour affiner votre projet, creuser des fosses si besoin et vous donne des conseils pour entretenir le site et utiliser des méthodes de jardinage biologique.

- Embellir un pas de porte, une rue ou un quartier : les micro-plantations sur trottoirs et façades, les placettes et bandes enherbées, les plantations au pied d'arbre offrent des petits coins de nature.
- Participer au rafraîchissement de l'air : la végétalisation permet la diminution des îlots

de chaleur et améliore la qualité de l'air en ville en absorbant les polluants.

- Offrir un refuge et de la nourriture à la faune : insectes, oiseaux...
- Retisser du lien avec ses voisins : jardiner sur l'espace public peut lancer une dynamique dans un quartier en suscitant l'échange et le partage d'expériences.
- Un petit kit de fleurissement est distribué dans le cadre du Permis de Jardiner. Ce sachet contient des graines labellisées "végétal local", garantissant leur provenance locale, leur nature rustique et un besoin limité en eau. Des conseils sont prodigués sur les techniques de semilles.

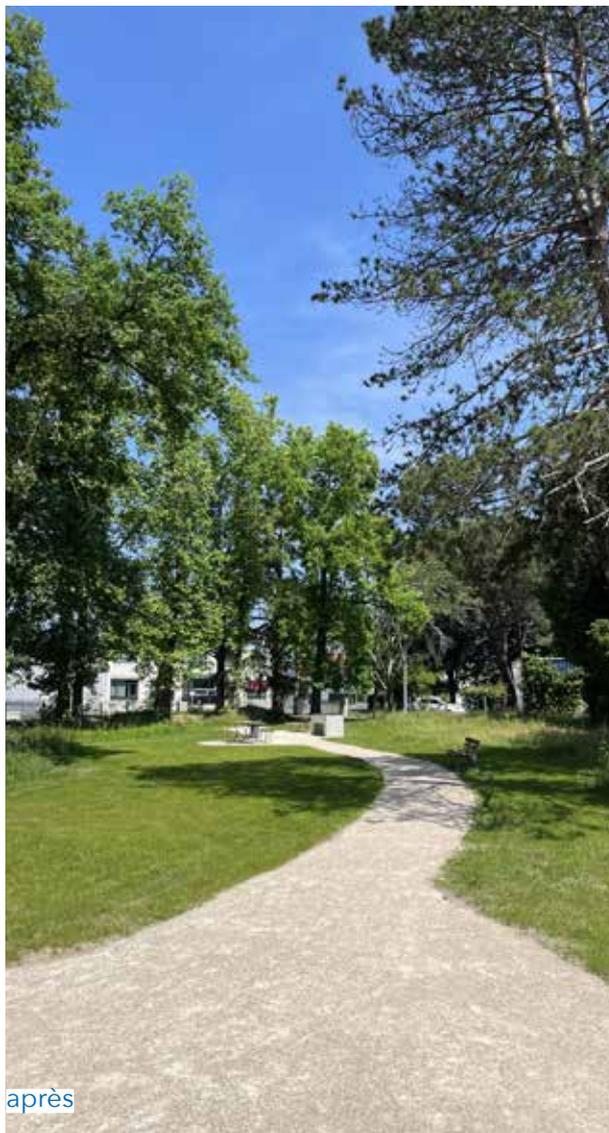
Un permis, plusieurs possibilités

- Les placettes et bandes enherbées
- Les trottoirs et pieds de murs de sa maison ou de son immeuble
- Les pieds d'arbres

Renseignements : maisondujardinier@ville-pau.fr



avant



après

Des investissements modestes qui changent la vie, programme de rénovation et de création de placettes

De nombreux lotissements des quartiers palois comprennent des petits espaces publics aujourd'hui vieillissants et pour la plupart peu fréquentés par les habitants. À la convergence des plans anti-solitude et de la biodiversité, la rénovation ou la création de placettes sont au cœur de l'action municipale dans les quartiers. Réhabilités et revégétalisés, ces espaces deviennent non seulement des lieux de convivialité où se renouent les liens sociaux mais aussi des refuges de biodiversité et de lutte contre les îlots de chaleur urbains.

Depuis 2019, la Ville de Pau réaménage ces placettes et implique les habitants au processus décisionnel afin de recueillir leurs aspirations quant à l'évolution de leur cadre de vie. Des réunions sur site sont organisées pour échanger puis présenter le projet d'aménagement aux habitants, qui peut aller du simple réengazonnement à une revégétalisation complète et l'installation de mobilier ou de petits équipements.

En 2024, divers projets sont en cours ou ont été menés à bien pour faire de Pau une ville encore plus verte : le square Plein ciel, la place de l'Abbaye, l'aménagement d'un petit square rue Carrérot, la placette rue Guichenné, la place Paul Fort, le rond-point des allées de Morlaàs, le sentier de l'école des Lilas, la sécurisation de l'aire de jeux du quartier du Buisson, etc.

De forts enjeux identifiés :

- Une conception dédiée et adaptée aux souhaits des riverains
- Des aménagements qui favorisent la biodiversité, la lutte contre les îlots de chaleur urbains et la gestion de l'eau
- Des surfaces minérales et végétales conçues en adéquation avec les techniques d'entretien des espaces verts.

Les investissements modestes qui changent la vie depuis 2019, ce sont :

- 61 places et placettes réaménagées en concertation avec les habitants
- Des chantiers participatifs avec les habitants volontaires

L'exemple de Plein Ciel Un Jardin multigénérationnel Superficie : 3 850 m²

Cette voie verte est la première phase de la cLe Nature des aménagements :

- Création d'un parc multigénérationnel (école, université et EHPAD à proximité)
- Redéfinition des flux piétons (nord-sud et ouest)
- Création d'espaces de repos, de jeux et de convivialité
- Végétalisation du site : plantation de 11 arbres, de 110 arbustes et semis d'une prairie fleurie
- Plantation de 26 arbres fruitiers sur les pourtours du parc pour tisser un lien avec l'activité maraîchère jouxtant le site

4 temps de concertation organisés avec les riverains:

- Deux rendez-vous avec une dizaine de partenaires majeurs du secteur pour valider l'ensemble des propositions
- Deux réunions de concertation avec les habitants impactés par le projet (entre 25 et 30 personnes par réunion) :
- temps 1 : recensement des besoins et attentes des riverains
- temps 2 : présentation du projet avec des ajustements sur les jeux suite aux remontées des riverains, avec notamment l'ajout de jeux pour les enfants de moins de 3 ans et le remplacement des tobogans par des balançoires



Les 3 autres réalisations sur le quartier

Vizioz (2023-2024) :

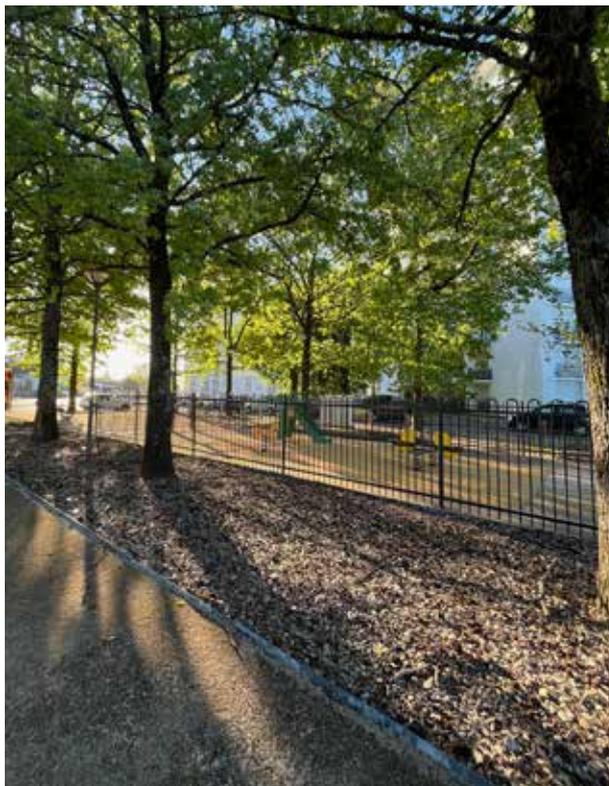
- Pérennisation des arbres et installation d'une aire de jeux

Méon (2023) :

- Végétalisation des pieds d'arbres

Montaigne (2022) :

- Transformation d'un élément de voirie en espace public Transformation d'un élément de voirie en espace public





Des plantations d'arbres ville et agglomération

Pau et son agglomération redonnent une place de choix aux arbres dans leur ville en les intégrant systématiquement dans tous les projets urbains. Cette approche a permis de multiplier par 3 le nombre d'arbres plantés sur les espaces publics de la ville ces 5 dernières années.

La présence des arbres en ville permet d'améliorer la qualité de l'air en captant le CO₂, en filtrant les particules et polluants de l'air ou en produisant de l'oxygène qu'on respire.

Les arbres rafraichissent l'air ambiant et jouent un rôle de climatiseur.

Favorables pour la biodiversité, les arbres permettent à la faune et à la flore de s'implanter. Ils consolident les corridors de déplacement des espèces dans l'espace urbain.

Les arbres améliorent la structure du sol : ils limitent leur érosion et leur appauvrissement. Ils préservent la qualité de l'eau, régulent l'eau qui séjourne

dans le sol et réduisent les risques d'inondation et de débordement des réseaux pluviaux.

Par leur présence, les arbres améliorent la santé physique et psychologique des habitants et augmentent la valeur des paysages urbains.

OBJECTIFS

- Préserver les arbres dans les projets d'aménagement privés et publics
- Maintenir un rythme de plantation d'arbres supérieur à 600 arbres/an
- Désimperméabiliser des espaces et planter en privilégiant la diversité d'essences et de strates



FOCUS

Le quartier Saragosse

Le quartier Saragosse est engagé dans une démarche de labellisation écoquartier depuis 2018. L'avancée opérationnelle du projet de rénovation urbaine permet de solliciter en 2024 l'étape 3 du label « écoquartier livré » (avant-dernière étape de la labellisation). Le quartier Saragosse est le 1er projet d'écoquartier de la ville de Pau et le second de l'agglomération paloise.

EN 2024

- La livraison du dépôt des espaces verts et propreté urbaine : rénovation et agrandissement du bâtiment qui accueille l'équipe (22 agents) en charge de l'entretien

des espaces verts et de la propreté urbaine du quartier Saragosse. Cette nouvelle structure de 365m² comprend les vestiaires, la salle de pause, le bureau de la responsable de secteur et une partie technique permettant d'entreposer, de laver et de réparer le petit matériel (tondeuses...).

- Études sur l'aménagement de la centralité Kennedy, en impliquant les citoyens dans la définition des divers usages des deux entrées est et ouest du quartier. Les travaux démarrent fin 2024-début 2025.

EN 2025

- Livraison des aménagements de la centralité Kennedy.

1.5 - LE DÉVELOPPEMENT DES ÉNERGIES RENOUVELABLES (ENR)

Le développement des énergies renouvelables représente un atout considérable pour les collectivités qui souhaitent réduire l'usage des énergies fossiles.

Les différentes évolutions législatives (loi Notre, loi de transition énergétique pour la croissance verte, loi relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables...) encouragent les collectivités territoriales à promouvoir des filières énergétiques locales. Sur l'Agglomération Paloise, les cartographies « Zones Accélération Énergies Renouvelables » ont permis à chaque commune d'identifier de manière exhaustive le potentiel de son territoire. Ce travail constitue le fondement d'une stratégie communautaire énergétique : le soleil et la valorisation photovoltaïque, le sous-sol et son potentiel géothermique, la biomasse et sa valorisation en chaleur.

Les Zones d'accélération des Énergies renouvelables (ZAEEnR)

La loi du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables place les communes au cœur de la planification du déploiement des énergies renouvelables terrestres. Son article 15 crée les Zones d'Accélération pour l'implantation d'installations de production d'énergies renouvelables - ZAEEnR, zonage que les communes identifient par délibération du conseil municipal. Ces surfaces constituent ainsi des zones privilégiées pour l'implantation d'installations

de production d'énergies renouvelables (solaire en toiture, en ombrière ou au sol, géothermie, réseaux de chaleur...). Si celles-ci ne revêtent pas de caractère obligatoire ni exclusif, leur définition permet néanmoins, au sein de chaque commune, de mener une réflexion quant au déploiement des énergies renouvelables sur leur territoire, aux enjeux correspondants et à leur planification.

La CAPBP a mis à disposition un contexte spécifique sous Système d'information géographique - SIG - afin de permettre aux communes de travailler à la définition des ZAEEnR et de les visualiser :

Energie	Principales caractéristiques des ZAEEnR	Gisement de production estimé
Photovoltaïque et solaire thermique en toiture	Ont été retenus comme ZAEEnR l'ensemble des bâtiments, à l'exception du secteur classé dans le Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur (PSMV), correspondant au cœur historique.	1 107 GWh
Photovoltaïque et solaire thermique en ombrière	Ont été retenus comme ZAEEnR l'ensemble des parkings et stationnements compatibles avec la mise en oeuvre d'ombrières, à l'exception du secteur classé dans le Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur (PSMV), correspondant au cœur historique.	213 GWh
Photovoltaïque et solaire thermique au sol	Ont été retenus comme ZAEEnR les friches industrielles ainsi que le site de l'ancienne décharge CAP ECOLOGIA.	40 GWh
Réseaux de chaleur	Ont été retenus comme ZAEEnR une zone tampon de 200 à 300m autour des tracés des réseaux de chaleur existant et en projet sur le territoire de l'agglomération.	30 GWh
Géothermie	La carte présentée définit comme ZAEEnR l'ensemble de des communes au titre de la géothermie de surface, à l'exception : <ul style="list-style-type: none"> • Des bâtiments eux-mêmes • Des voiries • Des espaces verts protégés • Des espaces boisés classés • Des sites particuliers (hippodrome, cimetières, ...) 	126 GWh
Méthanisation	Ont été retenues comme ZAEEnR les 2 projets identifiés sur les communes de Lescar (CAP ECOLOGIA) et d'Artigueloutan.	25 GWh
Hydroélectricité	Ont été retenus comme ZAEEnR les seuils présentant un potentiel de production issus de l'étude du potentiel hydroélectrique à l'échelle du Béarn, conduite en 2021.	16 GWh

Séance du jeudi 28 mars 2024 :

N° 59 : Approbation des «Zones d'Accélération des Énergies Renouvelables» (ZAEEnR). Mise en perspective des travaux des municipalités avec la politique de transition énergétique de la Communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées.

(Extrait du registre des délibérations du Conseil communautaire)



Mise en œuvre de la feuille de route photovoltaïque

La feuille de route photovoltaïque de la Communauté d'Agglomération Pau-Béarn-Pyrénées s'appuie ainsi sur 3 principaux axes :

- Le déploiement du photovoltaïque sur une partie du patrimoine de la Communauté d'Agglomération Pau-Béarn-Pyrénées et de la ville de Pau ;
- Le projet de centrale au sol sur le site CAP ECOLOGIA à Lescar (3 MWc en autoconsommation totale) ;
- L'accompagnement des communes pour le développement du photovoltaïque et plus particulièrement de l'Autoconsommation Collective - ACC.

RÉALISATIONS 2024

Le photovoltaïque sur le patrimoine bâti CAPBP/ Ville de Pau :

- L'étude de structure, portant sur les 37 bâtiments des deux collectivités, sera finalisée pour la fin de l'année 2024.
- Le dimensionnement des boucles d'autoconsommation collective sera évalué à l'aune de cette étude.

Projet de centrale au sol sur le site CAP ECOLOGIA à Lescar :

- La demande de permis de construire ainsi que le porter à connaissance « Installation classée pour la protection de l'environnement » ont été déposés fin avril 2024 et sont en cours d'instruction.

Accompagnement des communes pour le développement de l'Autoconsommation Collective :

- Des boucles d'autoconsommation ont été étudiées ou sont à l'étude pour plusieurs communes (Aussevielle, Idron, Aressy, Rontignon, Laroin, ...).

PERSPECTIVES 2025

Le photovoltaïque sur le patrimoine Ville de Pau et CAPBP :

- Dans la continuité des résultats des études menées en 2024, l'année 2025 portera sur la définition de la déclinaison opérationnelle.
- Projet de centrale au sol sur le site CAP ECOLOGIA à Lescar :
- Les travaux débuteront fin 2024, pour une mise en service prévue mi-2025.
- Accompagnement des communes pour le développement de l'Autoconsommation Collective :
- L'émergence des premières boucles d'autoconsommation devrait permettre un retour d'expérience propice au développement du photovoltaïque et de nouvelles boucles d'ACC.

CHIFFRES CLÉS

- Mise en place du photovoltaïque sur le patrimoine CAPBP/Ville de Pau : 37 sites retenus pour une production potentielle de 4 871 MWh.
- Projet de centrale au sol sur le site Cap Ecologia à Lescar :
- Puissance installée de 3 MWc, représentant une surface d'environ 3ha
- Accompagnement des communes pour le développement de l'Autoconsommation Collective :
- Un potentiel photovoltaïque global sur le territoire de 1 260 GWh



Le développement de la géothermie

La géothermie, une énergie locale et renouvelable, émet très peu de carbone. Elle répond aux objectifs de neutralité carbone de l'agglomération et s'aligne également avec les domaines d'excellence du territoire, tels que l'exploitation de l'énergie du sous-sol et les compétences locales en géosciences.

L'intégration de la géothermie de surface dans le mix énergétique du territoire des 31 communes est un enjeu important conformément aux travaux de la zone d'accélération des énergies renouvelables.

OBJECTIFS

- Décarboner les moyens de chauffage et de refroidissement ou rafraîchissements actuels
- Proposer aux futurs raccordés une énergie abordable et constante, exempte des fluctuations des prix des énergies fossiles.

RÉALISATIONS 2024

L'installation géothermique des entrepôts Labat est terminée et mise en service.

Le projet "Rives du Gave" comprend la réalisation d'une boucle d'eau tempérée. Le marché d'études

pour la réalisation de cette boucle a été attribué fin août 2024.

Une autre étude de faisabilité est réalisée sur Poey de Lescar afin de subvenir aux besoins de la crèche communautaire et des locaux administratifs de la Communauté d'Agglomération Pau-Béarn-Pyrénées accolés.

Dans le cadre du contrat de chaleur renouvelable territorial (CCRT) porté par TE 64 pour le compte de l'ADEME, deux études de faisabilité sont réalisées : une pour chauffer une partie de la piscine de Billère, l'autre pour créer une boucle d'eau tempérée sur le site de quartier libre.

Enfin, la Communauté d'Agglomération Pau-Béarn-Pyrénées est partenaire de programme d'animation pour la promotion de la filière géothermie à l'échelle régionale (pilotee par le Pôle AVENIA) et nationale (dans le cadre du réseau Action Cœur de Ville).

PERSPECTIVES 2025

- La commune de Billère a élaboré une étude de faisabilité pour chauffer sa piscine grâce à la géothermie. Le rendu de cette étude de faisabilité est attendu pour la fin de l'année. Une réalisation des travaux est envisagée pour 2025.
- La commune de Mazères-Lezons est intéressée pour étudier la possibilité de chauffer un ensemble de bâtiments grâce à la géothermie avec une distribution via un réseau de chaleur.
- Par ailleurs, dans la continuité de cartographie des ZAEnr, en réflexion avec les projets d'aménagements sur le territoire et pour répondre aux objectifs du prochain PCAET, une stratégie de développement de la géothermie sera étudiée et intégrée au schéma directeur des énergies.



FOCUS

L'OPÉRATION « LABAT » Un exemple de production de chaleur et de rafraîchissement par géothermie.

La ville de Pau a acquis en 2020 les locaux de la friche industrielle et commerciale dite LABAT. Situé avenue Léon Blum à Pau, cet ensemble immobilier accueillait auparavant une imprimerie industrielle et une activité commerciale de vente et de réparation de matériels électroménagers.

L'opération porte sur la reconversion du site pour accueillir deux pôles :

Un pôle des mobilités solidaires et de l'accompagnement social. Ce dernier, créé dans le premier bâtiment de 1300 m², comprend des locaux pour 3 associations :

- Les Restos du Cœur pour les activités de distribution alimentaire, vestiaire solidaire, ateliers d'informatique et d'alphabétisation ;
- La Cravate solidaire, qui accompagne les demandeurs d'emploi et les personnes en formation, en travaillant avec eux sur les postures pour les préparer à leurs entretiens professionnels et les immersions dans le milieu professionnel. Elle met aussi à la disposition du public accompagné, des tenues adaptées pour le travail.
- L'activité Mobil'Aide portée par l'Association Vivre Ma Ville, qui consiste à mettre à disposition des demandeurs d'emploi, des moyens de locomotion : voiture, cyclomoteur, vélo. L'association propose aussi une formation pour le permis B.
- Un pôle des Syndicats : le bâtiment (surface de plancher initiale de 1000 m² + 500 m² d'extension) est mis à la disposition des syndicats suivants pour l'accueil de leurs sièges locaux et/ou départementaux : CFDT, CGT, FO, CFTC, UNSA, CFE-CGC, FSU.

Les études ont été menées à compter de juin 2022 et les travaux ont démarré en juin 2023.

Le pôle des mobilités solidaires et de l'accompagnement social a été livré le 5 août 2024.

Les travaux de finition des espaces extérieurs (plantations et chaussée végétale) seront terminés en hiver 2024-2025.

Le chantier de géothermie s'est déroulé sans incident sur une période de 8 semaines.

- 10 sondes sèches de 150 mètres de profondeur ont été forées au début de l'année entre les deux bâtiments. Elles permettent la récupération de la chaleur du sol en hiver et de sa fraîcheur en été. Cette source d'énergie permet de très faibles consommations énergétiques et une empreinte carbone très basse. On parle ici de Géothermie de Minime Importance (GMI).
- Le projet compte également une pompe à chaleur par bâtiment et chacune a un coefficient de performance (dit "COP") estimé à 5 en moyenne sur la saison de chauffe, c'est-à-dire que 1 kWh électrique consommé pour faire fonctionner la pompe à chaleur permet de générer 5 kWh de chaleur, dont 4 d'origine renouvelable (chaleur extraite du sous-sol).
- S'agissant du poids carbone, on considère que les installations de géothermie de surface rejettent, en moyenne, moins de 45 g équivalents de CO₂ par kWh de chauffage (émissions associées à la consommation électrique de la pompe à chaleur (Source : ADEME, 2016). C'est environ 4 fois moins que les installations classiques utilisant l'électricité sans PAC, 6 fois moins que celles consommant du gaz naturel.
- Pour le rafraîchissement, l'installation est encore plus performante, puisque la priorité est donnée au geocooling car les émetteurs le permettent (plancher rafraîchissant pour le pôle associatif et ventilo-convecteurs pour le pôle des syndicats). Ce système consomme seulement l'énergie d'une pompe, ce qui est mineur par rapport à une climatisation classique. Ainsi, on évite le cercle vicieux des climatisations traditionnelles qui rafraîchissent les bâtiments en consommant beaucoup d'énergie, participant ainsi au dérèglement climatique, et en réchauffant l'air extérieur, participant ainsi à l'effet d'îlot de chaleur urbain.

La géothermie est opérationnelle depuis le mois de juin en mode geocooling et les usagers semblent satisfaits.





Projet Rives du Gave - Géothermie sur Nappe

Dans le cadre du projet urbain Rives du Gave, la collectivité a décidé de lancer une étude de faisabilité pour vérifier le potentiel développement de la géothermie sur nappe et/ou sur sonde sur ce projet. En effet, le projet d'aménagement est une opportunité rare sur le territoire de l'agglomération pour développer une boucle d'eau tempérée. Ce système consiste en un réseau qui puise l'eau de la nappe à température tempérée (12° à 15°) pour alimenter les pompes à chaleur. Ces dernières permettent de transférer l'énergie de la ressource vers le bâtiment et inversement. Elles produisent du chaud ou du froid.

La mobilisation de la ressource géothermique avait été confirmée par une étude précédente en 2021.

L'étude qui est menée sur 2024 et 2025 vise donc à confirmer les premiers résultats.

Les besoins en chaud sont évalués à 3300MWh/2500MWetenfroidà1400MWh/780kW. Pour l'instant, il est envisagé de développer :

- Une boucle tempérée s'étendant sur le nord du projet, couvrant plus de 1 kilomètre de réseau et offrant une couverture de 88% pour les besoins en chauffage seul.
- une installation autonome par lot sur le sud qui demanderait entre 9 et 15 sondes par lot.

Un évitement global de CO₂ de l'ordre de 50TCO₂/an est visé.

Les résultats de l'étude sont attendus pour le premier semestre 2025.

En 2024, l'objectif est de réaliser les sondages nécessaires pour vérifier la ressource géothermique, déterminer le sens de la nappe et déterminer l'implantation des stations de pompage. L'étude sera menée en suivant la méthodologie préconisée par l'ADEME, pour vérifier la faisabilité d'un tel déploiement sur nappe ou sur sondes.

INSTALLATIONS AUTONOMES DE GEOTHERMIE

lot R3 - 2030 - géothermie sur nappe

331 MWh/321 kW chaud

Caractéristique technique	lot R3
Châssis pour prétraitement sur nappe	25 m ² /h
Puissance prélevée dans la nappe	341 kW th
Puissance appoint alimentabus boucle	112 kW th
Consommation électrique appoint élec	8 MWh
Taux de couverture géothermie (besoins thermiques uniquement)	88%
Coût installation géothermique	204 211 €
Coût solution géothermique (hors subventions ADEME)	112 316 €
Coût éqvté	18 TCO ₂ /an
Coût PAC éqvté	37 400 €





Exploiter et optimiser les réseaux de chaleur urbains existants

La CAPBP possède 2 réseaux de chaleur :

- Le Réseau de Chaleur Urbain (RCU), exploité en concession de service public . Le Réseau de Chaleur du Hameau (RCH), exploité en Régie.

OBJECTIFS

- Décarboner le chauffage et la production d'Eau Chaude Sanitaire des raccordés . Offrir aux raccordés une énergie à coût maîtrisé et stable dans le temps, car non soumis aux fluctuations des coûts des énergies fossiles.

Les travaux de construction du Réseau de Chaleur Urbain s'étant terminés en 2023, un des objectifs pour 2024 était de disposer des chiffres réels d'exploitation en configuration finale afin d'examiner les possibilités d'extension et/ou de densification du réseau.

RÉALISATIONS 2024

Réseau de Chaleur Urbain

Après la fin des travaux de construction du réseau fin 2023 et l'inauguration du réseau, l'année 2024 a vu les actions suivantes :

La ratification du consortium européen Treasure pour contribuer aux études de dimensionnement de stockage de chaleur intersaisonnier. Il s'agit du seul projet français de ce programme financé à plus de 10M€ par l'UE.

Le lancement d'études relatives à l'extension et la densification du réseau de chaleur pour préparer les éventuels prochains déploiements. Les conclusions seront connues début 2025.

La mise en service de la distribution de chaleur à l'ensemble des clients avec la fin des travaux de raccordement en sous-station, dont le dernier est le centre hospitalier François Mitterrand, plus gros client en matière de puissance souscrite.

Réseau de Chaleur du Hameau

Le marché d'exploitation a été renouvelé, pour la période 2024-2029.

Les études d'extension du réseau sont en cours avec la validation de travaux de densification

PERSPECTIVES 2025

Réseau de Chaleur du Hameau

Trois nouveaux raccordements doivent être réalisés en 2025, pour une mise en service pour la saison de chauffe 2025-2026.

Réseau de Chaleur Urbain

Les études de recherches et développements autour du stockage intersaisonnier vont se poursuivre.

CHIFFRES CLÉS

Réseau de chaleur urbain

Raccordement à l'Hôpital en 2024

Les bénéfices attendus par le Centre Hospitalier de Pau sont :

- la baisse de 90% de la consommation de gaz
- la baisse de 55% des émissions de CO₂ (1700t) une économie de 15 % de sa facture de chauffage

Environ 11300 équivalents logements

44 km de long

132 GWh/Añ délivrés aux abonnés (chauffage et eau chaude sanitaire) dont 75 % d'origine renouvelable

Réseau de chaleur du Hameau

- 8 dont Pau Béarn Habitat, la Polyclinique de Navarre, la Clinique Princess, l'école d'infirmiers, l'Aucéra, les berges de l'Ousse, et le Pôle des 4 coins du monde
- 1700 m de long
- 5 GWh/Añ délivrés aux abonnés



Développer de nouveaux projets de réseaux de chaleur

Les réseaux de chaleur représentent un outil majeur de décarbonation. Après le succès du Réseau de Chaleur Urbain, la CAPBP a recherché d'autres opportunités de développement de réseaux de chaleur.

Parmi les opportunités identifiées, deux réseaux apparaissent comme prioritaires et rapides à mettre en œuvre : les réseaux de chaleur de Jurançon et d'Uzein.

OBJECTIFS

- Décarboner les moyens de chauffage actuels des raccordés potentiels à hauteur de 3 800MWh/an sur Jurançon et 200MWh par an sur Uzein.
- Offrir à ces raccordés une énergie à coût maîtrisé et stable dans le temps, car non soumis aux fluctuations des coûts des énergies fossiles.
- Expérimenter l'utilisation de miscanthus comme combustible en travaillant sur une filière agricole locale.

Projet de réseau de chaleur de Jurançon

L'étude de faisabilité a montré la possibilité de développer 2 scénarios : . Un scénario dit "de base", avec 5 raccordés, pour une puissance installée de 2792 kW et 2,9 GWh/an . Un scénario dit "étendu", avec 10 raccordés, pour une puissance installée de 3734 kW et 3,8 GWh/an

Projet de réseau de chaleur d'Uzein

L'étude de faisabilité a montré la possibilité de développer 2 scénarios : . Un scénario n°1, alimentant la crèche, le pôle petite enfance, l'école et la mairie, soit 170 MWh/an . Un scénario n°2, alimentant en plus la salle polyvalente, soit 200 MWh/an

Le réseau de chaleur du Hameau est récompensé du label "Ecoréseau +".



2

**Préservation
de la biodiversité,
protection
des milieux
et des ressources**

2.1- PROTECTION DE LA RESSOURCE EN EAU

La Communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées est compétente en matière d'eau potable. Elle a transféré cette compétence sur la plus grande partie de son territoire par l'adhésion à six autorités organisatrices et l'exerce de manière effective sur le territoire de la Ville de Pau. Ce sont ainsi sept autorités organisatrices qui assurent le service public d'eau potable sur le territoire de la Communauté d'agglomération.

Les perspectives de diminution de la disponibilité de la ressource en eau ont conduit l'Agence de l'eau Adour-Garonne et les autorités organisatrices en matière d'eau potable à envisager une réflexion sur l'adaptation du territoire à la sécurisation de son alimentation en eau potable, afin d'anticiper les problématiques qui pourraient survenir dans les prochaines années et auxquelles ils devront faire face.

OBJECTIFS du projet « Prospectiv'Eau » sont les suivants :

- Élaborer une stratégie de sécurisation pour les résidents du territoire, visant à assurer une alimentation en eau potable quantitative et qualitative durable pour les 30 à 50 prochaines années.
- Cocréer une vision globale et améliorer la compréhension de la ressource en eau actuelle et future destinée à l'alimentation en eau potable du Béarn.
- Fournir une vision prospective et un outil d'aide à la décision pour les acteurs du territoire.
- Permettre aux partenaires institutionnels d'identifier les enjeux et les priorités d'action dans l'exercice de leurs fonctions de service public.

Au vu de la diversité des ressources utilisées pour produire de l'eau potable (sources du piémont pyrénéen, nappe alluviale du gave de Pau notamment), les acteurs du territoire ont jugé opportun de réaliser l'étude à l'échelle du Béarn. La Communauté d'agglomération intervient en tant que partenaire de l'étude Prospectiv'Eau, en qualité de membre du Pays de Béarn choisi en tant que porteur de l'étude et en qualité d'autorité organisatrice du service public d'eau potable sur le territoire de la Ville de Pau.

Cinquante-huit autorités organisatrices sont impliquées dans l'étude.

Diminution des fuites sur les réseaux

La Communauté d'agglomération travaille depuis plusieurs années à l'amélioration du rendement du réseau de distribution d'eau potable desservant la Ville de Pau. Le réseau étant essentiellement maillé, le déploiement de compteurs de sectorisation n'est pas envisageable. Ainsi, la recherche de fuites est aujourd'hui opérée par le déplacement quotidien d'une vingtaine de prélocalisateurs acoustiques, suivi en cas de suspicion de fuites d'une corrélation acoustique.

La Communauté d'agglomération souhaite donc renforcer son système de recherche de fuites pour améliorer les performances techniques des 310 km de réseaux de distribution.

RÉALISATIONS 2024

Les 450 capteurs ont été acquis et installés au 1er semestre 2024. Ils sont opérationnels depuis fin juin.

Les premières évaluations laissent apparaître une diminution des volumes mis en distribution. Ces capteurs ont permis d'augmenter la réactivité du service pour identifier (et donc réparer) les fuites. Un exemple : les capteurs ayant permis de détecter une fuite majeure sur les installations privées

du centre Jean Feger (2000 m³/j), l'utilisateur a pu intervenir aussitôt sur ses installations.

Cette opération est financée à hauteur de 70% par l'Agence de l'Eau Adour-Garonne par le biais d'une subvention d'investissement, dans le cadre de l'appel à projets « Économies et efficacité de l'eau ».

PERSPECTIVES 2025

- Il est prévu en 2025 l'acquisition et l'installation de 50 capteurs afin de compléter le maillage du système sur le réseau de distribution.





Définition d'un outil de gestion intégrée de la ressource en eau sur le bassin du Gave de Pau

Les schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) sont des documents qui tracent périodiquement les grandes orientations des politiques publiques en matière de gestion de l'eau. Il définit :

- Les règles à suivre pour une gestion équilibrée et durable de la ressource en eau dans un souci de satisfaction des usagers de l'eau.
- Les objectifs à atteindre pour maintenir « le bon état » de toutes les eaux : rivières, cours d'eau, nappes d'eau souterraines, lacs, plans d'eau, eaux littorales...
- Les améliorations à apporter pour la préservation de tous les milieux aquatiques.

Les schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux 2010-2015 et 2016-2021 du bassin Adour-Garonne ont ciblé le bassin des gaves (Pau, Oloron, Saison) comme territoire où l'élaboration d'un schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) est nécessaire. Le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux 2022-2027 recommande quant à lui que l'ensemble du bassin Adour-Garonne soit couvert par des schémas d'aménagement et de gestion des eaux d'ici à 2027.

Le schéma d'aménagement et de gestion des eaux est un des outils permettant de tendre vers une gestion intégrée de l'eau sur un bassin versant donné, sans toutefois être le seul. Confrontés à cette réalité, l'Agence de l'Eau Adour-Garonne, le Syndicat mixte du bassin du gave de Pau (SMBGP), le Pays de Lourdes et des Vallées des Gaves et l'Institution Adour ont décidé de s'unir en 2021 pour porter de façon conjointe une étude de faisabilité visant à mettre en place un outil de

gestion intégrée de l'eau sur le bassin du gave de Pau.

En tant que membre du Syndicat mixte du bassin du Gave de Pau, la Communauté d'agglomération a participé, au côté des services de l'État, des partenaires institutionnels, des acteurs socioprofessionnels et du monde associatif, aux différentes étapes de concertation menées. L'étude d'opportunité sur l'outil de gestion intégrée du bassin du Gave de Pau a consisté à réaliser différentes étapes : état des lieux, diagnostic du territoire, analyse des outils potentiels, mise en évidence des attentes du territoire et proposition d'orientations pour un futur outil de gestion intégrée. Les multiples mois d'études nécessaires à la réalisation de ces différentes missions ont été rythmés par une large concertation (entretiens individuels ou collectifs, ateliers de travail, questionnaires...) avec l'ensemble des collectivités du territoire, les services de l'État, les partenaires institutionnels, les acteurs socioprofessionnels et le monde associatif.

Ces échanges ont été structurés par cinq comités techniques et cinq comités de pilotage. Ces comités ont ensuite sélectionné et étudié deux approches adaptées aux spécificités et aux enjeux du territoire : le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux et la Charte de gestion de l'eau.

L'année 2024 a été marquée par la remise finale des résultats de la première phase de l'étude d'opportunité sur l'élaboration d'un outil de gestion intégrée de l'eau à l'échelle du bassin du Gave de Pau. L'hypothèse privilégiée est celle de la mise en place d'une démarche de type Charte de gestion de l'eau.



Mise en conformité des systèmes d'assainissement station de traitement des eaux usées de Pau-Lescar

En s'appuyant sur l'étude de révision du schéma directeur du système d'assainissement Pau-Lescar, la CAPBP va redéfinir pour le système de traitement de Pau-Lescar :

- Son programme de mise en conformité, en termes de performances épuratoires, pour le traitement des volumes en période de temps de pluie et au regard des exigences de la nouvelle directive Eaux Résiduaires Urbaines (ERU) de 2024,
- Le dossier de demande d'autorisation environnementale pour le système Pau-Lescar sera déposé à la fin 2024 ou au début 2025.

RÉALISATIONS 2024

- Analyses complémentaires des déversements en tête de station, au point réglementaire A2 (by-pass de la station) par temps de pluie.
- Révision du Schéma Directeur du système d'assainissement pour sa mise en conformité en intégrant les perspectives de la Directive Eaux Résiduaires Urbaines de 2024.
- Modification du dossier d'autorisation du système d'assainissement concernant la filière de traitement des effluents par temps de pluie.

PERSPECTIVES 2025

L'année 2025 doit voir l'adoption par la Communauté d'agglomération du nouveau programme pluriannuel de travaux de mise en conformité du système de traitement.

FOCUS

Protection contre les inondations sur le bassin versant de l'Ousse des bois

La communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées a la responsabilité de la gestion des milieux aquatiques et de la prévention des inondations. Elle exerce effectivement cette compétence sur les seuls bassins versants de l'Ousse des Bois et du Laü, ainsi que sur leurs affluents.

Dans ce cadre, la Communauté d'agglomération œuvre pour la préservation et la restauration des milieux aquatiques ainsi que pour la lutte contre les inondations.

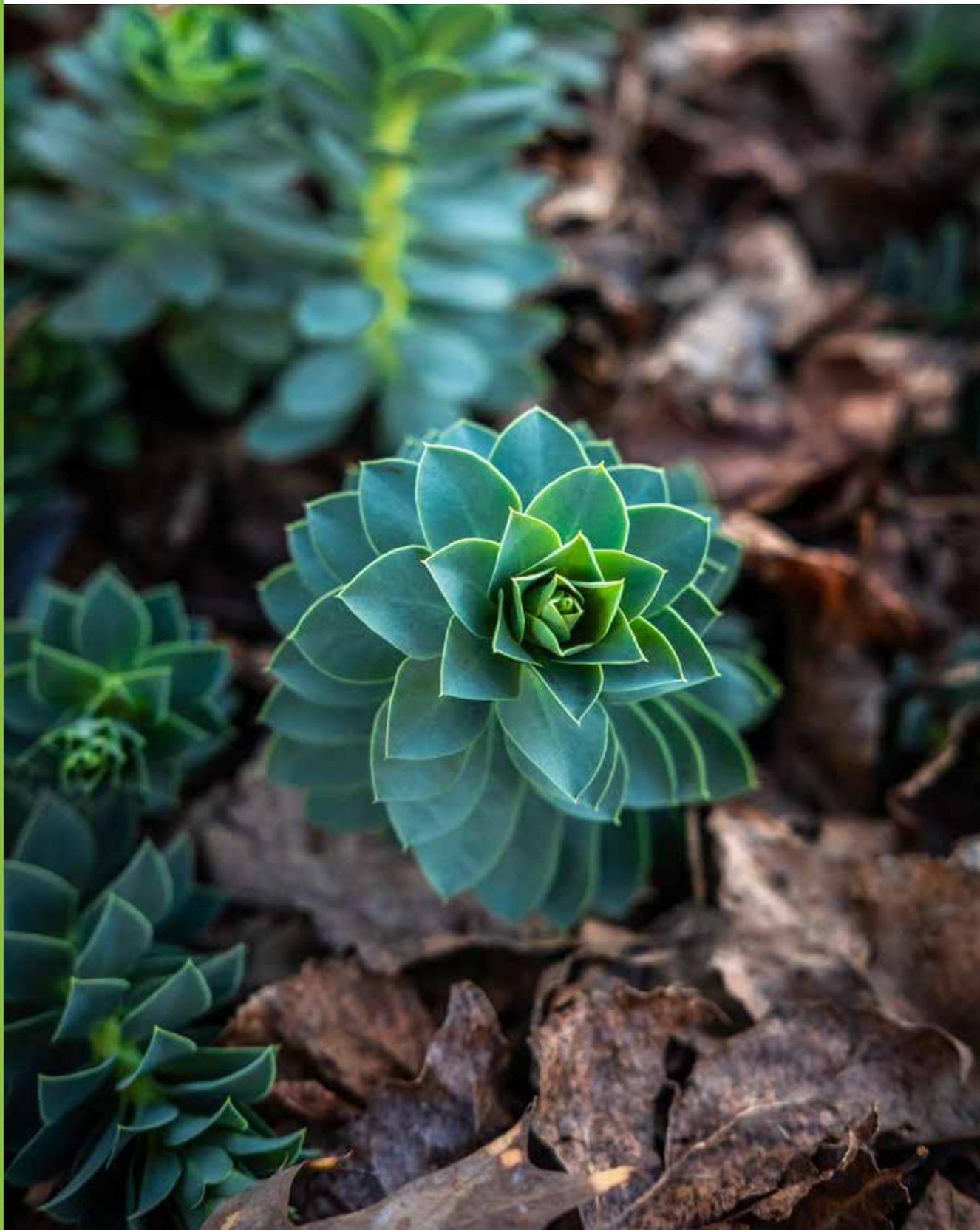
Sur le bassin versant de l'Ousse des bois, une étude hydraulique réalisée en 2021 a permis de préciser les secteurs soumis à l'aléa inondation et

de préidentifier des solutions de réduction de cet aléa.

La Communauté d'agglomération cherche à s'engager dans le Plan d'Action de Prévention des Inondations (PAPI) du Bassin du Gave de Pau et à bénéficier des subventions du Fonds Barnier pour la mise en œuvre de certaines des solutions de réduction du risque d'inondation.

À cet effet, les solutions de réduction de l'aléa Inondation sur l'Ousse des bois doivent être affinées par le biais d'études dans le cadre d'une mission de maîtrise d'œuvre.

Il est prévu en 2025 l'élaboration des dossiers réglementaires d'autorisation des ouvrages à créer, ainsi que l'inscription des projets de création d'ouvrages de prévention des inondations dans le dossier de PAPI qui sera soumis à la labellisation de l'État.



2.2 - LA BIODIVERSITÉ, LA PROTECTION DES MILIEUX ET DES RESSOURCES

Adopté en 2021, la mise en œuvre du Plan Biodiversité se poursuit avec toujours deux objectifs majeurs : garantir le fonctionnement des écosystèmes locaux et assurer leur développement partout où ils sont affaiblis ou absents.

L'action de la collectivité se déploie autour de deux volets :

- les "grands" écosystèmes qu'il s'agit de préserver de l'artificialisation et de restaurer;
- la nature en ville en tant que clé de voute de l'adaptation au changement climatique et du bien-être des populations.



FOCUS

Le conseil en paysage

Tout acte d'aménagement ou de construction a un impact sur la qualité des paysages partagés par tous, qu'il s'agisse de qualité de cadre de vie, de biodiversité ou de vivabilité des lieux au regard de l'augmentation des températures.

L'OBJECTIF de ce Conseil en Paysage est de fournir des outils et d'accompagner la prise en compte de ces enjeux pour, in fine, offrir aux habitants et aux usagers du territoire des espaces plus agréables à vivre. Un paysage plus fertile et vivant.

La méthode consiste en une sensibilisation afin d'amener les projets menés sur le territoire vers :

- La prise en compte de l'identité des lieux (son histoire, la biodiversité présente, etc.)
- Un accroissement de la diversité végétale, notamment de la présence de l'arbre en ville et une meilleure protection de la canopée déjà présente (en déclinaison du Plan Canopée à l'échelle du projet)
- Une plus grande aération des sols et un usage plus fréquent des matériaux perméables, afin d'accroître l'efficacité des îlots de fraîcheur
- Des couleurs sombres évitées pour tous les revêtements (façades et sols) afin de ne pas accroître l'effet d'îlot de chaleur urbain.

Concernant 2024, cette action a permis :

- Une assistance multidisciplinaire fournie par des experts en paysage, à savoir la création en cours d'un guide sur la qualité paysagère et urbaine des projets économiques, ainsi que la création d'un guide sur l'utilisation du bois non traité en extérieur à destination du public et des professionnels. De plus, la diffusion et la présentation du guide des plantes adaptées au climat sont assurées, tout comme la mise à jour et la diffusion d'une fiche opérationnelle sur l'utilisation du revêtement minéral sans terre.
- Une aide à la prise en compte des enjeux croisés du paysage et de l'énergie renouvelable : animation et réalisation de supports autour des nouvelles obligations réglementaires concernant les aires de stationnement, favorisant la protection des arbres existants, une compensation par renforcement de la canopée et un travail sur la qualité et l'impact paysager des ombrières photovoltaïques.
- Un conseil autour de démarches et de projets d'aménagements publics.
- Un accompagnement de certains projets privés requérant une demande d'autorisation d'urbanisme : négociation préalable et délivrance d'Avis Paysage précisant les attentes en matière de la qualité paysagère et urbaine et incitant à la déclinaison du Plan Canopée.



Les allées de Morlaàs

Les 435 arbres des Allées de Morlaàs souffrent d'un appauvrissement très important du sol : manque de matière organique et donc de vie, tassements, manque d'eau. Cet appauvrissement met en danger la pérennité des arbres.

Afin de préserver cet alignement historique de 1,1 km de long, composé de 3 rangées d'arbres et permettre le remplacement des arbres abattus, la ville s'engage dans une démarche de préservation et d'enrichissement du sol.

C'est une démarche en faveur d'une meilleure infiltration de l'eau, des échanges gazeux et du maintien d'une biodiversité végétale et animale utile à la vie des arbres des Allées de Morlaàs.

Des campagnes de replantation et de régénération naturelle seront également lancées sur plusieurs années.

OBJECTIFS

- Décompactage du sol et apport de matière organique
- Installation de zones délimitées par des potelets.
- Plantation de nouveaux chênes
- Mise en place d'une tonte raisonnée/différenciée

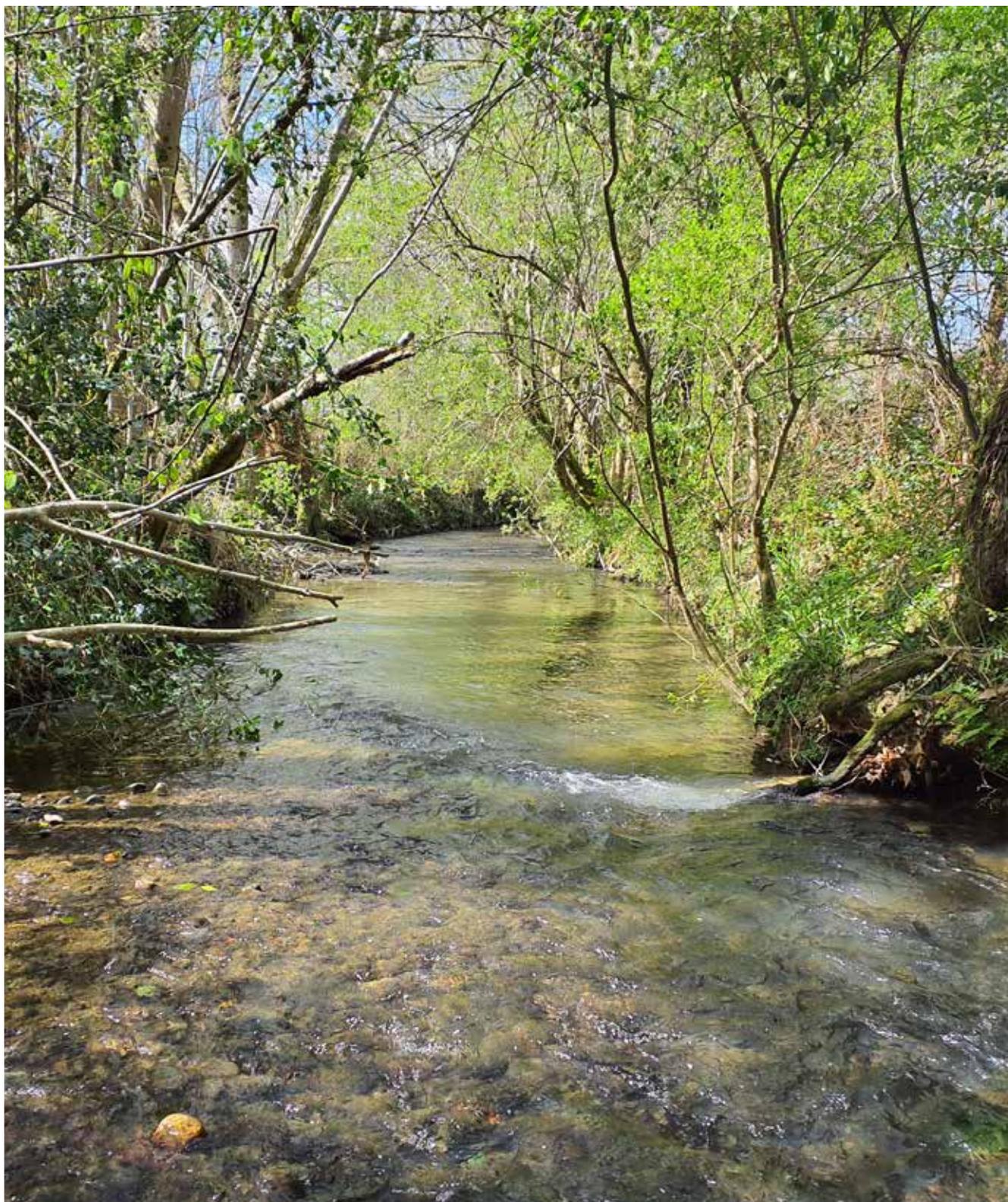
RÉALISATIONS 2024

- Décompactage du sol à l'aspiratrice et apport de 500 m³ de matière organique (mulch) dans de nombreuses zones actuellement enherbées.
- Mise en place de zones fermées par des potelets, ainsi que 720 mètres linéaires de cordelettes pour éviter le piétinement et favoriser la décomposition de la matière organique, favorable à la régénération du sol.
- Plantation de 20 nouveaux chênes et l'introduction de nouvelles espèces de chênes adaptées au changement climatique. Ces chênes de petite taille (plants forestiers) ont poussé dans une pépinière proche de Pau.
- Mise en place d'une tonte raisonnée/différenciée. Ces espaces non tondus évitent, avant tout, le tassement du sol. Ils permettent également le développement des plantes et donc des racines favorisant l'aération du sol.
- Et proposition d'une réduction en largeur des espaces piétons.



PERSPECTIVES 2025

- Poursuite de l'opération



Inventaires des zones humides de l'agglomération paloise

Au croisement des engagements pris dans le cadre de son plan Biodiversité, d'un besoin de renforcer leur connaissance dans le cadre du Plan Local d'Urbanisme intercommunal, et de la mise en œuvre de la compétence Gestion des Milieux Aquatiques et de Prévention des Inondations (GEMAPI), la CAPBP a lancé un inventaire des zones humides sur l'ensemble de son territoire.

OBJECTIFS

- Améliorer notre connaissance des milieux humides,
- Éclairer l'ensemble des acteurs locaux pour la prise en compte des zones humides dans leurs projets,
- Définir des actions de restauration et de valorisation.



Plan canopée de l'agglomération paloise : Concerter-Réaliser-Préserver-Planifier

Depuis 2021, la Communauté d'Agglomération Pau Béarn Pyrénées dispose d'un référentiel d'actions en matière d'écologie : le Plan Biodiversité. Ce document, à la fois cadre stratégique et plan d'action, a permis à la collectivité l'obtention du label Territoire Engagé pour la Nature. Le déploiement d'un « Plan Canopée » est l'une des composantes de cette démarche de territoire. Il se compose de 3 axes :

- **Axe 1 :** Préserver le patrimoine arboré public et privé existant et le gérer durablement, notamment via la protection réglementaire (documents d'urbanisme)
- **Axe 2 :** Augmenter significativement la surface de la canopée urbaine au sein du Tissu Urbain Constitué, par des plantations d'arbres en espaces publics comme privés.
- **Axe 3 :** Communiquer (fête de l'arbre) et Favoriser la mobilisation des citoyens, des entreprises, des bailleurs sociaux, des copropriétés et fédérer les acteurs autour du Plan Canopée

MÉTHODE

- Des temps forts de recueil de la parole des habitants
- Des études de connaissance et de calcul de la surface de canopée existante
- Des travaux de définition des zones à planter prioritaires
- L'organisation d'une Fête de l'arbre



Une concertation publique ouverte sur le projet de ZAC Rives du Gave

Le projet urbain des Rives du Gave constitue l'un des projets phares de la Communauté d'Agglomération Pau Béarn Pyrénées, qui vise à réhabiliter 22.5 ha d'un site industriel en friche, en nouveau quartier au cœur de l'agglomération.

La concertation publique a démarré le 17 septembre 2024 pour recueillir les avis des habitants de l'agglomération. À la croisée des communes de Pau, Bizanos, Gelos et Mazères-Lezons, entre bord de Gave et boulevard des Pyrénées, il s'inscrit dans la continuité du nouveau Pôle d'Échanges Multimodal.

Pour réaliser ce projet, la Communauté d'Agglomération Pau Béarn Pyrénées a décidé de créer une Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) comme cadre réglementaire.

Grâce à cette démarche, la communauté pourra procéder ou faire procéder aux acquisitions foncières, aux travaux d'équipement des terrains et d'aménagement des espaces publics, ainsi qu'à la cession de lots à bâtir à des promoteurs. Ce cahier des charges, qui sera commun à tous, inclura des prescriptions en matière d'architecture, d'urbanisme, de paysage, d'environnement et de santé.

L'étude « Rives du Gave de Pau » vise à établir les conditions d'urbanisation d'un site de plus de 25 hectares, situé entre la gare de Pau, le centre de Bizanos et les rives du Gave de Pau.

Le périmètre du projet présente une inscription territoriale double. Il jouit d'une situation centrale, à proximité de la gare et en contrebas du boulevard des Pyrénées. Le gave de Pau possède également un lit majeur, qui se distingue par ses paysages saisissants, mais qui abrite également une urbanité plus récente et plus dispersée, avec des quartiers pavillonnaires, des zones d'activités et des espaces sportifs.

Les ambitions paysagères

- Chaque pièce du plan guide offre une ambiance paysagère, des principes de composition, des usages qui lui sont propres : L'esplanade, les berges de l'Ousse, la lisière sud.

Les ambitions environnementales

- Les ambitions environnementales se traduisent aussi bien dans le traitement des espaces publics que dans les modes et les matériaux souhaités dans les constructions.
- Priorité sera donnée à une végétalisation importante pour lutter contre les îlots de chaleur, améliorer le bilan carbone et apporter un cadre de vie agréable aux futurs usagers.
- Une zone d'expansion des crues est prévue le long de l'Ousse, au nord du projet, afin d'accompagner les mesures pour lutter contre les inondations.
- La dépollution du site fait partie intégrante des ambitions du projet.
- Par ailleurs, le choix et la teinte des matériaux répondent aussi à une ambition pour lutter contre les îlots de chaleur, pour baisser le bilan carbone et assurer une pérennité des aménagements. L'utilisation de la pierre naturelle, de la brique, des pavés, du stabilisé, des joints enherbés, du bois dans les espaces publics est favorable à l'environnement. Le choix de la couleur claire même pour les enrobés va également dans le sens des limitations des impacts sur l'environnement.



Inauguration du boulevard d'Aragon : un nouveau visage de Pau

Après 6 mois de travaux, le boulevard d'Aragon a été inauguré le vendredi 30 août 2024 en présence des riverains. Les travaux ont concerné le boulevard d'Aragon, de façade à façade entre la rue Louis Barthou et le square Georges V.

DESCRIPTIF DU PROJET :

Un espace végétalisé de l'hypercentre comme lieu de promenade.

L'espace vert central a été enlevé et reporté devant les alignements d'arbres préservés. Désormais une allée centrale de 10m de large invite à se promener avec une vue dégagée sur le square Georges V et le boulevard des Pyrénées. Les nouvelles parties végétalisées mesurent environ 4,90m de chaque côté. Des bancs sont également présents au niveau de ces jardinières pour profiter des espaces ombragés.

Valorisation d'un patrimoine architectural remarquable

Les trottoirs sont désormais revêtus d'un dallage en pierre naturelle d'Arudy dans la continuité de la rue Louis Barthou. La promenade piétonne, quant à elle, est habillée avec des pavés de couleur claire. Ce revêtement clair s'inscrit dans le prolongement de la rue de Lattre de Tassigny, du square Georges V et du boulevard des Pyrénées.

Les derniers aménagements, tels que la réalisation de la résine sur le plateau, le grenailage des voies et les plantations ont été réalisés à l'automne.

Ce boulevard s'inscrit dans l'une des perspectives les plus marquées de la ville vers le grand paysage, la perspective unique qui se découvre depuis la place Clemenceau et qui s'ouvre progressivement à l'approche du boulevard des Pyrénées.



Restauration de la place Royale et de la rue Henri IV

Le projet urbain des Rives du Gave constitue l'un. Une réunion publique s'est tenue pour échanger avec les riverains sur cette place emblématique de la ville de Pau.

Aujourd'hui, des arbres manquent à l'appel et les sols sont de faible qualité : enrobé sur voirie et sable érodé sous tilleuls.

Demain, la Ville plantera 7 tilleuls supplémentaires pour compléter les trous dans les trames d'alignement. Aucun tilleul existant ne sera abattu car leur état sanitaire est sain.

Des matériaux nobles, tel que la pierre d'Arudy, la restauration du mobilier de style XIX^{ème} siècle (matériel d'éclairage, bancs, corbeilles...) viendront souligner la qualité de la composition historique majeure de cette place.

Adapter la place aux usages

Aujourd'hui, le piéton ne peut déambuler et flâner tranquillement uniquement sur le cœur de place sous les tilleuls.

Demain, le piéton pourra à la fois flâner et se reposer au cœur de la place sous les tilleuls où des bancs seront positionnés et à la fois marcher sans encombre sur les rives de la place pour la traverser. Également, les événements, tels que les mariages, devant l'Hôtel de Ville, auront un parvis digne de ce nom pour accueillir les usagers.

Enfin, les cafetiers, restaurateurs, pourront bénéficier de terrasses à la fois sous les tilleuls et en pied de façades sur le sol en dalle.

PERSPECTIVES

travaux à venir



FOCUS

L'Aménagement de l'espace Kennedy Autre exemple d'aménagement GUIDÉ par les habitants

Création de 790 m² de surface végétalisée supplémentaire et plantation de 62 arbres

Mars 2025 : livraison de la place-parc aux habitants

Situé au cœur de l'ensemble Dufau, Camors, Carlitos, l'îlot Kennedy a trouvé sa vocation : ce sera une place-parc. Un devenir souhaité par les riverains, très attachés à la végétalisation de leur quartier.

Après le parc Jaussely, le parc Noulibos et les Jardins de Saragosse, l'îlot Kennedy bénéficiera lui aussi d'un aménagement paysager de qualité favorisant les échanges, les activités ludiques, et ceci dans la continuité des espaces déjà réalisés.

L'OBJECTIF est de créer un espace de qualité, végétalisé pour accueillir différentes fonctions et différents usages :

- Les continuités piétonnes est-ouest, depuis l'arrêt Fébus notamment, et nord-sud, avec l'Université, un maillage sécurisé pour les cycles et piétons.
- Des espaces de jeux : aire multisports (basket 3x3, ping-pong, espace équilibre, prairie ouverte pour jeux de ballon) et aire de jeux pour les enfants (tout petits et petits), en lien avec l'offre ludique du parc Zamenhof et du futur équipement au stade André-Lavie.
- Des zones plus apaisées et plantées : avec du mobilier urbain de détente, des tables de pique-nique, un verger...



3

**La consommation,
l'économie
responsable
et la transition
solidaire**

3.1- PROMOUVOIR UNE STRATÉGIE AGRICOLE

La Communauté d'agglomération Pau Béarn La Communauté d'Agglomération a adopté sa feuille de route en matière d'agriculture et d'alimentation à l'automne 2023. Autour d'un diagnostic partagé avec les élus et les principaux acteurs agricoles de l'Agglomération, la Communauté d'Agglomération Pau-Béarn-Pyrénées a défini comment animer ses différentes politiques publiques pour favoriser le maintien et le développement d'une agriculture fertile et nourricière.

La stratégie de l'Agglomération s'organise autour de 5 ambitions :

- Soutenir l'installation de jeunes talents agricoles pour dynamiser la ceinture maraîchère et nourricière
- Protéger le foncier Agricole, notamment les terres à fort potentiel agronomique et les espaces naturels
- Créer un environnement favorable à la viabilité économique des agricultures de notre territoire
- Accompagner la transition agroécologique pour préserver nos biens communs (eau, sol, climat, biodiversité)
- Fédérer les élus, les agriculteurs et les habitants autour d'un projet alimentaire territorial.



Mise en œuvre des actions et projets de la feuille de route agricole

Mise en œuvre des actions et projets de la feuille de route agricole

RÉALISATIONS

- La signature d'un accord-cadre avec la Société d'aménagement foncier et d'établissement rural (SAFER) Nouvelle-Aquitaine pour préserver les terres nourricières et fertiles,
- La poursuite du soutien au démarrage de la plateforme « Mangez Béarnais ! », qui fournit à la restauration collective des produits locaux, signe de qualité
- La poursuite du soutien à la Couveuse Agricole Pouss'en Béarn qui permet à des porteurs de projet non issu du monde agricole de tester le métier d'agriculteur, notamment sur le site Parkway qui appartient à la Ville de Pau
- La promotion des producteurs du carreau des Halles de Pau auprès des habitants.

CHIFFRES CLÉS

- 30 c'est le nombre de chefs d'exploitation qui, chaque année, sont en âge de partir à la retraite
- 13 700 ha c'est la surface agricole utile à préserver





Dans les coulisses des producteurs du Carreau des Halles de Pau

L'exposition « Dans les coulisses du Carreau des Halles de Pau » est le fruit d'une collaboration entre la Communauté d'Agglomération Pau Béarn Pyrénées, les producteurs du Carreau et le photographe Adrien Basse-Cathalinat. Elle trouve son origine dans une envie marquée de mettre en avant le quotidien des agriculteurs locaux et la richesse des produits du terroir.

Mobile, elle s'articule autour de neuf panneaux accrochés sur les cloisons des Halles, afin de sceller la coopération avec un lieu emblématique du paysage palois. L'occasion de (re)découvrir ceux qui font vivre le Carreau 100% producteurs des Halles et de partager la passion de leur métier. L'exposition est l'un des volets d'une ambition de la mise en valeur de l'agriculture locale portée par l'Agglomération.

Engagée en faveur d'une agriculture nourricière et fertile, la Communauté d'Agglomération Pau Béarn Pyrénées a à cœur de mettre en avant ses producteurs et le lien qui les unit aux habitants. Plusieurs projets ont ainsi été proposés autour de cette thématique, tels que les visites à la Ferme (« Nos voisins les agriculteurs »), qui, depuis 2022, proposent en septembre un programme de découverte d'exploitations agricoles et de rencontres avec des producteurs désireux de partager leur quotidien et de mieux faire connaître leur métier.



FOCUS

L'implantation d'une ferme aquaponique dans le cœur d'agglomération VERS UNE AGRICULTURE NOURRICIÈRE ET DE PROXIMITÉ

L'aquaponie permet de combiner la culture de produits végétaux et l'élevage d'espèces piscicoles en circuit recirculé, selon un cycle vertueux, innovant, nécessitant peu d'eau et pas d'intrants.

Les dirigeants d'une ferme pilote implantée dans le Gers, souhaitent développer des fermes plus grandes, dont la première se situerait sur la commune de Lescar, à proximité du site de Cap Ecologia. Cette grande ferme vise à produire annuellement, en cœur d'agglomération, environ 70 tonnes de poissons frais et fumés (salmonidés) et environ 80 tonnes de végétaux (environ 15 espèces, dont plantes à feuilles, aromates, fraises, poivrons ...), commercialisés auprès de grossistes, restaurateurs et en vente directe auprès des particuliers.

L'Agglomération accompagne ce porteur de projet, par une approche transversale. Elle a ainsi pu cibler un foncier, accompagner le porteur de projet à réussir une insertion urbaine et paysagère

en cohérence avec la volonté de marquer une entrée du parc naturel urbain, et a également été partie prenante dans la recherche de financements. Après une année 2023 consacrée au volet procédural (division foncière, permis de construire, ICPE...), l'année 2024 aura marqué le début des travaux portés par l'Agglomération (viabilisation du terrain), et du porteur de projet.

CHIFFRES CLÉS

À terme, une production locale annuelle de :

- 70 tonnes de poissons frais et fumés (salmonidés)
- 80 tonnes de végétaux
- environ 15 espèces, dont plantes à feuilles, aromates, fraises, poivrons ...

Ceinture Verte du Pays de Béarn

Huit fermes ont été créées depuis 2020 dans le cadre de cette Société Coopérative d'Intérêt Collectif créée à l'initiative de la collectivité. Les maraîchers favorisent les circuits courts et commercialisent notamment une partie de leur production : au carreau des Halles de Pau au travers du réseau des Associations pour le maintien d'une agriculture paysanne sur d'autres marchés.



FOCUS

La Ceinture verte de l'agglomération lauréate des Eurocities Awards, catégorie "Systèmes alimentaires durables"

Ceinture verte de l'Agglomération paloise le premier prix dans la catégorie « Systèmes alimentaires durables : responsabiliser les gens ».

La Ceinture verte a été lancée dans l'agglomération paloise en 2021. Cette société coopérative à financement public privé a pour objectif de développer la production de produits de l'agriculture biologique en circuits courts.

À ce jour, 8 fermes ont été créées dans l'agglomération.

Les fruits et légumes sont vendus aux Halles de Pau et dans les restaurants de la ville. Il est prévu à moyen terme de livrer les cantines scolaires et les moyennes surfaces de l'agglomération.

La Ceinture Verte est une initiative innovante qui réunit les collectivités locales, qui facilitent l'accès au sol, les acteurs agricoles locaux, notamment la Chambre d'agriculture et le lycée agricole, ainsi que des investisseurs publics, privés et des investisseurs solidaires.

Les agriculteurs qui s'installent bénéficient d'un support technique et opérationnel.

En finale, l'Agglomération était en compétition avec Bordeaux Métropole et la Ville de Dortmund.



Parkway : un site maraîcher innovant et démonstrateur de l'agro-écologie

Parkway est un site localisé au nord de Pau qui accueille différentes activités associatives (CIVAM, couveuse agricole Pouss'en Béarn) autour de l'agriculture nourricière et du maraîchage. Afin de dynamiser ce site et améliorer les conditions d'accueil des publics, différents travaux sont réalisés par la Communauté d'agglomération.

Des premiers travaux d'aménagement et de plantation ont été réalisés à l'automne 2023. Aujourd'hui, le site de Parkway poursuit sa mue. Les études pour implanter un réseau d'irrigation adapté pour les maraîchers se poursuivent. La

plantation de plus de 1500 arbres et haies arbustives sur le site va créer les conditions favorables au développement d'activités maraîchères dans le contexte du changement climatique.

3.2 - GESTION ET TRI DES DÉCHETS

La Communauté d'Agglomération a poursuivi en 2024 la mise en œuvre de différents projets permettant d'améliorer la prévention ou la valorisation des déchets : Programme Local de Prévention des Déchets ménagers et assimilés 2021-2026, orientations de la loi anti-gaspillage, économie circulaire.



TRIBIO - pour un tri à la source des déchets alimentaires

Anticipant l'échéance du 1^{er} janvier 2024 fixée par la loi pour la transition énergétique et la croissance verte, la Communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées avait défini en décembre 2020 sa stratégie de généralisation du tri à la source des biodéchets, et en particulier des déchets alimentaires. Celle-ci vise à permettre aux habitants de l'agglomération d'avoir une solution pour traiter séparément les déchets alimentaires, afin de permettre leur valorisation sous forme de compost. La valorisation organique des biodéchets permet de réduire l'incinération de déchets présentant peu d'intérêt énergétique, et surtout d'enrichir les sols. Ce projet fait l'objet d'un soutien financier de l'Ademe et de la Région Nouvelle-Aquitaine.

L'OBJECTIF vise à développer ce nouveau geste de tri des déchets par les habitants, en apportant des solutions adaptées aux différents types d'habitats présents sur l'agglomération :

- Le compostage individuel pour les habitants des pavillons (cf. fiche-action spécifique)
- Le compostage de proximité, pour les habitants du centre-ville de Pau, et ceux des immeubles volontaires, en particulier dans les communes périphériques
- La collecte séparée des déchets alimentaires pour les habitants des immeubles de plus de 4 logements des communes centrales (Billère, Bizanos, Gan, Gelos, Idron, Jurançon, Lescar, Lons, Mazères-Lezons, Pau)

RÉALISATIONS 2024

À la fin 2024, le déploiement de la collecte séparée dans les immeubles des neuf communes centrales (hors centre-ville de Pau) aura été effectué, permettant le tri des déchets alimentaires par près de 72 000 habitants desservis.

De plus, cette démarche a été soutenue par une campagne de sensibilisation de grande envergure pour ce nouveau geste de tri (affichage « Petite épiluchure deviendra fruit... si elle est compostée ! » ; articles de presse et émissions radiodiffusées sur les stations locales).



Le développement du compostage partagé et du compostage individuel

Anticipant l'échéance du 1^{er} janvier 2024 fixée L'agglomération encourage le compostage de proximité dans le cadre de son projet Tribio, qui vise à offrir une solution de tri à la source pour les déchets alimentaires de chaque foyer. Ce projet s'inscrit également dans le cadre de son programme local de prévention des déchets, dont l'un des axes vise à mieux valoriser les biodéchets en tant que ressources pour les jardins.

Le compostage de proximité peut se pratiquer seul ou à plusieurs, dans une maison ou un appartement, en bas de son immeuble ou dans son quartier.

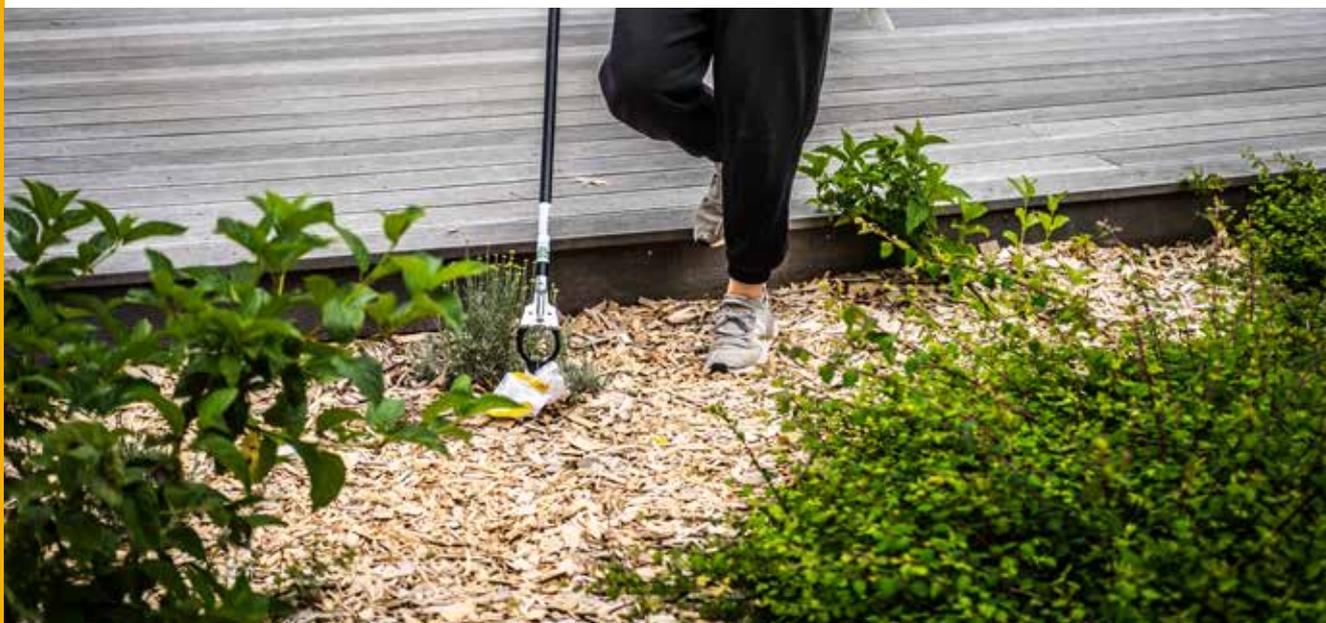
L'agglomération accompagne les citoyens dans cette démarche en ayant recours à un maître-composteur ainsi qu'à deux guides-composteurs, qui sont membres de la direction du développement durable et des déchets. Dans une maison, le foyer peut composter en tas au fond du jardin ou demander la mise à disposition gratuite

d'un composteur en suivant une formation (en ligne ou en présentiel) de la Direction Développement durable et Déchets.

En immeuble, les habitants peuvent initier ou rejoindre des projets de compostage partagé, en pied d'immeuble ou de quartier.

Le projet Tribio prévoit la poursuite de la remise d'environ 800 composteurs individuels par an, ainsi que le maillage du centre-ville de Pau par des composteurs partagés de quartier.

De janvier à septembre, 751 personnes ont suivi une formation pour obtenir un composteur individuel : 156 l'ont fait lors d'ateliers en personne et 595 ont opté pour la formation en ligne. Programmation de 24 ateliers "Moins jeter, mieux recycler au Jardin". Trois nouveaux sites de quartier en centre-ville de Pau (Placette Marca, rue Beltrame et place Albert 1^{er}).



La lutte contre les déchets d'emballages abandonnés et hors foyer

Les emballages consommés hors foyers (sur l'espace public, dans les parcs et jardins, dans la nature...) représentent 6% des emballages consommés en France.

Abandonnés, ils peuvent engendrer une pollution visuelle et environnementale importante, contre laquelle les communes de l'agglomération Pau Béarn Pyrénées s'efforcent de lutter au quotidien par la collecte des corbeilles de rue, le ramassage des déchets au sol...

En outre, même lorsqu'ils sont jetés dans une corbeille de rues, les analyses de terrain démontrent que la séparation des emballages du reste des déchets est souvent trop mal respectée pour permettre leur recyclage effectif.

Face à ces deux enjeux, la Communauté d'agglomération Pau-Béarn-Pyrénées a souhaité profiter des opportunités de soutiens financiers proposées par CITEO, éco-organisme de la filière de responsabilité élargie des producteurs de papiers et d'emballages, dans le cadre de son agrément pour l'année 2024.

Elle a ainsi proposé à ses communes membres de signer par son intermédiaire une convention avec CITEO permettant de financer et mettre en œuvre un plan de lutte contre les déchets abandonnés, et de répondre conjointement à un appel à projets de CITEO portant sur la collecte des emballages hors foyer en vue de leur recyclage.

RÉALISATIONS 2024

La convention pour la lutte contre les déchets abandonnés a été signée en date du 26 juin 2024, entre CITEO et la CAPBP, mandataire pour le compte de ses 26 communes membres volontaires.

Le dossier de candidature à l'appel à projets « hors foyer » aura été remis fin septembre.

De plus, le « World Clean Up Day », qui s'est déroulé les 20 et 21 septembre 2024, a été l'occasion de présenter une expérimentation de retrait des corbeilles de rues dans l'espace public autour des Halles (place Marguerite Laborde, rue Galos, rue de la République). Compte tenu de la présence fréquente de conteneurs enterrés dans ce secteur, les passants seront dorénavant invités à y jeter leurs déchets, afin de les inciter à mieux effectuer le tri des emballages.

PERSPECTIVES 2025

Fortes des diagnostics réalisés, et sous réserve de sélection à l'appel à projets de CITEO afin d'en assurer le financement, la CAPBP pourra à partir de 2025 commencer le déploiement des dispositifs de tri hors foyer, après une nouvelle étape de concertation avec les communes pour déterminer les modalités pratiques les plus pertinentes pour impliquer les utilisateurs de chacun des lieux où seront déployés les dispositifs de tri hors foyer.

Ce déploiement sera également accompagné d'une campagne de sensibilisation.

CHIFFRES CLÉS

- 26 : c'est le nombre de communes membres signataires de la convention pour la lutte contre les déchets abandonnés
- 500 k€ : c'est le montant annuel des soutiens versés par CITEO à l'ensemble des communes pour financer leur action en matière de lutte contre les déchets abandonnés.

3.3 ÉCONOMIE CIRCULAIRE ET SOUTIEN À LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE DES ENTREPRISES

Depuis plus de 10 ans, la Communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées a développé une politique continue et ambitieuse en matière d'économie circulaire. Cette dynamique s'inscrit progressivement dans de nombreuses politiques publiques portées à l'échelle de l'agglomération (cycle de l'eau, urbanisme et construction, agriculture et alimentation, etc.). Outre l'objectif de diminuer les gaz à effet de serre, l'économie circulaire limite l'impact de nos activités sur les ressources naturelles, permet au territoire de développer sa résilience et de créer des emplois locaux. La collectivité fait par ailleurs évoluer son Règlement d'Intervention pour mieux accompagner les entreprises dans leur transition énergétique.

Le règlement d'intervention économique soutient la transition des entreprises

En 2024, la CAPBP a pour objectif principal de poursuivre son engagement dans le soutien à la transition énergétique, en pleine cohérence avec son ambition de neutralité carbone. Cette action se matérialise de plusieurs manières : l'accompagnement, l'investissement privé via son règlement d'intervention économique (RIE), qui vise à accompagner, de manière générale, les projets de développement des entreprises du territoire, endogènes ou exogènes ;

l'engagement dans une politique volontariste en la matière en ce qui concerne les équipements publics.

Notons que le règlement d'intervention économique est en conformité avec le Schéma Régional de Développement économique de l'Innovation et d'Internationalisation de la Région Nouvelle-Aquitaine.

Le nouveau Règlement d'Intervention économique de la collectivité (RIE) adopté en 2024, a l'ambition d'agir sur les leviers de la transition écologique des entreprises en accompagnant spécifiquement les TPE/PME à la mise en place d'un certain nombre de dispositifs. L'objectif est de renforcer l'effort de la collectivité en matière de développement durable.

L'accompagnement à la transition écologique des TPE/PME à travers le dispositif cap décarbonation :

Afin de soutenir les études et les investissements répondant aux enjeux de décarbonation du territoire, la Communauté d'agglomération accompagne les TPE et PME de tous les secteurs d'activités, hors filières agricoles, créées depuis plus de 3 ans par l'entremise du dispositif Cap décarbonation.

Elle subventionne ainsi à hauteur de 50% les études, bilans ou diagnostics avec un plafond de 2000 euros.

De plus, par des dispositifs d'appel à projets, des subventions de 20% sont accordées pour des investissements matériels, ainsi que des frais d'installation avec un plafond de 20 000 euros pour un investissement minimum de 30 000 euros.

Ces investissements doivent couvrir notamment des procédés d'économie d'énergie (isolation, énergie renouvelable thermique, géothermie, systèmes de gestion énergétique des bâtiments industriels et tertiaires), d'économie des ressources en eau (systèmes de récupération d'eau de pluie, dispositifs d'économie d'eau), de réduction des déchets (équipements de réduction des déchets, gestion des déchets du BTP, matériaux recyclés) et de réduction des îlots de chaleur (végétalisation des infrastructures, plantation de vivaces et d'espèces pollinisatrices).

Évolution du dispositif des aides à l'immobilier d'entreprise Indus'plus

Afin d'apporter son soutien aux entreprises et projets immobiliers créateurs de nouveaux emplois et développant significativement l'activité économique, la communauté d'agglomération a renforcé, par le dispositif Indus'plus, son financement aux projets participants à la reconversion des friches industrielles et artisanales, ou à l'attractivité d'une zone, ainsi qu'aux projets à forte valeur environnementale permettant d'aller au-delà des normes en vigueur.

Ce dispositif s'adresse aux entreprises industrielles, artisanales, de services à l'industrie, et prioritairement aux filières d'excellence, de l'économie résidentielle, SCI, SEM, sociétés de crédit-bail de toutes tailles.

Il permet ainsi de financer par des subventions à taux variables l'achat de terrains, l'achat, la construction, l'extension et la réhabilitation de bâtiments.





Le label « Territoire Engagé » pour l'économie circulaire

En 2020, la Communauté d'Agglomération Pau Béarn Pyrénées a été la première à recevoir la distinction de territoire engagé pour l'économie circulaire au niveau de la première étoile.

Aujourd'hui, elle prépare l'avenir en valorisant les nombreuses avancées réalisées depuis quatre ans en matière d'économie circulaire. En effet, cette dernière constitue un des huit chantiers prioritaires du futur Plan Climat pour la période 2025-2031. Son adoption et sa mise en œuvre courant 2025 devraient permettre à notre collectivité de franchir à nouveau un palier supplémentaire.

L'inventaire des Zones d'activités économiques (ZAE)

En vertu de la législation sur le climat et la résilience (loi n° 2021-1104 du 22 août 2021), un objectif de sobriété foncière a été incorporé. Pour y répondre, la CAPBP a procédé à l'inventaire des Zones d'Activités économiques intercommunales.

RÉALISATIONS 2024

L'inventaire des ZAE comporte les éléments suivants :

- Un état parcellaire des unités foncières (UF)*composant la zone, comportant la surface de chaque unité foncière et l'identification du propriétaire ;
- L'identification des occupants de la zone.
- Le taux de vacance de la zone, calculé en rapportant le nombre total d'unités foncières de la zone au nombre d'unités foncières qui ne sont plus affectées à une activité assujettie à la cotisation foncière des entreprises depuis au moins deux ans au 1^{er} janvier de l'année d'imposition et qui sont restées inoccupées au cours de la même période.
- L'inventaire est actualisé au moins tous les six ans.

CHIFFRES CLÉS

- Nombre de Zones d'activités économiques : 24
- Nombre d'unités foncières : 1599
- Nombre d'entreprises : 1428
- Taux de vacance dans les 24 zones d'activité (conformément à la loi Climat et Résilience, en unités foncières totalement vacantes) : 29, soit 2% de vacance

*UF: îlot d'un seul tenant composé d'une ou plusieurs parcelles appartenant à un(e) même propriétaire ou à la même indivision



4

Éducation, santé et solidarités

4.1 - ÉDUCATION À L'ENVIRONNEMENT ET AU DÉVELOPPEMENT DURABLE

La Ville et l'agglomération paloise invitent les habitants à s'investir dans la transition écologique. Pour soutenir cette dynamique, les collectivités organisent des actions de sensibilisations diversifiées auprès du grand public.

Les principaux objectifs sont d'acculturer sur les enjeux des transitions et faire évoluer durablement les modes de vie.



Éducation à l'environnement et au développement durable

Depuis cinq ans, la Collectivité s'engage auprès des publics pour sensibiliser, informer et acculturer sur les thématiques et les enjeux des transitions écologiques. Grâce à des conventions signées avec des acteurs locaux d'éducation à l'environnement, des événements ou des parcours d'accompagnement sont organisés.

Trois programmes pédagogiques inscrits dans le catalogue « Trajectoires » sont déployés dans les écoles de l'agglomération : Maîtrise de l'énergie, maîtrise des déchets, économies d'eau et d'énergie.

Le grand public, quant à lui, peut assister aux « Le climat, t'en dis quoi ? » qui traite des questions pratiques sur les transitions : mobilité, alimentation, énergie, séquestration carbone, etc.

RÉALISATIONS 2024

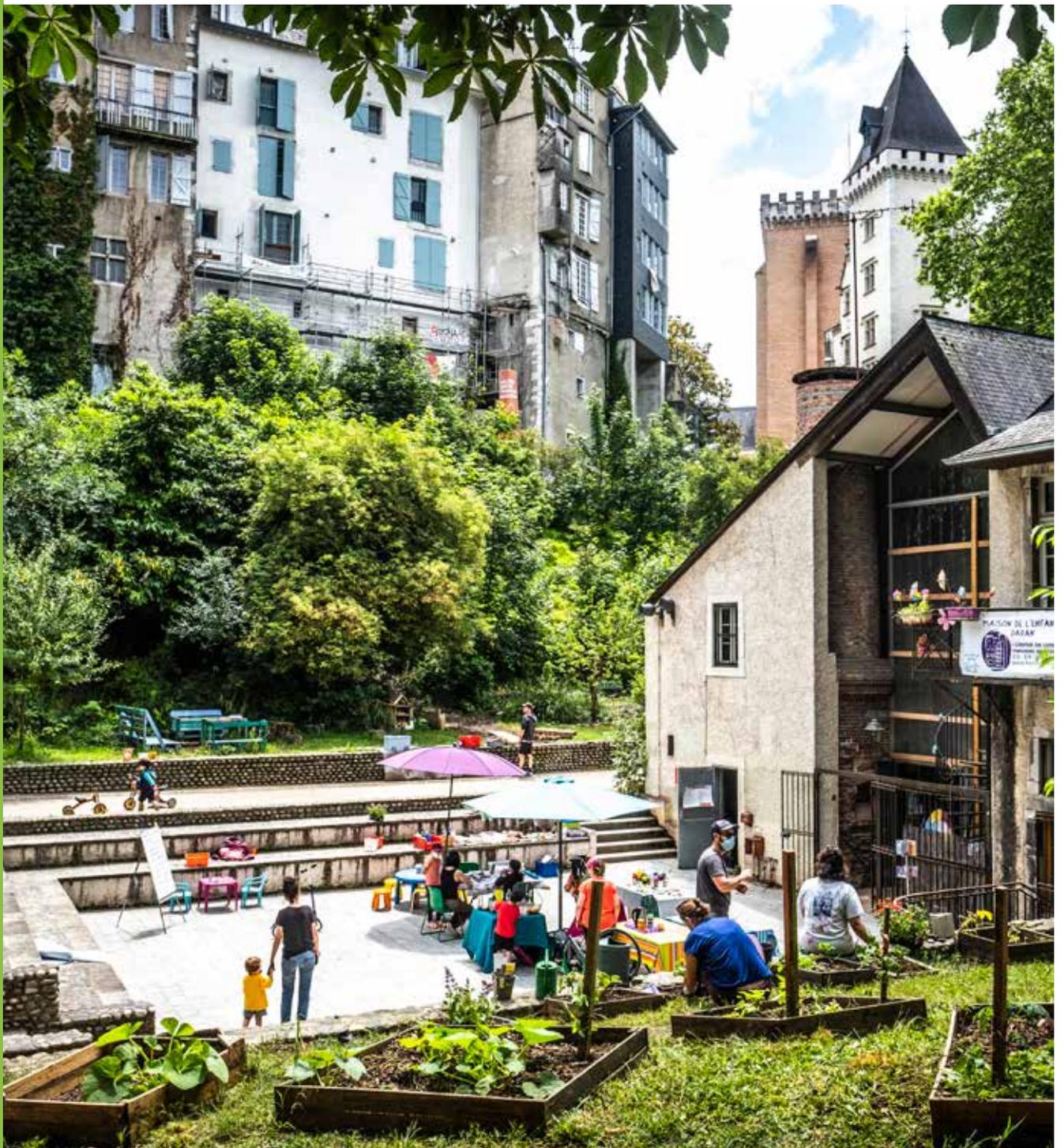
- 1495 élèves en 2023-2024
- 1 valorisation collective sur l'énergie regroupant 6 classes

- 1 concours de dessin avec affichage des gagnants sur les bennes de collecte
- 1 concours artistique national, dont le premier prix a été gagné par l'école de Lée.
- 12 classes de CM, 5 séances en classe, 1 séance de valorisation collective = 296 élèves.
- Halte aux détritrus : 20 classes de CP-CE, 3 séances en classe = 475 élèves.
- Le bon tri, quel défi ! 9 classes CE-CM + 1 concours de dessin = 216 élèves WATTY : 20 classes du CP au CM, 3 séances en classe = 508 élèves.
- Le climat, t'en dis quoi ? : 8 rencontres, environ 350 citoyens
- Projet de découverte sur les abeilles, animé par les centres périscolaires.

PERSPECTIVES 2025

- Le renouvellement de la convention avec les partenaires des parcours aura lieu courant 2025.
- La reconduction des parcours pédagogiques pour l'année scolaire 2024-2025
- L'organisation de 8 nouvelles rencontres « Le climat, t'en dis quoi ? » en 2025.





FOCUS

Cultivons Pau + Vert : atelier "Moins jeter, mieux recycler au jardin"

Le programme Cultivons Pau + Vert rassemble, jusqu'à la fin de l'année, plus d'une vingtaine d'activités axées sur la nature : sortie nature, ateliers pour les enfants, observation, il y en aura pour tous les goûts.

Des animations de la maison du jardinier et de la nature en ville

Située au parc de Sers, la Maison du Jardinier et de la Nature en Ville est un lieu d'information, de conseils et d'animations autour du jardinage au naturel et des pratiques favorisant la biodiversité en ville.

C'est aussi une démarche d'accompagnement des citoyens dans les projets de végétalisation de l'espace public. Participez à ses animations et celles de ses partenaires afin de vous mobiliser pour plus de biodiversité en ville et dans votre jardin.



Le Festival des Transitions

Le Festival des Transitions, qui remplace la Semaine du Développement durable, est né il y a 4 ans.

Ce festival s'inscrit dans un programme global d'actions en faveur de la transition écologique en réponse aux grands enjeux environnementaux de notre siècle.

L'ambition de ce Festival est d'éveiller les consciences et de contribuer à changer durablement nos modes de vie. Il projette d'engager une mutation individuelle et collective profonde. Dans une approche résolument festive et positive, il s'agit de provoquer l'émerveillement, de susciter l'émotion, de créer des moments d'échange et de partage. Fort du succès de la première édition qui s'est tenue en octobre 2022, la collectivité a organisé cette année du 9 au 13 octobre la deuxième édition du Festival des Transitions.

OBJECTIFS

En organisant le festival, la Communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées poursuit plusieurs objectifs. Elle souhaite accompagner en douceur le changement de comportement de ses habitants

et favoriser leur participation ; encourager les coopérations avec les acteurs du territoire, au sein de ses équipes et, enfin, associer les acteurs du territoire aux démarches de Transition de la collectivité.

RÉALISATIONS 2024

En amont du Festival, plusieurs événements portés par des acteurs du territoire ont été mis en avant entre mars et septembre 2024. Ces acteurs ont également participé à l'élaboration du programme de l'évènement.

Le Festival 2024

- 5 jours de programmation variée
- des performances artistiques d'envergure
- des animations et déambulations
- des ateliers participatifs
- des rencontres et tables rondes avec des personnalités reconnues
- des rencontres conviviales autour d'un espace gourmand
- 6 communes de l'agglomération concernées
- 80 partenaires impliqués
- 6 directions mobilisées en interne
- Réalisation du Bilan Carbone du Festival
- Projet de découverte sur les abeilles, animé



Le centre social du hameau dans une démarche de transition solidaire

Le Centre social du Hameau - lieu de proximité et d'animation globale au cœur du quartier Ouses-des-Bois, dont les valeurs de partage, mixité et respect de chacun.e guident son action - a déjà engagé de nombreuses actions sensibilisant à l'importance du respect du vivant : coordination des jardins familiaux et du jardin buissonnier, ronde verte, accompagnement d'habitants bénévoles autour du rucher, etc. Le centre social est également partenaire de l'épicerie solidaire "Episol" et du projet "Mieux Manger Pour Tous" qui lutte contre la précarité alimentaire et prône un égal accès à une alimentation équilibrée et de qualité (locale et biologique).

Le centre social vient d'adopter son nouveau contrat de projet 2024-2027 qui décline - pour les quatre prochaines années - les priorités de la structure autour de cinq axes. "Agir pour l'écologie et une transition solidaire" est l'un d'entre eux. La transition écologique et solidaire est multithématique (biodiversité, énergie, alimentation, mobilité, santé, tri et réduction des déchets, seconde vie, numérique, etc.). Le centre social s'engage donc dans un plan d'action pour les quatre prochaines années.

RÉALISATIONS 2024

Désireux de sensibiliser et d'accompagner les habitants vers cette transition, le centre social s'engage dans une démarche de formation de ses agents :

- Formation/visites de sites
- Développement de petites actions dans le quotidien (tri des déchets, manifestations plus vertueuses, etc.)

En ce qui a trait aux actions grand public, afin de "compenser la précarisation et d'accompagner les transitions sociales et écologiques", trois actions ont été identifiées comme étant prioritaires en 2024 :

Actions autour du jardin et des déchets : sensibilisations autour des biodéchets, mises en place d'un composteur à Prévert en avril, accompagnement du collectif d'habitants "apiculteurs" pour la création d'une association durant l'année, ouverture du jardin buissonnier aux partenaires (dont école des 4 coins du Monde), participation au projet "Prenez-en de la graine" du collectif A propos débuté pendant l'été

Développement d'actions favorisant le réemploi : réutilisation régulière de matériel pour la tenue d'animations et atelier, organisation d'un vide grenier le 14 avril, animation de rue autour du développement durable en mai, ouverture d'une friperie pour les 0-16 ans à la rentrée scolaire

Actions autour de l'alimentation saine et durable : participation au projet d'épicerie solidaire "Episol", ateliers et sensibilisations autour de la cuisine, création d'un livre de recettes de cuisine, soutien du projet partenarial VRAC.

PERSPECTIVES 2025

- Utiliser les retours d'expériences pour répondre aux préoccupations sociales et environnementales
- Réalisation d'un guide de bonnes pratiques lors de manifestations
- Projet solidaire mobilité seniors
- Création d'un espace permanent d'informations relatives aux transitions écologiques à l'accueil du CSH
- Développement des ateliers Do it Yourself

4.2 - LA SANTÉ

En 2022, la collectivité et les acteurs de la santé de l'agglomération paloise signaient un Contrat Local de Santé dont le plan d'action est déployé depuis lors. Cette année, les actions mises en œuvre ont été principalement centrées sur la promotion de la santé, du renforcement de la prévention des conduites addictives et de la santé environnementale.



Les rendez-vous de la santé

Lancés en mars 2023, les rendez-vous de la santé s'adressent au grand public et ont pour objectifs de sensibiliser sur divers sujets de santé de la vie quotidienne en apportant :

- Une information accessible et de qualité sur le sujet de santé permettant d'en comprendre les composantes et les conséquences
- Une information sur les structures locales de soins et de prévention compétentes sur le sujet pour faciliter l'accès des publics à ces services ressources
- Des temps de rencontres directes avec le public à travers des conférences, ateliers, initiations diverses selon le sujet traité.

Les rendez-vous de la santé 2023 ont permis de toucher 900 personnes dans des animations variées : conférences, ateliers divers, initiations, activités physiques et sportives.

Cinq rendez-vous de la santé de février à juin 2024: Plus de 400 personnes touchées.

Thèmes traités : santé des aidants, handicaps invisibles, troubles du comportement alimentaire, épuisement parental et art et santé.

Vingt animations proposées : conférences, ateliers, initiation





est une priorité de santé publique de premier plan. Le développement des espaces sans tabac, notamment aux abords des établissements scolaires, est l'une des mesures phares du Programme National de Lutte contre le Tabac 2023 - 2027. En mettant en place dès à présent les espaces sans tabac devant toutes les écoles paloises, la Ville a anticipé ce mouvement national au profit de la santé de tous et en particulier des enfants. Grâce aux espaces sans tabac, près de 6700 enfants sont ainsi moins exposés au tabac et aux vapoteuses devant les écoles de la ville. Le label "espace sans tabac" a été créé par la Ligue contre le cancer en 2012.

- Mobiliser la communauté éducative dans le projet
- Réduire l'exposition des enfants et des adultes au tabagisme passif
- Réduire l'initiation au tabagisme des enfants et des jeunes
- Préserver l'environnement (un mégot contient des milliers de substances chimiques, polluée à lui seul 500 litres d'eau et met plus de 10 ans à se dégrader dans la nature. Chaque année, près de 30 milliards de mégots de cigarettes sont jetés dans les rues de France)
- Encourager l'arrêt du tabac (les études montrent qu'une réglementation encadrant le tabagisme dans les lieux publics peut inciter les fumeurs à cesser de fumer).

FOCUS

Implantation d'espace sans tabac aux abords des écoles paloises

Première cause de mortalité évitable, de mortalité par cancer et de mortalité avant 65 ans, le tabac est responsable de 75 000 décès par an, soit près d'un décès sur huit. La lutte contre le tabac

Création d'une feuille de route en santé environnementale

Dans le cadre du groupe de travail santé environnemental, le Service Petite Enfance s'est doté d'une feuille de route en santé environnementale afin d'identifier les axes vers lesquels se diriger en la matière.

OBJECTIFS

- Promotion de l'accès à l'extérieur
- Préconisation d'achats sains
- Formation d'agents sur le tri des déchets
- Utilisation raisonnée de la climatisation en structure, optimisation des mobilités
- Sensibiliser les agents à la notion de santé environnementale (tri des déchets, exposition aux produits d'entretien, d'hygiène...)

RÉALISATIONS 2024

- Diagnostic commencé sur le tri des déchets en structure Petite Enfance, accompagnement par la D3D
- Consultation sur le prochain marché couches

- État des lieux réalisés en structures sur la santé environnementale
- Formation accueillie en santé environnementale
- Café professionnel sur la notion de santé environnementale
- Une formation proposée par Safe-Li et A3R accueillie au bâtiment le Piano le 28 mai, destinée aux directrices du service
- Un café pro le 11 juillet destiné aux agents, sur inscription
- Une intégration de la notion de santé environnementale au plan de formation des agents techniques du service.



Les parcours « En forme à Pau »

La ville de Pau s'inscrit depuis 2015 dans une politique publique de « Sport, santé, bien-être » grâce au dispositif « En Forme à Pau ». L'un de ses quatre axes s'intitule :

Les parcours "En Forme à Pau" : Promenades urbaines accessibles à tous afin que chaque Palois puisse trouver à proximité de chez lui des itinéraires, des parcours, des promenades pour pratiquer une activité physique.

OBJECTIFS

- Cette démarche s'adresse à tous les Palois, pas forcément sportifs, mais prêts à adopter un comportement actif dans son environnement immédiat.
- Sensibilisation aux bienfaits de la pratique sportive
- Découverte du patrimoine historique et naturel de Pau
- Lutte contre l'isolement, éviter la sédentarisation, créer des liens sociaux

RÉALISATIONS

- Ce projet vise à développer un axe supplémentaire du dispositif "En Forme à Pau" avec l'identification de 15 promenades urbaines accessibles à tous.

- Les parcours identifiés couvrent l'ensemble du territoire de Pau, suivent les trames "vertes" et "bleues" du territoire et évitent les rues au trafic dense afin d'évoluer dans un environnement agréable.
- Ils ont été établis conformément aux directives de la santé publique (30 minutes d'exercice physique par jour, bienfaits de l'activité sportive pour lutter contre le stress et l'anxiété).
- Les parcours ont été intégrés à l'application numérique "Ma Ville Facile". L'utilisateur est géolocalisé et peut réaliser le parcours à son allure et, selon son envie (découvrir le patrimoine historique et naturel de la ville, réaliser les exercices physiques proposés, marcher et courir à son rythme).

CHIFFRES CLÉS

- 15 parcours de 2 à 7 km
- 42 km de promenade
- 300 connexions /mois sur "Ma Ville Facile"

4.3 - LA COHÉSION SOCIALE ET SOLIDARITÉ

L'action sociale et la solidarité sont deux vastes champs d'action investis par les collectivités et le CCAS. Entre autres objectifs, on trouve :

- Accompagner les seniors et le public isolé,
- Développer et renforcer les liens sociaux
- Favoriser l'épanouissement et l'intégration des enfants et des jeunes dans la société.
- Soutenir et valoriser la dynamique associative du territoire
- Garantir la participation pleine et entière des personnes handicapées
- Soutenir la parentalité



Un engagement fort auprès des seniors

Le vieillissement peut être une cause d'isolement et de perte d'autonomie des seniors. Les actions mises en place par le Service Prévention Séniors participent à lutter contre ce phénomène, en veillant au repérage et aux orientations des personnes âgées fragiles, en lien avec les acteurs sociaux et médico-sociaux du territoire.

Il s'agit de :

- Favoriser la diminution de l'émission de gaz à effet de serre.
- Améliorer la santé globale.
- Promouvoir le bien-être physique et mental.

RÉALISATIONS 2024

- Médiation équine
- Ateliers nutrition
- Atelier réflexologie
- Atelier socio-esthétique
- Atelier sophrologie

- Journées sorties seniors et mini séjour et séjours seniors : 532 seniors ont participé à ces sorties et 132 seniors ont participé à ces séjours
- Activités sportives et culturelles : Plus de 600 seniors ont participé à ces séances collectives
- Festivités de fin d'année : Plus de 7200 seniors inscrits et 350 résidents des EHPADs ont bénéficié des festivités de fin d'année. Plus de 1000 ballotins livrés aux EHPAD

PERSPECTIVES 2025

- Poursuivre le développement de ces ateliers dans un cadre naturel préservé.
- Promouvoir le transport collectif pour réduire l'émission de gaz à effet de serre.

Accueil, orientation et accompagnement du public isolé au CCAS de Pau

L'Action sociale et médico-sociale est une mission majeure des Conseils Départementaux. Le CCAS exerce les compétences de la ville en matière d'aide et d'action sociale, il met en œuvre la politique sociale décidée par les élus et évalue régulièrement les besoins sociaux de la population.

Il est un service public repéré dans le cadre de ses missions d'accompagnement par les usagers, les principales institutions médico-sociales ainsi que les partenaires associatifs.

Les missions générales du Service Accueil et Insertion sociale sont l'accueil, l'information, l'orientation et l'accompagnement social des personnes en vue de promouvoir leur autonomie dans la vie sociale. Il est ouvert depuis octobre 2010 à l'ensemble des personnes isolées de plus de 25 ans bénéficiant d'une élection de domicile

ou résidant à Pau, quelle que soit la nature de leurs ressources (à l'exception des bénéficiaires de l'AAH) ainsi qu'à l'ensemble des personnes sans domicile stable, en rupture avec le droit commun.

L'équipe accueil garantit la prise en compte des situations et l'orientation vers le service social compétent.

L'équipe insertion sociale :

- intervention sociale pour l'ensemble du public dont il a la charge.
- l'accompagnement renforcé de 500 personnes bénéficiaires de l'allocation RSA

CHIFFRES CLÉS

- En 2023, 45426 personnes accueillies au CCAS de Pau dont 7836 entretiens et accompagnements sociaux
- 18702 accueillies par téléphone

**Parcours santé et bien-être pour les usagers du CCAS**

Les bénéficiaires du RSA accompagnés par le CCAS de Pau peuvent être éloignés de l'accès aux soins et à la prévention.

Les actions devraient :

Permettre aux participants d'identifier et d'accéder aux structures ressources locales de santé et de prévention

Proposer aux participants une découverte de diverses activités favorables à la santé et au lien social à travers 10 ateliers : connaissance des droits de santé, jardinage, cuisine, activités physiques adaptées, initiation aux gestes de premiers secours, relaxation, marche.

RÉALISATIONS 2024

- Parcours de 10 ateliers
- Participation de 13 usagers
- Mobilisation de 10 partenaires

PERSPECTIVES 2025

- Reconduction du parcours pour un nouveau groupe
- Réflexion sur un nouveau parcours dédiée aux questions de l'alimentation





Un Territoire accessible

Dans le respect de la loi du 11 février 2005, la Ville de Pau et la Communauté d'agglomération développent des projets visant à garantir la participation pleine et entière des personnes handicapées, en réalisant les travaux de mise en accessibilité nécessaires sur les équipements accueillant du public, la voirie et les espaces publics.

Ces projets répondent aux objectifs de développement durable 2015-2030, dont 13 des 169 cibles font explicitement ou indirectement référence aux personnes handicapées, notamment en ce qui concerne l'aménagement urbain.

RÉALISATIONS 2024

- École élémentaire Pierre et Marie Curie : poursuite des travaux démarrés en 2023 pour rendre l'école entièrement accessible à tous. L'opération aura permis la mise aux normes de l'accès extérieur de l'école. Cela inclut la création d'une rampe d'accès, l'installation d'éclairages pour les couloirs de circulation, des espaces extérieurs, un ascenseur pour desservir les classes à l'étage, ainsi que la construction de rampes dans la cour de récréation pour permettre aux élèves d'accéder plus facilement aux salles de classe, et des toilettes tant dans l'école que dans le restaurant.
- Groupe scolaire Léon Say : l'école élémentaire a fait l'objet de travaux d'accessibilité en 2022. Ils se poursuivent et se terminent en 2024 avec la mise aux normes de la cour de récréation, pour permettre un accès direct aux salles depuis la cour et la création d'une rampe sur

la cour maternelle pour rendre accessible la bibliothèque.

- Usine des Tramways : mise en conformité des extérieurs et de la signalétique. Travaux de mise aux normes sur les bâtiments A et B avec traitement des sanitaires, des accueils, des escaliers, des circulations avec suppression des obstacles et traitement des contrastes visuels et tactiles.
- Poursuite des travaux de requalification du quartier de la Monnaie engagés sur les années précédentes.
- Livraison du chantier de l'entrée est de la ville, Batsalle.
- Requalification de l'avenue Péboué avec mises aux normes des trottoirs et création d'un espace partagé piéton/cycliste.
- Poursuite de la mise en accessibilité du réseau de transports urbain.

PERSPECTIVES 2025

- Les travaux pour rendre accessibles les établissements recevant du public, qui sont inscrits au Plan d'accessibilité progressive, continueront en 2025. Ils porteront notamment sur les écoles primaires Marca et Lapuyade, ainsi que sur les bibliothèques et les édifices municipaux.
- Poursuite de la mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics par la requalification de voirie ou la maintenance.
- Poursuite de la mise en accessibilité du réseau de transports en commun par l'aménagement de quais de bus.



FOCUS

Favoriser l'accessibilité à la gare La gare de Pau désormais accessible en toute autonomie

Pour les personnes à mobilité réduite, les familles, les personnes lourdement chargées, les cyclistes, une passerelle permet désormais un cheminement en toute autonomie pour tous les usagers. Un équipement à l'élégance et la pureté particulièrement soignés.

Cette rénovation facilite les déplacements des 1,2 million de voyageurs qui empruntent chaque année la gare de Pau.

Les travaux d'amélioration de l'accessibilité ont nécessité de nombreuses modifications des installations existantes, pour offrir aux voyageurs une autonomie complète dans leurs déplacements, entre les différents quais et le bâtiment de la gare.

SNCF gare & connexions a conçu, avec sa filiale AREP, cette passerelle à l'esthétique particulièrement soignée. Elle fait écho à son environnement ferroviaire immédiat et aux éléments patrimoniaux à proximité : le centre-ville historique de la ville de

Pau et le château d'Henri IV. C'est une conception tout en transparence et légèreté, avec un double garde-corps en verre et en tubes laissant passer la lumière. Cette passerelle ferroviaire, contemporaine, mêle acier et bois.

Sa toiture rehaussée de panneaux photovoltaïques, minimise la consommation électrique, prenant en compte les enjeux environnementaux.

Passerelle métallique :

- 9,2 mètres de largeur
- 25,75 mètres de longueur
- 237 m² Surface totale



Le soutien au tissu associatif du territoire : Forum des associations, journée du bénévolat, ateliers de la vie associative

L'année 2024 a permis de poursuivre la dynamique de soutien à la vie associative impulsée par la Ville de Pau. Plusieurs temps de rencontres et d'échanges ont été proposés aux associations.

Ces propositions sont autant de réponses aux problématiques actuelles rencontrées par les associations depuis plusieurs années et particulièrement depuis la crise du covid.

OBJECTIFS

- L'objectif de la Ville de Pau est d'accompagner les associations (quels que soient leur taille et leur secteur d'activité) à trouver les ressources, moyens et solutions pour faire face à leurs difficultés : renouvellement des conseils d'administration, recherche et fidélisation des bénévoles, diversification des ressources, modernisation des modèles économiques, mutualisation des moyens humains et matériels...
- La ville de Pau, cherche aussi à mettre en valeur le tissu associatif du territoire, à favoriser l'interconnaissance entre associations et leur visibilité auprès du public à travers le forum, notamment ou l'annuaire et l'agenda sur le site internet de la ville.

RÉALISATIONS 2024

- Au mois de juin 2023, la Ville a expérimenté des « Rencontres de la vie associative » sous la forme d'ateliers thématiques d'intelligence collective. Devenu un rendez-vous incontournable de la rentrée, le Forum des associations

(intégré depuis 3 ans à la Foire Exposition) a une nouvelle fois cette année suscité l'engouement du public et la forte mobilisation des associations.

- En juin 2024, une nouvelle rencontre thématique a été proposée et une quarantaine d'associations sont venues échanger autour de la question de la mutualisation des ressources humaines.
- L'année 2024, a aussi vu la signature de la nouvelle Charte du PALVA (Point d'Appui Local à la Vie Associative) et la labellisation au dispositif de l'État, Guid'Asso.

PERSPECTIVES 2025

La volonté de la Ville de soutenir et valoriser la dynamique associative du territoire doit s'incarner par des rendez-vous fédérateurs inscrits au fil de l'année. Aussi, une programmation annuelle 2024-2025 sera lancée à partir du Forum des associations 2024 autour de 4 temps forts :

- Le Forum en septembre 2024
- La journée du bénévolat en novembre 2024
- Les ateliers de la vie associative avec deux rendez-vous en mars et juin 2025

CHIFFRES CLÉS

- 210 associations étaient présentes le samedi 14 septembre 2024 au Forum des associations regroupées en 7 thématiques : Pratiques artistiques ; sport, jeux et bien-être ; culture et patrimoine ; Animation, Vie des quartiers et citoyenneté ; Solidarité ; Santé et handicap ; Environnement et cadre de vie.



FOCUS

L'espace rencontre du Foirail Une structure de proximité par et pour les habitants

L'Espace rencontre du Foirail est une structure de proximité ouverte à tous proposant informations et activités multiples et priorisant l'implication des habitants. Véritable lieu d'échanges, de projets et de convivialité, l'Espace évolue dans un environnement partenarial et s'adapte constamment aux besoins et enjeux du territoire.

Labellisé "Espace de vie sociale", l'Espace Rencontre du Foirail est le fruit d'une coconstruction habitants partenaires portée par la Ville en partenariat avec la Caisse d'Allocations Familiales et le Département des Pyrénées Atlantiques.

RÉALISATIONS 2024

- L'écriture du nouveau projet social 2024-2027 avec des ateliers participatifs impliquant habitants et partenaires ;
- Le Stand "Espace Rencontre du Foirail" à la Fête du printemps à l'association Habitat jeune ;

- La représentation de la structure lors de la journée des familles au Hédas, porté par l'Association à petits pas ;
- L'anniversaire des 2 ans de la structure ;
- L'accueil des familles du centre-ville pour les inscriptions aux sorties plage à Hendaye, qui a permis de présenter l'espace aux personnes venues s'inscrire ;
- Le Stand "Espace Rencontre du Foirail" au Forum des Associations;
- Les premières "Portes Ouvertes" sur la place du Foirail

L'année 2025 lancera véritablement le nouveau projet social 2024-2027 élaboré autour de 3 enjeux :

- Renforcer la mixité des usagers fréquentant l'Espace en développant des projets spécifiques pour les familles et les jeunes adultes
- Poursuivre et valoriser la participation et l'implication des habitants et partenaires
- Ancrer l'Espace dans son territoire et communiquer sur son identité et son fonctionnement



Le soutien aux parents

La mission « Parentalité » de la ville de Pau se divise en trois axes principaux.

- L'information à destination des parents et des professionnels du soutien à la parentalité ;
- L'orientation des familles (réponses quasi quotidiennes à des demandes de parents, travail de maillage du territoire et d'interconnaissance entre les professionnels, propositions évènementielles) ;
- L'accompagnement des parents et des professionnels.
- En 2024
- L'information des familles
- Actualisation du dossier « Être parents à Pau » (information générale sur les ressources nationales et locales)
- Publication d'une lettre d'information mensuelle « Les rendez-vous du mois pour les parents » (informations sur l'actualité autour des actions de soutien à la parentalité) - Les rendez-vous de l'été pour les parents | Pau Agglomération
- Création et diffusion de supports à destination des familles (ex. : le Guide des parents)
- Stands réguliers devant les sites scolaires pour promouvoir les ressources locales
- Salon des parents dans les parcs publics durant les périodes de vacances scolaires

Le soutien des professionnels pour le déploiement d'espaces de soutien et d'accompagnement à la parentalité, de la mise en réseau, de séminaires de travail et de formation/sensibilisation :

En interne de la collectivité ;

Auprès des partenaires institutionnels et associatifs (réseau local parentalité de Pau...).

Les outils de soutien direct aux parents en difficulté éducative et/ou relationnelle :

- Écoute parentale continue, fondée sur la thérapie brève et axée sur les résultats (disponible les mardis, mercredis et jeudis après-midi sur rendez-vous)
- Conférence familiale
- Dating parents/ados (dispositif à destination des familles pour les aider à formuler des annonces compliquées)
- Soutien au déploiement et à l'animation de "cafés des parents" dans les sites scolaires (coportage avec le PRE) et "salons des parents" en extérieur durant la période estivale

CHIFFRES CLÉS

- Un réseau local de parentalité composé de 154 participants potentiels pour 42 structures mobilisées.
- Deux conférences familiales lancées en 2024

FOCUS

L'année 2024 a été marquée par le lancement de deux conférences familiales. Nouvel outil d'aide à la décision, la conférence familiale est une démarche gratuite, à la disposition des familles paloises, qui permet de réunir sa famille, ses amis et ses proches pour trouver, ensemble, une solution à un problème du quotidien.

4.4 - EMPLOI ET INSERTION PAR L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE

Le Programme d'actions pour l'emploi vise à favoriser l'emploi afin que les jeunes et les moins jeunes travaillent et s'installent en Béarn. Ce programme est organisé autour de quatre axes, dont celui de l'insertion professionnelle et sociale.



Territoire zéro chômeur de longue durée

En mai 2022, la Communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées a obtenu le statut de Territoires Zéro Chômeur de Longue Durée (TZCLD) pour les quartiers Foirail - Montpensier - Triangle - Les Anglais. L'expérimentation a pour objectif de proposer aux personnes privées durablement d'emploi une solution d'emploi à travers :

- un contrat à durée indéterminée, à temps choisi, au SMIC, adapté à leurs compétences au sein d'Entreprises à But d'Emploi,
- ou un emploi sur le marché « classique ».

Grâce à l'obtention de l'habilitation, la première Entreprise à But d'Emploi du territoire, ECLOZ, a ouvert ses portes en août 2022 et emploie aujourd'hui 41 personnes préalablement privées d'emploi. ECLOZ se situe au 53, rue Emile Guichenné et propose 5 offres de service :

- Service de transport à vélo : service de transport sur de courtes distances en centre-ville, à la demande, dans un rayon de 3km
- Dépôt-Location : service de dépôt-location pour du petit matériel de bricolage, nettoyage, jardinage entre particuliers
- Concept Store Recyclerie : la recyclerie propose des meubles, de la décoration et des jeux pour enfants qui ont déjà été utilisés et qui ont été récupérés pour leur donner une seconde vie.
- Services aux industriels : couture, démantèlement
- Services aux collectivités : location de couches lavables

Au 31 juillet 2024, 75 territoires sont habilités « Territoires zéro chômeur de longue durée » et comptent 3023 travailleurs répartis sur 79 entreprises à but d'emploi.

RÉALISATIONS 2024

Au 30/04/2024, dans le cadre de l'expérimentation Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée, 90 personnes sont sorties de la privation d'emploi : 41 sont salariées de l'EBE ECLOZ et 49 ont trouvé une solution d'emploi ou de formation sur le marché classique.

PERSPECTIVES 2025

L'expérimentation, régie par la loi du 14 décembre 2020, prendra fin en juin 2026. L'année 2025 va donc être le temps du bilan. L'objectif, au niveau national, est de permettre l'élargissement du dispositif par le vote d'une nouvelle loi.

CHIFFRES CLÉS

- 41 salariés en CDI au sein d'ECLOZ
- 49 personnes ont trouvé un emploi sur le marché classique





La plateforme mobilité

La plateforme mobilité de la CAPBP permet de développer l'autonomie des demandeurs d'emploi en matière de mobilité et ainsi faciliter leur retour à l'emploi. La conseillère mobilité accueille le public en insertion, qui rencontre des difficultés de déplacement et réunit l'offre de service mobilité du territoire.

Les solutions sont élaborées en lien avec les professionnels de l'emploi (France Travail, Mission Locale, CD64 ...) et les opérateurs locaux de la mobilité (association PNEUS, auto-école associative, location solidaire ...).

RÉALISATIONS 2024

- Au cours du 1^{er} semestre 2024, les ateliers collectifs suivants ont été organisés pour les bénéficiaires suivis sur le dispositif Plateforme Mobilité :
- Ateliers mécanique "J'entretiens ma voiture" : 30/01/24, 11 participants

- Ateliers « apprentissage du vélo » coorganisés avec la Cité de l'Emploi : 6 sessions de 2h entre mars et avril avec 5 participants et option d'achat de vélo à moindre coût avec un financement de la plateforme mobilité en fin d'action (4 participants ont validé l'achat d'un vélo)
- Atelier sur la mobilité à l'Atelier du Vélo le 14/05/24 avec 12 participants.
- Atelier mécanique "J'entretiens ma voiture" : 26/06/24 avec 12 participants

CHIFFRES CLÉS

- 110 diagnostics mobilité réalisés au cours du premier semestre (92% de l'objectif annuel)
- 181 entretiens réalisés
- 18 personnes ont entamé un parcours permis (avec une aide financière)

FOCUS

Comme les années précédentes, la plateforme mobilité et ses partenaires travaillent à l'organisation d'un événement "À la rencontre des Mobilités Solidaires" pour faire connaître leurs actions et l'offre de service locale. Il aura lieu le mardi 17 septembre prochain sur la place Laherrère à Pau de 9h30 à 12h30 (affiche ci-jointe).

Mise en œuvre des clauses sociales d'insertion

Le Code des Marchés Publics, dans son article 5, incite à prendre en compte la notion de développement durable dans la définition des besoins d'un marché public.

L'introduction d'une clause sociale d'insertion dans une commande publique répond à cette exigence en permettant de conditionner l'exécution ou l'attribution d'un marché en fonction des critères liés à l'emploi ou à la lutte contre les exclusions.

La clause sociale d'insertion permet à des personnes rencontrant des difficultés socioprofessionnelles de saisir l'opportunité d'un marché public de travaux ou de services, pour s'engager dans un parcours d'insertion durable via la mise en situation de travail auprès d'entreprises.

OBJECTIFS

- Suivi des clauses sociales d'insertion des parties « TRAVAUX » et « PRESTATIONS INTELLECTUELLES » du Projet de Rénovation Urbaine du quartier Saragosse
- Développement des clauses sociales d'insertion avec de nouveaux maîtres d'ouvrage, notamment privés

RÉALISATIONS 2024

- Mise en place d'une convention de partenariat avec l'Hôpital de Pau pour la mise en œuvre des clauses sociales d'insertion dans leurs marchés

PERSPECTIVES 2025

- Développement des clauses d'actions sociales (elles permettent la mobilisation d'acteurs économiques dans la mise en place d'actions utiles aux parcours d'insertion professionnelle, en amont de l'emploi (stage, simulation d'entretien d'embauche, parrainage, participation à des actions collectives, découverte métiers...)
- Développement des clauses sociales d'insertion avec de nouveaux maîtres d'ouvrage, notamment privés

CHIFFRES CLÉS

- 74 711 heures de travail accomplies, représentant l'équivalent de 47 ETP (dont 10 694 heures effectuées via les Entreprises de Travail Temporaire d'Insertion, le Groupement d'Employeurs pour l'Insertion et la Qualification BTP 64, le Groupement d'Employeurs pour l'Insertion et la Qualification BTP Landes et Côte Basque, le Groupement d'Employeurs pour l'Insertion et la Qualification INDUSPRO, le Groupement d'Employeurs + et 2 entreprises).
- 18,9% des heures réalisées par des femmes
- 312 participants, dont 29,5% de femmes
- 410 contrats de travail signés



partie 2

**Les actions
conduites au titre
de la gestion
du patrimoine,
du fonctionnement
et des activités
internes de la
collectivité**





2.1 - UNE ADMINISTRATION ACTRICE DE SA POLITIQUE ÉNERGÉTIQUE ET CLIMATIQUE

Élaboration d'une stratégie d'intervention sur le patrimoine bâti CAPBP/Ville de Pau / CCAS

Le secteur du bâtiment fait l'objet de réglementations environnementales de plus en plus exigeantes (règles de construction, décret tertiaire pour les bâtiments existants...). La collectivité s'est fixée l'objectif ambitieux d'atteindre la neutralité carbone sur son territoire à l'horizon 2040, la décarbonation des activités issues de ce secteur s'avère donc prioritaire.

Au-delà de ces enjeux énergie-climat, notre parc immobilier doit répondre à de nombreuses exigences en matière de santé/sécurité (amiante, sécurité incendie, qualité de l'air intérieur...), d'accessibilité, mais aussi de vétusté avec un besoin nécessaire de rénovation sur les bâtiments les plus anciens (enveloppe et installations techniques).

Afin d'apporter une réponse globale à ces problématiques tout en optimisant les ressources budgétaires de nos collectivités, l'élaboration d'une stratégie d'intervention a été décidée. Elle vise à hiérarchiser et planifier les investissements à réaliser sur le patrimoine bâti durant les prochaines années sous le prisme de tous les enjeux précités. Création d'une stratégie d'intervention au sein du pôle écoconstruction de la Direction de l'Urba-

nisme, de l'Aménagement et de la Construction Durable en début d'année 2024.

Au regard de l'importance du patrimoine bâti de nos collectivités (environ 420 000 m² de surface de plancher), le périmètre d'étude a été volontairement recentré sur les sites soumis au Décret Tertiaire, qui représentent plus de 90% des émissions de gaz à effet de serre du parc global.

Afin de compléter la connaissance du patrimoine bâti, une campagne d'audits énergétiques est menée concomitamment à la phase de diagnostic sur les sites suivants :

- Groupe scolaire du Pôle des Quatre Coins du Monde
- Groupe scolaire Lavigne
- Groupe scolaire Buisson
- Musée des Beaux-Arts
- Crèche de l'Arche

CHIFFRES CLÉS

- 300 bâtiments étudiés pour une surface d'environ 350 000 m²
- 20 000 entrées dans la base de données recensant les données nécessaires au diagnostic



Une politique volontaire de renouvellement et de verdissement de la flotte des véhicules des services

En complémentarité des actions menées avec IDELIS, le verdissement de la flotte des véhicules de service de l'agglomération de Pau s'inscrit dans une démarche plus large de décarbonation des transports en France. Voici quelques points clés concernant cette initiative :

Objectifs de décarbonation : La loi d'orientation des mobilités (LOM) de 2019 et la loi climat et résilience de 2021 fixent des objectifs ambitieux pour réduire les émissions de gaz à effet de serre. Par exemple, d'ici 2030, 70 % des véhicules renouvelés dans les flottes publiques devront être à faibles émissions.

Obligations pour les collectivités : Les collectivités territoriales, comme l'agglomération de Pau, doivent intégrer une proportion croissante de véhicules à faibles émissions lors du renouvellement de leur parc. À partir de 2025, au moins 40 % des véhicules renouvelés devront être des véhicules à faibles émissions.

La politique de renouvellement et de verdissement de la flotte des véhicules des services de l'Agglomération (parc matériel) se décline ainsi :

Actuellement, ce sont 957 véhicules qui composent le parc : 308 véhicules utilitaires / 235 véhicules légers / 133 vélos / 1 scooteur / 2 motos / 128 engins / 79 poids lourds / 71 remorques, 31 bennes à ordures ménagères

Les acquisitions de véhicules électriques entre 2023 et 2024, ce sont 3 fourgons, 19 mini-bennes

électriques, 25 véhicules légers, 18 véhicules utilitaires.

Concernant les investissements du Syndicat Mixte des Transports Urbains dans le verdissement de sa flotte entre 2023 et 2024, on compte :

LES BUS

- H2 (hydrogène) : 4 bus VANHOOL H2 de 12 mètres de long.
- Électriques : 4 autobus électriques Mercedes-Benz Citaro 12 mètres
- LES NAVETTES (COXITIS) : 4 navettes électriques BLUEBUS 6 m
- LE PARC DE VÉHICULES "ZÉRO ÉMISSION DE CO₂" est constitué de : 8 VANHOOL 18 m H2 (FEBUS)
- 4 VANHOOL 12m H2 (toutes lignes)
- 4 MERCEDES e-Citaro 12m électriques (toutes lignes)
- 4 BLUEBUS électriques de 6 mètres (COXITIS)

Soit un total de 20 véhicules.



PERSPECTIVES 2025 - 2029

Dans le cadre du prochain contrat de délégation à la SPL STAP, Pau Béarn Pyrénées Mobilités va acquérir (2025-2029) :

2025 :

- 2 e-Citaro MERCEDES électriques articulés 18m

2025 / 2029. :

- 40 Bus électriques soit 8 bus par an (Marché d'acquisition en cours)



Réduction des impacts environnementaux de la collecte des déchets

RÉALISATIONS 2024

L'année 2024 a vu l'arrivée sur le territoire, au mois de mai, de deux bennes électriques, utilisées par l'entreprise Paprec-COVED pour la collecte des déchets de jardin (bacs marrons). Ce changement permet de réduire à 0 les émissions de CO₂ lors de la collecte.

Paprec-COVED a par ailleurs converti au biocarburant B100 (à base d'huile de colza) sa flotte utilisée notamment pour la collecte des bacs marron, la collecte des ordures ménagères et des emballages des communes en redevance incitative, ainsi que pour le transport des déchets de déchetterie qui ne sont pas directement pris en charge par les filières de reprise.

De son côté, à l'issue de ces retours d'expérience et des tests réalisés, la CAPBP convertira au biocarburant B100 certaines bennes à ordures ménagères.

Une première phase, menée entre le dernier trimestre 2024 et le premier semestre 2025 doit permettre d'équiper le centre technique municipal de Pau d'une cuve pour le B100, et d'effectuer la conversion (nettoyage complet du réservoir et changement des filtres) pour une dizaine de véhicules.

PERSPECTIVES 2025

L'objectif pour 2025 est de poursuivre la conversion de certaines bennes au B100.

CHIFFRES CLÉS

- 600teqCO₂/an : c'est l'objectif de réduction des émissions de gaz à effet de serre espéré grâce au passage au B100 pour les camions de la régie (sur un total de 1100 teqCO₂ environ en 2023).

Le Schéma du Numérique responsable

La Loi pour la réduction de l’empreinte environnementale du numérique (Reen) de novembre 2021 ambitionne de faire converger transition numérique et transition écologique et vise à responsabiliser tous les acteurs du numérique, notamment publics.

Aussi, conformément à la réglementation, la Communauté d’agglomération a élaboré en 2024 son Schéma du Numérique Responsable (SNR) pour réduire l’empreinte environnementale du numérique au sein de la collectivité, tout en promouvant une utilisation plus sobre et responsable des technologies.

Ce plan ambitieux s’articule autour de plusieurs axes clés :

- Il met en avant la réduction de la consommation électrique par l’optimisation des datacenters et l’utilisation de logiciels libres, moins gourmands en ressources. La gestion des

déchets électroniques est également priorisée, avec des initiatives pour encourager la réparation, la réutilisation et le recyclage des équipements.

- L’éco-conception des sites et services numériques est promue pour minimiser leur impact environnemental.
- La sensibilisation des élus et agents publics aux enjeux environnementaux et à la sécurité informatique est un autre pilier essentiel, tout comme l’inclusion numérique, avec des ateliers destinés à former les citoyens éloignés du numérique.
- La commande publique durable intègre des critères environnementaux pour favoriser des achats responsables.
- Enfin, le schéma encourage la mutualisation des ressources numériques entre communes et la valorisation des données, créant ainsi un territoire connecté et durable.



FOCUS

Pau, seule ville française lauréate du prix founder’s honors

La ville de Pau devient lauréate du prix Founder’s Honors, créé par la société Bentley System. Il récompense les projets novateurs utilisant le jumeau numérique afin d’aider à la conception et la simulation des aménagements urbains, à la prise de décision et à la communication des projets. La ville de Pau possède son propre jumeau numérique qui lui permet de simuler et concevoir en 3D ses projets urbains, de manière à les visualiser et les valider en maîtrisant les coûts. Depuis 2019, tous les projets urbains conçus par la Ville utilisent cette technologie très novatrice. Citons

entre autres le Foirail, le Pôle d’échanges multimodal, la Place de la Monnaie, l’entrée est/Batsalle. Dans ce cadre, la Ville de Pau a été remarquée et distinguée au niveau international et vient de recevoir le prix Founder’s Honors de Bentley System. Pau est la seule ville française à être ainsi distinguée aux côtés d’un projet d’aéroport en Chine et d’un projet à Dublin, projets à voir ici : Projets | The Year in Infrastructure | Bentley Systems Par ailleurs, compte tenu de son expertise en matière de jumeau numérique, la ville de Pau a retenu l’attention de la BBC. Celle-ci réalisera prochainement un reportage de 10 minutes sur l’utilisation par Pau de son jumeau numérique. Dans ce film, la BBC fera le parallèle entre le jumeau numérique paalois et celui de New-York, pour montrer que l’utilisation d’un tel outil n’est pas réservée qu’aux grandes métropoles.



Une cuve de récupération des eaux du stade nautique

Les obligations sanitaires et de fonctionnement des piscines municipales, imposent le remplacement régulier de l'eau usagée. Il est donc nécessaire de remplacer 30l d'eau pour chaque nageur venu à la piscine et ce, tous les jours. À cela se rajoute la captation des eaux de pluie. Dans un contexte de tension de cette ressource, des réflexions sont menées depuis quelques mois afin de valoriser cette eau plutôt que de l'évacuer en pure perte.

OBJECTIF

L'objectif est de mettre en place une cuve de récupération de ces eaux au Stade Nautique, d'une contenance de 30 000 l, afin qu'elle puisse être réutilisée par d'autres services de la collectivité dans leurs missions.

RÉALISATIONS

La mise en place et la mise en fonction de cette cuve sont prévues pour le dernier trimestre 2024.

→ CHIFFRES CLÉS

- 30l d'eau par nageur et par jour remplacés,
- 28m³ d'eau collectés par jour au Stade Nautique, sans la captation des eaux de pluie, pouvant être réutilisés quotidiennement.



Un plan de déplacement des agents en constante amélioration

Le plan de déplacements des agents de la CAPBP, de la Ville et du CCAS de Pau est en place depuis 2020.

Mis en œuvre en 2022, le Forfait mobilités durables, qui a remplacé l'indemnité kilométrique vélo, évolue en 2023 en étendant notamment les moyens de transport éligibles.

RÉALISATIONS 2024

De 200 €, le montant de la participation évolue forfaitairement :

- 100 € pour 30 à 59 jours d'utilisation ;
- 200€ pour 60 à 99 jours d'utilisation ;
- 300 € pour 100 jours et plus d'utilisation.

BILAN / PISTES D'AMÉLIORATION

Depuis le 1er septembre 2023, la Collectivité prend en charge 75 % au lieu de 50 % auparavant, des frais d'abonnement de transport en commun et de location de vélos pour les trajets domicile-travail des agents.

... PERSPECTIVES 2025

189 agents ont bénéficié de l'indemnité transports (agglo et ville) en 2023.

602 agents ont demandé le Forfait mobilités durables (agglo et ville) en 2024, pour des trajets effectués en 2023.



2.2 - UNE COMMANDE PUBLIQUE RESPONSABLE

Le schéma de promotion des achats socialement et écologiquement responsables (SPASER)



Le Schéma de Promotion des Achats Socialement et Écologiquement Responsables est un dispositif créé suite à la publication de la loi du 31 juillet 2014 relative à l'Économie Sociale et Solidaire. La création et la publication de ce schéma est une obligation pour les acheteurs publics dont les dépenses s'élèvent à plus de 50 millions d'euros annuels. Son but est de déterminer et mettre en œuvre des objectifs à caractère sociaux et environnementaux dans la politique d'achat public du donneur d'ordre concerné.

La Communauté d'agglomération a voté en décembre dernier un Schéma de Promotion des Achats Socialement et Écologiquement Responsables mutualisé avec la Ville de Pau, le CCAS, VALOR BEARN, Pau Béarn Mobilités et la SPL Restauration, pour la période 2024-2026.

Il est destiné à favoriser des achats intégrant des critères et enjeux environnementaux et/ou sociaux

mais également à valoriser l'innovation dans nos achats. Il permet enfin de mesurer l'évolution de nos pratiques d'achat grâce aux indicateurs qui le composent.

OBJECTIFS

Les axes détaillés dans le Schéma de Promotion des Achats Socialement et Écologiquement Responsables sont les suivants :

Axe 1 : Pour une meilleure protection de l'environnement et de la santé

- Préserver l'environnement et la santé dans les marchés de fournitures et de services
- Développer l'économie circulaire dans le cadre de nos marchés Améliorer et construire de manière durable sur le territoire

Axe 2 : L'innovation et la performance de la commande publique

- Favoriser l'intégration d'innovations techniques ou organisationnelles dans nos marchés publics
- Tendre vers une commande publique toujours plus performante

Axe 3 : Vers une politique d'achat plus inclusive

- Développer l'insertion et la part de marché réservé à l'économie sociale et solidaire
- Lutter contre les discriminations et promouvoir l'égalité femme-homme

Dynamisation de la politique de vente du matériel réformé

Dans une démarche éco-responsable, en lien avec les objectifs du Schéma de Promotion des Achats Socialement et Écologiquement Responsables, nos collectivités vendent désormais le matériel réformé sur plusieurs sites d'enchères : Agorastore et les Domaines.

En effet, chaque acte de réemploi de matériel réformé représente un pas de plus vers une économie plus raisonnée et un écosystème vertueux. En prolongeant la durée de vie des équipements, la collectivité contribue à limiter son empreinte environnementale.

Ces ventes en ligne offrent l'opportunité de désencombrer les espaces de travail, de limiter les frais de stockage et de bénéficier de recettes supplémentaires pour réinvestir pour nos usagers.

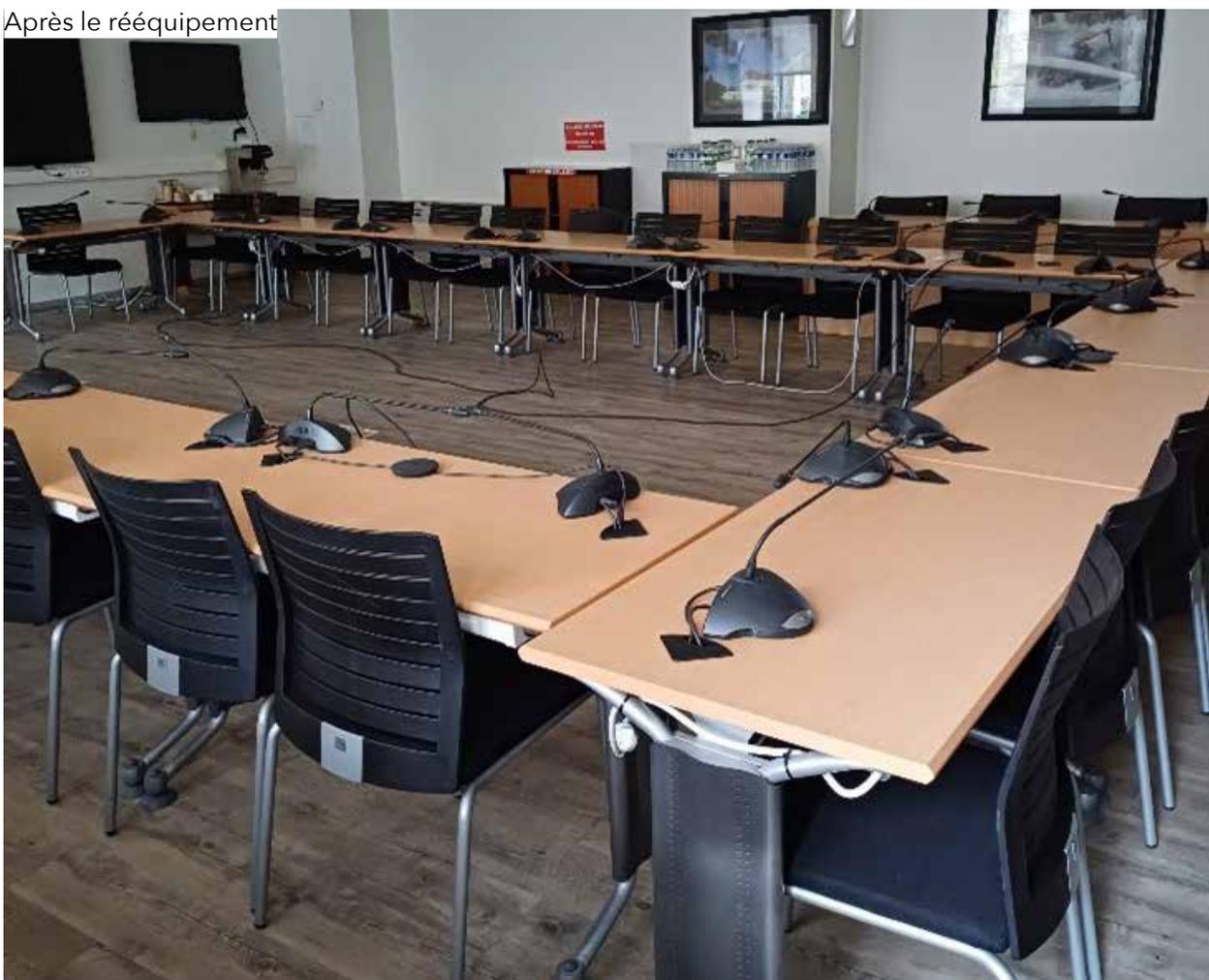
En 2024	RECETTES (au 01/09/24).	Nbre de lots vendus
CAPBP	10 300 €	2
Ville de Pau	59 190 €	26
TOTAL	69 490 €	28



Avant le rééquipement



Après le rééquipement



Achats de mobiliers d'occasion

Dans une démarche éco-responsable et afin d'inscrire toujours davantage sa politique d'achat dans l'économie circulaire, en lien avec les objectifs du SPASER, la CAPBP incite désormais ses services à acquérir préférentiellement du mobilier occasion. Il convient de convaincre de la qualité des achats de mobiliers d'occasions par la collectivité pour limiter fortement les achats de mobiliers neufs, au regard de la maturité de la filière « réemploi » dans ce secteur.

EN 2024

Il a, par exemple, été procédé à l'acquisition de 80 chaises de réunion d'occasion auprès de AIMA, une association de l'ESS, afin de renouveler l'équipement des deux principales salles de réunion de l'Hôtel de France. Ce nouveau mobilier, de haute qualité, améliore le confort des usagers tout en s'inscrivant dans l'achat durable et circulaire.

Ces chaises proviennent du siège parisien du Groupe bancaire BPCE. Elles ont coûté 52€ pièce au lieu de 175€ pièce pour du mobilier neuf équivalent, soit une dépense de 4 160€ au lieu de 14 000€.

2.3 - LES ACTIONS DES COLLECTIVITÉS POUR LES AGENTS



Des activités sportives pour prendre soin des agents

Soucieuse du bien-être des agents, la Collectivité a mis en place depuis plusieurs années des activités extra-professionnelles à destination des agents. Des activités sportives gratuites sont proposées tous les jours au sein des structures municipales et encadrées par des animateurs de la direction Sports et éducation.

2024 étant l'année des jeux Olympiques de Paris, la Collectivité a choisi de mettre en avant des disciplines olympiques : triathlon, basket 3x3, escrime/para-escrime, tir/para-tir ainsi qu'un escape game autour du sport. Dans la continuité de ces activités, la Collectivité a mis en place, en 2022, le Défi sports, une grande rencontre où toutes les directions sont invitées à partager un moment de cohésion autour d'activités sportives.

Cette manifestation a réuni plus de 250 agents, soit 17 équipes et 12 directions.

Le Défi sports est un événement organisé en interne, en utilisant les ressources et le savoir-faire des équipes.



Des actions en interne pour sensibiliser sur les inégalités professionnelles femmes-hommes

L'égalité professionnelle est un axe fort de la politique des ressources humaines de la Communauté d'Agglomération Pau Béarn Pyrénées, de la Ville de Pau et du Centre Communal d'Action Sociale de Pau. Le rapport annuel de situation comparée et le plan d'actions pluriannuel égalité professionnelle sont les fruits d'un travail partenarial et de co-construction entre les différentes directions. Le nouveau plan d'actions égalité professionnelle 2024-2026, décliné autour de cinq axes, est l'occasion de réaffirmer l'engagement et de donner un nouvel élan à la politique volontariste menée sur le volet des politiques publiques et dans la gestion des ressources humaines. Aussi, ont été proposées cette année deux actions pour sensibiliser les agents sur cette thématique.

Tout d'abord, lors de la session 2024 de Mars Attaque, une exposition sur la diversité des métiers a permis de mettre en valeur 13 femmes et hommes de la collectivité. L'objectif est, à travers, la photographie, de déconstruire les idées reçues sur les métiers et d'ouvrir une réflexion sur la question de la mixité et de l'égalité professionnelle. Puis, à l'occasion de la Journée internationale des droits des femmes, 5 directrices se sont prêtées au jeu d'une interview question/réponses autour de l'égalité professionnelle. Ce fut l'occasion de connaître leurs parcours professionnels et d'aborder la conciliation vie professionnelle/vie personnelle. Enfin, la collectivité a fait évoluer le dispositif de signalement avec d'une part, en proposant un nouveau formulaire pour les victimes ou témoins d'actes de violence, de discrimination, de harcèlement ou d'agissements sexistes, et d'autre part, en instituant un référent signalement.



Des dispositifs d'urgence pour les agents en grande difficulté

Au sein de notre collectivité, deux assistantes sociales du personnel sont employées au sein de l'équipe pluridisciplinaire du service qualité de vie et des conditions de travail. Tenues au secret professionnel, elles reçoivent les agents sur leur temps de travail dans le respect des nécessités de service et leur garantissent le non-jugement et la confidentialité des échanges. (art.226-13 et 226-15 du Code Pénal)

MÉTHODE

En fonction des situations des agents, il peut leur être proposé :

- Un logement temporaire : Lorsqu'un agent se retrouve du jour au lendemain sans domicile, un logement peut lui être attribué, après avis de la commission d'attribution et réalisation de quelques formalités administratives.
- A ce jour, un appartement et une chambre en résidence autonomie peuvent être mobilisés à ce titre.
- Un secours financier afin de permettre à l'agent de couvrir des besoins de première nécessité, (factures impayées, frais d'essence, d'hygiène, alimentation, etc.). Ces aides sont versées via la trésorerie.
- Un prêt social qui peut être versé en cas de maladie, décès, séparation, perte d'emploi du conjoint, frais de justice ou dépenses liées à des réparations (voiture, chaudière, etc.). Le montant maximum est de 2000 € pour une durée de remboursement maximum de 24 mois par prélèvement sans intérêt sur le traitement mensuel.

PERSPECTIVES 2025

Il est étudié la possibilité de mettre à disposition un troisième logement d'urgence.

Les aides d'urgence vont évoluer vers l'attribution de chèque accompagnement personnalisé. Cela permettra plus de réactivité, car ils peuvent être délivrés de manière quasi-immédiate, sans avoir à passer par la trésorerie.

Une politique d'insertion dynamique

Acteur incontournable de l'emploi et notamment de l'insertion, la Collectivité accueille tous les ans des étudiants en stage, des services civiques, des apprentis et des personnes en contrat d'accompagnement dans l'emploi/parcours emploi compétences (CAE/PEC).

Dans ce cadre, le service Insertion, mobilité et évolution professionnelle met en œuvre la politique d'insertion de la Collectivité en faveur de la jeunesse et à destination des publics les plus éloignés de l'emploi. Une attention particulière est portée sur le respect des engagements pris en faveur de l'emploi des personnes en situation de handicap.

Par ailleurs, nos collectivités mènent une politique dynamique d'accueil de stagiaires, d'apprentis et de services civiques.





Direction Développement Durable et Déchets

Ville de Pau / Communauté d'Agglomération Pau Béarn Pyrénées

39 avenue Larribau 6400 Pau

Tél : 05 59 14 64 30

www.pau.fr

PAU Capitale
humaine
VILLE & AGGLOMÉRATION